

COMMUNIQUEES DU CMF

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION AYANT POUR OBJET LA LOI FATCA	2
AGREMENTS DU CMF	3

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK	4-13
--------------------------	------

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE	14-16
------------	-------

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH –	17-21
SOCIETE LAND'OR	22-27
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	28-33

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »	34-39
ATTIJARI LEASING « 2019-1 »	40-44

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTIPAPIER - AGO -	45
SOTIPAPIER - AGE -	46

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

SOTIPAPIER - AGO -	47-48
SOTIPAPIER - AGE -	49-50

INFORMATIONS POST AGO

NEW BODY LINE	51-53
ZITOUNA TAKAFUL	54-59
SOCIETE ADWYA	60-65

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	66
TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	66
STRATEGIE ACTIONS SICAV	67
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	67
SICAV ENTREPRISE	68
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	68
FCP INNOVATION	69
FCP AMEN CEA	69

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE TAYSIR MICROFINANCE 2019	70
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

71-72

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -
- FCPR TUNINVEST CROISSANCE
- FCP AMEN CEA
- FCP KOUNOUZ
- FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH –
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –
- OFFICE PLAST
- SOTIPAPIER

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تبعاً لإمضاء حكومة الجمهورية التونسية وحكومة الولايات المتحدة الأمريكية للاتفاق المتعلق بتحسين الإمتثال الضريبي الدولي وتطبيق قانون الإمتثال الضريبي للحسابات الأجنبية FATCA بتاريخ 13 ماي 2019 ، ولضمان دخول الإتفاق حيز التنفيذ في أفضل الظروف، تدعو هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والمؤسسات المالية إلى اتخاذ الإجراءات التالية :

- التسجيل بالموقع الإلكتروني لإدارة الضرائب الأمريكية قبل موفى شهر ماي 2019،
 - تعيين مخاطب وحيد وموافاة الإدارة العامة للأداءات بهويته،
 - الحصول على شهادة المصادقة الإلكترونية لضمان إحالة المعلومات إلى الإدارة العامة للأداءات وذلك في أجل أقصاه 31 ماي 2019،
 - إتخاذ التزامات العناية الواجبة لتحديد الحسابات الأمريكية الواجب الإبلاغ عنها تطبيقاً للملحق الأول من الإتفاق المتعلق بتحسين الإمتثال الضريبي الدولي وتطبيق قانون الإمتثال الضريبي للحسابات الأجنبية FATCA ،
 - المصادقة على مشروع كراس الشروط المتعلقة بإحالة المعلومات والمنجز من قبل الإدارة العامة للأداءات بالتنسيق مع مختلف الهيكل ذات الصلة وذلك قبل موفى ماي 2019، ومدّ وزارة المالية (الإدارة العامة للأداءات) بملاحظاتهم في الغرض قبل ذلك التاريخ وبالخصوص فيما يتعلق بأجال التصريح بالمعلومات المطلوبة.
- وتجدر الإشارة إلى أنّ عملية إيداع التصاريح بالمعلومات الخاصة بسنوات 2014، 2015، 2016، 2017 و 2018 المزمع إحالتها إلى الجانب الأمريكي قبل يوم 30 سبتمبر 2019 ستنتم بصفة استثنائية حسب الرزنامة التالية :

- من 10 جويلية 2019 إلى 29 أوت 2019 : انطلاق عمليات إيداع التصاريح عبر المنظومة الإعلامية IDES ،
- يمكن لوسطاء البورصة والمؤسسات المالية وفي نفس هذه الفترة (من 10 جويلية 2019 إلى 29 أوت 2019) طلب إجراء إصلاحات أو تعديلات على محتوى التصاريح عند الإقتضاء.

ومن ناحية أخرى وبهدف انجاح عملية التصريح الرسمية مع الجانب الأمريكي فإنّه تقرر القيام بعملية تجريبية خلال الفترة المتراوحة بين 10 جوان 2019 و 05 جويلية 2019، ستشمل كل المؤسسات المطالبة بالتصريح حسب الإتفاقية حيث ستمكن تلك العملية من تفادي الإشكاليات التي يمكن أن تطرأ خلال عملية التصريح الرسمي. ويتعيّن على المؤسسات المعنية إيلاء العملية التجريبية المعنية الأهمية اللازمة وذلك بالتنسيق مع الإدارة العامة للأداءات.

COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé en date du 23 mai 2019 d'agréer la société de gestion suivante :

SMART CAPITAL

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Résidence Dar El Khir, Les Berges du lac II, 1053 Tunis, Tunisie.

Capital Social : 5 000 000 dinars divisé en 500 actions de 10 dinars chacune.

2019 - AC - 20

AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 mai 2019, d'agréer la nomination de Mr Lotfi DABBABI, nouveau Président du Conseil d'Administration, en tant que deuxième personne déterminant l'orientation de l'activité de la société STB SICAR.

2019 - AC - 21

AGREMENT DE DELEGATION DE LA FONCTION DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 mai 2019, d'agréer la délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne de la société de gestion Tuninvest Gestion Financière au profit de Monsieur Anis FATHALLAH.

2019 - AC - 22

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
 Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus** .

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le vendredi 31 mai 2019 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
7. Quitus aux membres du conseil d'administration de la Société ;
8. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour la Société ;
9. Questions diverses ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, devant se tenir le vendredi 31 mai 2019, à onze heures (11h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la Société et du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social ;
2. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et approbation de ses modalités ;
3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social ;
4. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire de la société SOTIPAPIER qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan de 105 810 732 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 13 270 178 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total bilan 106 081 444 DT et un résultat net du groupe de 13 348 028 DT et des intérêts des minoritaires de 46 122 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et s'élevant à 13 270 179,635 DT de la manière suivante :

- Suite -

Résultat net au 31/12/2018	13 270
	179,635
Résultats reportés	6 525 834,013
Reliquat 1	19 796
	013,648
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	19 796
	013,648
Dividendes 2018 (27 941 666 actions * 0,330 DT)	9 220 749,780
Reliquat 2 : Résultats reportés 2018	10 575
	263,868

Soit un dividende de 0,330 dinar par action (30,28 % du nominal).

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 26 juin 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global de quatre-vingt-dix mille dinars tunisiens (90 000 DT) à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président expose aux actionnaires de la Société que le total bilan au titre des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 a dépassé le montant de cent millions de dinars et qu'en application de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales et du décret de son application N°2006-1546 du 06 juin 2006, la société est soumise à la nomination d'un co-commissaire aux comptes.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société d'expertise comptable « Tunisie Audit & Conseil » membre de Grant Thornton International, ayant le matricule fiscal N°0999520S/A/M représentée par Monsieur Wassim Chakroun, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021 et expirant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON
« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire de la société SOTIPAPIER qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir lu les rapports du Conseil d'Administration de la Société et du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire les approuve dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir lu et approuvé les rapports du Conseil d'Administration de la Société et du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation du capital social en numéraire, et après avoir constaté la libération totale du capital social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 950 008,800 DT, composé d'un montant au nominal de 199 136,460 DT, majoré d'une prime d'émission globale de 750 872,340 DT, soit une valeur nominale de 1,090 DT par action et une prime d'émission de 4,110 DT par action.

Cette augmentation de capital portera le capital social de la Société de 30 456 415,940 DT à 30 655 552,400 DT et ce, par l'émission de 182 694 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 4,110 DT par action.

Ces nouvelles actions seront libérées intégralement lors de cette souscription. Elles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Elles seront complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Ainsi, le Conseil est d'ores et déjà autorisé à recueillir la souscription des 182 694 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune dans les conditions sus-indiquées.

L'augmentation de capital de la Société sera réalisée avec suppression des droits préférentiels de souscriptions et réservée au profit du management de la société.

En application de l'article 298 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée.

- Suite -

Le Conseil d'Administration est autorisé dans ce cadre à déterminer les personnes (parmi le management de la société) à qui sera réservée l'augmentation de capital et dans quelles proportions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Le Conseil d'Administration est chargé de réaliser l'augmentation du capital, il recueillera les souscriptions des actions nouvelles et accomplira toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration de la Société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère également tous pouvoirs à monsieur Philippe Lacoste, Directeur Général de la Société, ou à défaut à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration déléguera à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et nécessaires pour la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Madame le Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1^{er} Bureau, Tunis, ou le receveur des finances territorialement compétent, au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes autres formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 30 655 552,400 DT, divisé en 28 124 360 actions de 1,090 DT chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à • des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE NEW BODY LINE**

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2019, la société NEW BODY LINE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018, l'assemblée générale ordinaire approuve le dit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution:

Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution:

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018, L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 comme suit :

Libellé	Montant DT
Résultat de l'exercice	2 741 929,274
Résultats reportés	26 272,00
Total bénéfice à répartir	2 768 201,274
<u>Affectation pour :</u>	
Réserve Légale	0
Réserves facultatives	-217 961,274
Reliquat sur le bénéfice 2018 à répartir	2 550 240,000
Dividendes à distribuer soit 0,600 dinars par action correspondant à 60% du nominal	-2 550 240,000
Nouveau report à nouveau	0,000

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 14 Aout 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Deuxième résolution:

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de 2 000 dinars nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la création d'une filiale de la société NEW BODY LINE en Egypte avec un investissement maximal de 2.000.000 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

2. **Le bilan après affectation du résultat :**

Exprimé en dinars

ACTIFS	Notes	31-12-2018	31-12-2017
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	AC01	185 830	179 830
Amortissements	AC02	-179 830	-173 354
Immobilisations Corporelles	AC03	4 688 308	4 197 386
Amortissements	AC04	-2 993 650	-2 696 576
		1 694 658	1 500 810
Immobilisations financières		0	0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		1 700 658	1 507 286
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>1 700 657</u>	<u>1 507 286</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	AC05	1 633 580	1 404 422
Provisions pour dépréciation des stocks	AC06	-100 386	-69 889
Clients et comptes rattachés	AC07	1 721 503	1 547 173
Provisions clients et comptes rattachés	AC08	0	0
Autres actifs courants	AC09	247 541	30 226
Provisions des autres actifs courant	AC10	-13 700	-13 700
Placements et autres actifs financiers	AC11	4 272 390	7 681 740
-Provision	AC12	0	0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC13	5 079 748	1 513 984
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>12 840 676</u>	<u>12 093 956</u>
TOTAL DES ACTIFS		14 541 334	13 01 242

- Suite -

Exprimé en dinars

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-12-2018	31-12-2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	CP01	4 250 400	4 250 400
Réserves	CP02	1 847 329	1 629 367
Autres capitaux propres	CP03	151 882	129 370
Avoir des Actionnaires	CP04	-436 089	-272 781
Prime d'émission	CP05	4 720 600	4 720 600
Autres compléments d'apport	CP06	35 923	36 069
Résultat reporté	CP07	0	0
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES après AFFECTATION</u>		<u>10 570 044</u>	<u>10 493 027</u>
<u>PASSIFS</u>			
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		0	0
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	597 471	595 616
Autres passifs courants	P02	3 373 818	2 512 599
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 971 289	3 108 215
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		14 541 334	13 601 242

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

Libellé	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Avoir des actionnaires	Prime d'émission	Autres compléments d'apports	Total
Solde des capitaux propres au 31/12/2018 avant affectation	4 250 400	425 040	1 204 328	26 272	2 741 929	151 882	- 436 089	4 720 600	35 923	13 120 284
Affectation du résultat PV AGO du 15/05/2019			217 961	2 523 968	-2 741 929					0
Dividendes à distribuer				-2 550 240						-2 550 240
Solde des capitaux propres au 31/12/2018 après affectation	4 250 400	425 040	1 422 289	0	0	151 882	- 439 089	4 720 600	35 923	10 570 044

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2019, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

- Suite -

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaïque

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaïque relatif à l'exercice 2018, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport notamment l'approbation des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'exercice 2019 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 25%
- Taux de commission Moudharaba : 15% pour les produits d'épargne et 25% pour les autres produits

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 de 3 010 760 Dinars, comme suit :

Résultat de l'exercice	3 010 760
Résultat reporté	(1 541 776)
Total 1	1 468 983
Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	2 000 000
Résultat reporté après affectation du résultat de l'exercice	(531 017)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation des Administrateurs suivants :

- Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA
- Monsieur Adel ALAYA
- Monsieur Hamdi BEN REJEB
- Monsieur Ibrahim HAJJI

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des démissions de leur poste d'Administrateur de :

- Monsieur Adel GRAR,
- La société Al KARAMA HOLDING S.A représentée par Monsieur Zakaria OUESLATI,

- Suite -

- La société PORTEFEUILLE INVEST S.A.R.L représentée par son Gérant Monsieur Mbarek KHAMESSI
- L'ETAT TUNISIEN représenté par Monsieur Ahmed HADROUG

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de mettre fin à tous les mandats des membres du Conseil d'Administration et de renouveler leur mandat pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

- Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA
- La Société BANQUE ZITOUNA S.A
- Monsieur Adel ALAYA
- Monsieur Hamdi BEN REJEB
- Monsieur Ibrahim HAJJI
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION : Agrément de la cession des actions de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la cession de BANQUE ZITOUNA d'une action et décide d'agréer Monsieur Ezzedine KHOJA en tant qu'un nouvel actionnaire. Il en est de même pour les 3 actions cédées en une action chacune par MAJDA TUNISIA à Mr Victor Nazeem Ridha AGHA, MAJDA International Trading et La Cigale Gammarth.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des cessions par l'Etat tunisien, la société AL KARAMA HOLDING S.A, la société PORTEFEUILLE INVEST S.A.R.L et Monsieur Mohamed Adel GRAR de leurs actions et décide d'agréer la Société MAJDA TUNISIA S.A en tant qu'un nouvel actionnaire.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION : Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharique.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de Monsieur Borhène NEFFETTI arrive à échéance lors de la présente Assemblée et décide le renouvellement de son mandat pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la volonté formulée par Sheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI de se retirer de ses fonctions, en tant que membre et Président du Comité de Supervision Sharique, et décide la nomination de Monsieur Jilani BELLAGHA, membre du Comité de Supervision Sharique pour un mandat de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

- Suite -

En conséquence, la composition du Comité de Supervision Sharaique sera comme suit :

Membre	Echéance du mandat
Monsieur Mounit TLILI	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020
Monsieur Borhène NEFFETTI	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021
Monsieur Jilani BELLAGHA	lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique, au titre de l'exercice 2019, à 30.000 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la répartition de ces honoraires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION : Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs du Conseil d'Administration et des Membres des Comités émanant de lui pour l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2019 à 295.000Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour la répartition des jetons de présences.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

ONZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2-Le bilan après affectation du résultat :

Actif du bilan (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	1 072 146	905 501	166 645	51495
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 054 446	887 801	166 645	51 495
AC13 Fonds commercial	17 700	17 700	0	-
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 999 655	2 069 409	930 252	1 107 050
AC21 Installations techniques et machines	2 651 736	1 800 875	850 861	1 027 050
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	347 919	268 528	79 391	80 000
AC3 Placements	75 419 537		75 419 537	56 475 561
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	5 344 334		5 344 334	2740 684
AC324 Bons et obligation émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et avec d'autres entreprises	8 000 000		8 000 000	8000 000
AC33 Autres placements financiers	61 684 650		61 684 650	45 862 650
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des PCP	1 999 999		1 999 999	1 989 999
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	30 000		30 000	40 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	59 646 000		59 646 000	43 824 000
AC336 Autres	8 651		8 651	8 651
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises sédimantes	384 603		384 603	372 127
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	8 000 126		8 000 126	5 153 429
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 661 833		2 661 833	2 430 467
AC520 Provisions d'assurance vie	771 820		771 820	740 325
AC530 Provisions pour sinistre (vie)	605 064		605 064	96 249
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	3 961 409		3 961 409	1 891 388
AC6 Créances	20 584 619	9 066 829	17 517 791	18 096 601
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	18 554 680	9 028 680	15 530 051	11 826 895
AC611 Primes acquises et non émises	-507 881		-507 881	-449 771
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	16 107 127	2 879 335	13 227 791	10 278 040
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 954 435	144 295	2 810 140	1 998 126
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1840 18		1840 18	2 896
AC63 Autres créances	1 896 926	49 199	1 858 727	1 267 811
AC631 Personnel	9 232		9 232	6 377
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 726 790		1 726 790	1 081 595
AC633 Débiteurs divers	160 904	43 199	117 705	179 339
AC7 Autres éléments d'actif	19 282 023	9 421 895	9 860 689	7 888 875
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses	2 339 526		2 339 526	2 517 129
AC721 frais d'acquisition reportés	5 050 382		5 050 382	3 854 000
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	3 421 395	0	0
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 165 296		2 165 296	1 152 012
AC733 Autres comptes de régularisation	325 429		325 429	315 735
Total de l'actif	12 185 261	9 469 129	11 189 089	89 728 011

- Suite -

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars) arrêté au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/
CP1 Capital social	15 000 000	
CP4 Autres capitaux propres	2 000 000	
CP5 Résultat reporté	-531 017	
Total capitaux propres apres affectation	16 468 983	
P A2 Provisions pour autres risques et charges	600 000	
PA23 Autres provisions	600 000	
P A3 Provisions techniques brutes	82 335 056	
PA310 Provisions pour primes non acquises	19 010 044	
PA320 Provisions d'assurance vie	31 737 638	
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	1 033 288	
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	30 070 722	
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	483 363	
P A5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 174 721	
P A6 Autres dettes	7 006 908	
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	247 578	
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	2 054 576	
PA63 Autres dettes	4 704 754	
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	189 618	
PA632 Personnel	1 117 066	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	2 667 422	
PA634 Créiteurs divers	730 647	
P A7 Autres passifs		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	303 365	
Total du passif	95 420 049	
Total des capitaux propres et du passif	111 889 033	

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	capital	Autres capitaux propres	report à nouveau	résultat	total
capitaux propres avant affectation	15 000 000		-1 541 776	3 010 760	16 468 985
affectation résultat 2017		2 000 000	1 010 760	-3 010 760	0
capitaux propres après affectation	15 000 000	2 000 000	-531 017	0	16 468 985

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ADWYA

Route de la Marsa km14 BP 658 la Marsa 2070

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2019, la Société Adwya publie ci-dessous :

- I. Les résolutions adoptées,
- II. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- III. L'état d'évolution des capitaux propres.

I. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, approuve les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture et examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2018, qui est de l'ordre 3 122 741 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Bénéfice net au 31/12/2018	:	3 122 741 TND
Réserves légales 5% (atteint les 10% du capital social)	:	93 600 TND
Réserve Spéciale pour Réinvestissement	:	0 TND
Bénéfice distribuable	:	3 029 141 TND
Dividendes aux actionnaires	:	2 152 800 TND (0,100TND/ action)
Autres réserves ordinaires	:	876 341 TND

Les dividendes seront mis en paiement à partir de la date du 07 Aout 2019.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'un Administrateur représentant de l'Etat arrive à expiration, décide de le renouveler. L'Administrateur représentant de l'Etat, Mr Abderrahmene KOCHTALI, est nommé pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2019, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes Société Mourad GUELLATY&Associés et sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de : Société Mourad GUELLATY&Associés, comme commissaire aux comptes de « ADWYA S.A » pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à la tenue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2018.

- Suite -

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Sept mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2018.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -**II-Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	3 554 263	2 966 713
Moins : amortissements	(2 381 569)	(2 229 380)
	1 172 694	737 333
Immobilisations corporelles	77 840 965	70 793 209
Moins : amortissements et provisions	(40 376 972)	(37 168 468)
	37 463 993	33 624 741
Immobilisations financières	182 591	165 281
Moins : provisions	-	-
	182 591	165 281
Total des actifs immobilisés	38 819 278	34 527 355
Autres actifs non courants	496 776	551 017
Total des actifs non courants	39 316 054	35 078 372
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	35 636 988	27 938 924
Moins : provisions	(407 315)	(668 458)
	35 229 673	27 270 466
Clients et comptes rattachés	21 852 736	18 285 863
Moins : provisions	(737 978)	(607 689)
	21 114 758	17 678 174
Autres actifs courants	13 768 856	7 727 428
Placements et autres actifs financiers	2 594 692	2 501 787
Liquidités et équivalents de liquidités	108 799	315 675
Total des actifs courants	72 816 778	55 493 530
Total des actifs	112 132 832	90 571 902

- Suite -

ADWYA SA
BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	21 528 000	21 528 000
Réserves	15 136 451	14 166 510
Subvention d'investissement	185 667	249 309
Total des capitaux propres avant affectation	36 850 118	35 943 819
<u>PASSIFS</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts	12 574 882	6 177 878
Provisions	1 176 824	1 074 560
Total des passifs non courants	13 751 706	7 252 438
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	29 613 420	34 497 502
Autres passifs courants	9 577 972	8 948 294
Concours bancaires et autres passifs financiers	22 339 616	3 929 849
Total des passifs courants	61 531 008	47 375 645
Total des passifs	75 282 714	54 628 083
Total des capitaux propres et des passifs	112 132 832	90 571 902

- Suite -**III- L'état d'évolution des capitaux propres :****Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 31 décembre 2018**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Réserve spéciale de Réinv.	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31/12/2018 avant affectation	21 528 000	2 059 200	12 107 309	0	3 122 741	185 667	39 002 918
<u>Affectation approuvée par l'AGO du 22/05/2019</u>							
Affectation en réserves	0	93 600	876 341	0	(96 994)	0	0
Dividendes distribuées	0	0	0		(2 152 800)	0	(2 152 800)
<u>Augmentation de capital par l'AGE du 22/05/2019</u>							
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0
Résorption des subv.d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Affectation en réserves	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31/12/2018 après affectation	21 528 000	2 152 800	12 983 650	0	0	185 667	36 850 118

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Agrément du CMF n°04-2011 du 9 février 2011

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 29 mai 2019, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

0,069 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2019** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2019 - AS - 703-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°06-2016 du 11 février 2016

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 29 mai 2019, la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

110,305 dinars par part.

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2019** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2019 - AS - 704-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2019, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

Un dividende de 33,007 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **31 mai 2019**.

Les actionnaires auront jusqu'au **30 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions de SICAV obligataires distribuées chez TUNISIE VALEURS.

2019 - AS - 700-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 48-2015 du 10 septembre 2015
Adresse : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

un dividende de 101,823 dinars par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2019 - AS - 701-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2019, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

Un dividende de 3,952 dinars par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **31 mai 2019**.

Les actionnaires auront jusqu'au **30 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

2019 - AS - 702-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

Un dividende de 4,461 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

2019 - AS - 679-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014

Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

Un dividende de 3,829 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

2019 - AS - 678-03

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AMEN CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°07-2010 du 17 mars 2010

Adresse : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2018 fixés à **0,963 dinar par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **31 mai 2019** aux guichets du gestionnaire.

2019 - AS - 714-01

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Taysir Microfinance 2019 »**

Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « Taysir Microfinance 2019» de 5 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de dinars, émis par la société «Taysir Microfinance SA» sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 18/03/2019, **ont été clôturées le 17/05/2019, pour un montant de 5 millions de dinars.**

Il est à signaler que l'emprunt obligataire susmentionné a été émis selon les conditions suivantes :

Montant :

5 millions de dinars susceptible d'être porté à 10 millions de dinars, divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 100 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars. L'emprunt est avalisé par la Banque de l'Habitat.

Taux et durées :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	11.5% et/ou TMM+ 2.8%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	11.8% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,849	182,905		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,576	124,595		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,630	105,644		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,902	109,921		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,460	109,473		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,215	104,236		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	106,077	106,091		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,941	43,945		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,344	30,347		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,232	16,233		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,561	118,575		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,143	1,143		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,915	107,929		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,722	10,723		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,844	149,874		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,897	10,898		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,680	1,682		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,423	59,430		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,080	128,405		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,033	117,575		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,091	135,797		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,028	502,618		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,368	130,194		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,310	134,918		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,643	132,180		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,531	112,912		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,154	110,033		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,578	165,728		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,771	100,383		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	115,128	115,599		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,873	175,364		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	147,747	149,046		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,566	108,137		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,690	22,850		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2044,361	2042,528		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,600	124,717		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,311	162,321		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,791	203,894		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,810	18,079		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,743	2,778		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,426	2,453		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,853	74,873		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,175	1,202		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,188	1,190		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,148	1,153		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,117	1,123		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,927	119,714		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,680	128,772		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1123,128	1130,856		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,377	11,485		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,373	10,455		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,126	96,670		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	106,421	106,436
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	104,965	100,673
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	103,077	103,090
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	101,286	101,302
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,648	102,666
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	110,002	105,513
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,893	102,909
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,174	100,189
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	101,690	101,696
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,406	103,424
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,274	105,292
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	103,285	103,297
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	105,968	102,436
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,610	101,625
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	102,455	102,468
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	100,917	100,935
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	102,747	102,851
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	107,948	104,113
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	101,134	101,161
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	100,815	100,826
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	108,112	108,126
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,844	100,855

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	101,983	101,994
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,060	102,076
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,897	107,910
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,699	104,880
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,459	59,502
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	96,608	97,094
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,274	18,311
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	293,801	294,959
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2469,325	2480,518
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	72,640	72,821
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	55,915	55,938
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	114,764	115,240
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,333	11,358
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,097	14,147
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,447	16,538
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,136	14,219
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	156,013	151,630
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,690	8,740
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	110,392	110,340
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	80,868	80,908
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	82,442	82,583
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	96,366	96,398
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	100,514	101,346
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,079	93,201
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,210	10,275
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,314	97,553
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	157,604	158,771
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	106,587	108,185
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	113,387	110,623
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,246	118,398
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	193,765	195,175
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	179,384	180,115
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	155,480	156,059
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,046	23,360
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	143,446	145,345
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,202	138,049
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9044,067	9162,318
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1047,528	1054,564
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5976,033	5964,140
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5227,703	5254,124
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	91,673	90,252
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5060,020	5055,423
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,912	9,926
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	121,827	122,187
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 558,756	11 637,651

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFiance FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)
Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mme Abir MATMTI.

***Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)***

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	2018	2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		1 813 271	1 633 446
Moins : amortissements		<1 510 587>	<1 325 145>
	II.1	302 684	308 301
Immobilisations corporelles		186 103 254	169 514 096
Moins : amortissements		<69 053 579>	<58 749 786>
	II.2	117 049 675	110 764 310
Immobilisations financières	II.3	81 751 540	61 561 859
Total des actifs immobilisés		199 103 899	172 634 470
Total des actifs non courants		199 103899	172 634 470
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	II.4	117 501 323	100 233 724
Moins : provisions		<1 824 759>	<3 510 503>
		115 676 564	96 723 221
Clients et comptes rattachés	II.5	127 777 112	86 718 597
Moins : provisions		<4 390 806>	<4 319 901>
		123 386 306	82 398 696
Autres actifs courants	II.6	21 939 421	20 723 189
Moins : provisions		<616 364>	<616 364>
		21 323 057	20 106 825
Placements et autres actifs financiers	II.7	4 216	4 216
Liquidités et équivalents de liquidités	II.8	27 584 472	4 225 704
Total des actifs courants		287 974 615	203 458 662
Total des actifs		487 078 514	376 093 132

Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2018	2017
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		60 319 165	53 334 842
Réserve légale		5 333 842	4 701 368
Subvention d'investissement		1 034 711	1 384 707
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		55 192 782	46 237 529
Réserve spéciale de réinvestissement		14 825 308	18 000 000
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		<i>165 694 519</i>	<i>152 647 157</i>
Résultat de l'exercice		8 212 929	13 397 359
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	<i>II.9</i>	<i>173 907 448</i>	<i>166 044 516</i>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	<i>II.10</i>	50 274 964	37 665 746
Autres passifs non courants		471 256	1 443 902
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>50 746 220</i>	<i>39 109 648</i>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>II.11</i>	89 850 676	58 048 816
Autres passifs courants	<i>II.12</i>	35 016 682	12 586 000
Autres passifs financiers courants	<i>II.13</i>	129 109 695	87 221 988
Concours bancaires		8 447 793	13 082 164
<i>Total des passifs courants</i>		<i>262 424 846</i>	<i>170 938 968</i>
<u>Total des passifs</u>		<u>313 171 066</u>	<u>210 048 616</u>
Total des capitaux propres et des passifs		487 078 514	376 093 132

État de résultat
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	2018	2017
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	III.1	320 250 280	266 698 923
Autres produits d'exploitation		1 522 398	1 867 341
<i>Total des produits d'exploitation</i>		321 772 678	268 566 264
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation de stock de produits finis et encours		3 284 873	4 356 114
Achats consommés de matières et d'emballages	III.2	<233 352 832>	<186 475 972>
Charges de personnel	III.3	<28 003 102>	<23 545 470>
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.4	<8 569 239>	<10 301 008>
Autres charges d'exploitation	III.5	<33 037 089>	<28 903 457>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<299 677 389>	<244 869 793>
<i>Résultat d'exploitation</i>		22 095 289	23 696 471
Charges financières nettes	III.6	<14 125 667>	<10 694 912>
Autres gains ordinaires	III.7	1 213 120	1 165 602
Autres pertes ordinaires		<647 493>	<64 687>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		8 535 249	14 102 474
Impôt sur les sociétés		<314 320>	<705 115>
Contribution sociale solidaire		<8 000>	-
Résultat net de l'exercice		8 212 929	13 397 359

État de flux de trésorerie
Relatifs l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	8 212 929	13 397 359
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	8 569 239	10 301 008
Plus ou moins-value de cession	<322 859>	<725 839>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<349 996>	<408 949>
Variation des :		
Stocks	<17 267 599>	<21 056 106>
Créances clients	<41 058 515>	<20 881 213>
Autres actifs	<9 946 232>	<6 033 957>
Fournisseurs et autres dettes	35 935 820	268 853
Autres passifs (hors dividendes)	2 430 682	<674 784>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>	IV.1 <13 796 531>	<25 813 628>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement sur cession d'immobilisations	325 560	1 663 189
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<21 573 133>	<22 263 302>
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	<11 459 681>	<12 511 340>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	IV.2 <32 707 254>	<33 111 453>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement / Décaissement d'emprunts CMT	14 742 759	4 530 235
Encaissement / Décaissement de crédits de gestion	39 754 165	31 631 969
Encaissement sur compte courant associé Azur Papier	20 000 000	-
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	IV.3 74 496 924	36 162 204
Variation de trésorerie	27 993 139	<22 762 877>
Trésorerie au début de l'exercice	<8 856 460>	13 906 417
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 136 679	<8 856 460>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

I-1 Présentation de la société

La société « SAH SA », Société d'Articles Hygiéniques est une société anonyme créée le 7 février 1994 et dont l'activité opérationnelle a débuté le 25 octobre 1995. Elle a pour activité la production et la commercialisation des articles hygiéniques. Le nom commercial des produits fabriqués et commercialisés par la société « SAH SA » est « Lilas ».

La société est spécialisée dans la production et la commercialisation des quatre familles de produits suivantes :

- Les couches pour bébés ;
- Les produits d'hygiène féminine ;
- Les couches pour adulte ;
- Les papiers et tissus d'hygiènes et autres produits dérivés.

I-2 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

I-3 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués aux immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivants :

- Brevets et marques	20%
-Logiciels	33%
-Constructions	5%
-Installations techniques, matériels et outillage	10%
- Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10%
-Agencement, aménagement et installation	10%
- Machines de production	6.66%

I-4 Les emprunts

Les emprunts figurent au passif du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

I-5 Les stocks

Les valeurs d'exploitation sont prises en compte et évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société ainsi que les

frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

I-6 Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

I-7 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'État.

II Notes sur le Bilan

II-1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 302.684 DT contre 308.301 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31.12.2018	31.12.2017
Conception, marques et brevets	390 771	384 296
Logiciels	1 422 500	1 249 150
TOTAL	1 813 271	1 633 446
<i>Amortissements</i>	<i><1 510 587></i>	<i><1 325 145></i>
Immobilisations incorporelles nettes	302 684	308 301

II-2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 117.049.675 DT contre 110.764.310DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i><u>31.12.2018</u></i>	<i><u>31.12.2017</u></i>
Terrains	4 236 653	2 698 703
Constructions	19 252 467	19 252 467
Agencement des constructions	15 674 662	15 609 826
Installations techniques	2 020 693	1 848 372
Matériel industriel	108 914 044	99 443 432
Matériel de transport	9 564 646	9 294 141
Agencement, aménagement et installations divers	2 747 050	2 170 423
Équipements de bureaux	681 918	581 011
Matériel informatique	2 264 372	1 959 399
Matériel de laboratoire	205 305	179 194
Immobilisations corporelles en cours	13 212 751	8 772 718
Immobilisations corporelles avances et acomptes	7 328 693	7 704 410
TOTAL	186 103 254	169 514 096
<i>Amortissements</i>	<i><69 053 579></i>	<i><58 749 786></i>
Immobilisations corporelles nettes	117 049 675	110 764 310

***Tableau des immobilisations et des amortissements
arrêté au 31 décembre 2018***

DÉSIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs comptables nettes	
	31/12/2017	Acquisition Reclasst° Régul°	Cession Reclasst° Régul°	31/12/2018	31/12/2017	Dotation	Cession	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Concessions, marques, brevets	384 296	6 475	-	390 771	304 414	31 152	-	335 566	79 882	55 205
Logiciels	1 249 150	173 350	-	1 422 500	1 020 731	154 290	-	335 566 175 021	228 419	247 479
<u>Totales immobilisations incorporelles</u>	1 633 446	179 825	-	1 813 271	1 325 145	185 442	-	1 510 587	308 301	302 684
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Terrains	2 698 703	1 537 950	-	4 236 653	-	-	-	-	2 698 703	4 236 653
Constructions	19 252 467	-	-	19 252 467	5 672 687	957 470	-	6 630 157	13 579 780	12 622 310
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 609 826	64 836	-	15 674 662	6 588 712	1 389 240	-	7 977 952	9 021 114	7 696 710
Installations techniques	1 848 372	172 321	-	2 020 693	1 192 920	221 857	-	1 414 777	655 452	605 916
Installations générales agencements et aménagements divers	2 170 423	576 627	-	2 747 050	683 463	217 123	-	900 586	1 486 960	1 846 464
Matériels industriel	99 443 432	9 470 612	-	108 914 044	36 106 699	6 726 782	-	42 833 481	63 336 733	66 080 563
Matériels de transport	9 294 141	940 695	<670 190>	9 564 646	6 864 102	986 001	<667 489>	7 182 614	2 430 039	2 382 032
Équipements de bureau	581 011	100 907	-	681 918	296 429	47 581	-	344 010	284 582	337 908
Matériels informatique	1 959 399	304 973	-	2 264 372	1 322 054	405 975	-	1 728 029	637 345	536 343
Matériels de laboratoire	179 194	26 111	-	205 305	22 720	19 253	-	41 973	156 474	163 332
Immob corp en cours (avance et acompte)	7 704 410	<375 717>	-	7 328 693	-	-	-	-	7 704 410	7 328 693
Immob corp en cours	8 772 718	4 440 033	-	13 212 751	-	-	-	-	8 772 718	13 212 751
<u>Total des immobilisations corporelles</u>	169 514 096	17 259 348	<670 190>	186 103 254	58 749 786	10 971 282	<667 489>	69 053 579	110 764 310	117 049 675
Total des immobilisations	171 147 542	17 439 173	<670 190>	187 916 525	60 074 931	11 156 724	<667 489>	70 564 166	111 072 611	117 352 359

II-3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 81.751.540 DT contre 61.561.859DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Participations dans les filiales	80 624 575	60 776 035
Prêts au personnel	534 095	539 243
Cautionnements	592 870	246 581
TOTAL	81 751 540	61 561 859

Les participations dans les filiales sont détaillées comme suit :

<i>Participation dans</i>	<u>Coût</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
SAH Algérie	5 402 606	70%
SAH Libye	3 051 647	60%
SAH Maroc	925 075	100%
AZUR Papier SA	44 050 000	80,353%
SAH Côte d'ivoire	6 146 717	100%
AZUR Détergent SA	20 429 990	50,53%
SAH Sénégal	618 540	100%
TOTAL	80 624 575	

II-4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 115.676.564DT contre 96.723.221 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Stocks de matières premières	66 788 730	66 815 080
Stocks en transit	21 712 676	9 138 596
Stocks de pièces de rechanges	6 569 523	5 134 527
Stocks produits finis	21 981 521	18 833 502
Stocks produits semi finis	448 873	312 019
Total	117 501 323	100 233 724
<i>Provision matières premières</i>	<i><1 594 876></i>	<i><2 829 532></i>
<i>Provision produits finis</i>	<i><134 228></i>	<i><345 202></i>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<i><95 655></i>	<i><335 769></i>
Total stock net des provisions	115 676 564	96 723 221

II-5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde des créances clients nettes des provisions s'élève au 31 décembre 2018 à 123.386.306DT contre 82.398.696 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Clients locaux	75 638 672	45 385 922
Clients étrangers	46 763 062	33 821 716
Clients effets à recevoir	312 082	2 480 690
Clients douteux ou litigieux	4 455 039	4 319 901
Effets à l'encaissement	608 257	710 368
Total créances brutes	127 777 112	86 718 597
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<i><4 390 806></i>	<i><4 319 901></i>
Total créances nettes	123 386 306	82 398 696

II-6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 21.323.057DT contre 20.106.825 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Fournisseurs avances et acomptes	79 280	89 162
Fournisseurs ristournes à obtenir	3 438 577	837 764
Créances fiscales	12 415 668	7 426 602
Produits à recevoir (Dividendes SAH Libye)	3 881 999	3 238 920
Sociétés du Groupe (SAH Algérie)	236 827	236 827
Sociétés du Groupe (AZUR Détergent SA)	448 780	7 740 298
Charges constatées d'avance	1 234 565	1 052 028
Débiteurs divers	203 725	101 588
TOTAL	21 939 421	20 723 189
<i>Provision pour dépréciation des autres actifs</i>	<i><616 364></i>	<i><616 364></i>
Total autres actifs nets des provisions	21 323 057	20 106 825

I-7 Placements (En DT)

Les placements s'élèvent, au 31 décembre 2018 ainsi qu'au 31 décembre 2017, à 4.216DT. Ils représentent des placements obligataires BNA et UIB.

II-8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 27.584.472 DT contre 4.225.704DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Banques	27 573 059	4 139 084
Caisses	11 413	86 620
TOTAL	27 584 472	4 225 704

II-9 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2018 à 173.907.448DT contre 166.044.516DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i><u>31.12.2018</u></i>	<i><u>31.12.2017</u></i>
Capital social	60 319 165	53 334 842
Réserves légales	5 333 842	4 701 368
Subvention d'investissement	1 034 711	1 384 707
Prime d'émission	28 988 711	28 988 711
Résultats reportés	55 192 782	46 237 529
Réserve spéciale de réinvestissement	14 825 308	18 000 000
Total des capitaux propres avant résultat	165 694 519	152 647 157
Résultat de l'exercice	8 212 929	13 397 359
TOTAL	173 907 448	166 044 516

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légalés	Prime d'émission	Réserve de réinvest ^(*)	Subvention d'invest	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2017	53 334 842	4 701 368	28 988 711	18 000 000	1 384 707	46 237 529	13 397 359	166 044 516
Affectation du résultat 2017	-	632 474	-	-	-	12 764 885	<13 397 359>	-
Situation nette après affectation du résultat 2017	53 334 842	5 333 842	28 988 711	18 000 000	1 384 707	59 002 413	-	166 044 516
Augmentation de capital du 20/06/2018	3 809 631	-	-	-	-	<3 809 631>	-	-
Augmentation du capital 19/10/2018	3 174 692	-	-	<3 174 692>	-	-	-	-
Quote-part des subventions d'investissements	-	-	-	-	<349 996>	-	-	<349 996>
Total des capitaux propres avant résultat	60 319 165	5 333 842	28 988 711	14 825 308	1 034 711	55 192 782	-	165 694 519
Résultat net 2018	-	-	-	-	-	-	8 212 929	8 212 929
Total des capitaux propres avant affectation	60 319 165	5 333 842	28 988 711	14 825 308	1 034 711	55 192 782	8 212 929	173 907 448

(*) Les bénéfices réinvestis, en application des dispositions du code d'incitations aux investissements, sont inscrits dans un « compte de réserve spéciale d'investissement »

II-10 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2018 à 50.274.964DT contre 37.665.746 DT au 31 décembre 2017. Les emprunts ont été contractés auprès des banques suivantes :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Emprunts BIAT	8 836 777	1 689 412
Emprunts BNA	6 835 000	5 718 187
Emprunts UIB	11 628 000	12 246 000
Emprunt Attijari Bank	18 966 854	12 543 814
Emprunt UBCI	4 008 333	5 468 333
TOTAL	50 274 964	37 665 746

II-11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 89.850.676 DT contre 58.048.816DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Fournisseurs ordinaires	73 112 563	47 076 192
Fournisseurs effets à payer	16 738 113	10 972 624
TOTAL	89 850 676	58 048 816

II-12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 35.016.682DT contre 12.586.000 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Ristournes à accorder	2 888 638	2 873 311
Salaires à payer et autres dettes au personnel	3 887 698	3 599 045
Sociétés du Groupe (Azur papier SA)	22 518 744	1 685 537
Diverses dettes d'impôts à payer	2 201 046	1 270 315
Dettes envers les actionnaires et les administrateurs	19 929	59 929
Organismes sociaux	1 095 601	830 756
Charges à payer	1 966 802	1 921 855
Autres créditeurs	438 224	345 252
TOTAL	35 016 682	12 586 000

II-13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 129.109.695 DT contre 87.221.988DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Échéances à moins d'un an	14 862 261	12 587 648
Crédit de financement de stock	99 950 000	64 250 000
Crédit de financement en devise	13 794 710	9 740 544
Intérêts courus	502 724	643 796
TOTAL	129 109 695	87 221 988

III Notes sur l'état de résultat**III-1 Les produits d'exploitation (En DT)**

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2018 à 321.772.678DT contre 268.566.264DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Chiffre d'affaires local	246 616 755	205 433 195
Chiffre d'affaires export	77 666 718	65 137 776
RRR accordés	<4 033 193>	<3 872 048>
Autres produits d'exploitation	1 522 398	1 867 341
TOTAL	321 772 678	268 566 264

III-2 Achats consommés de matières et d'emballages (En DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballages s'élèvent au 31 décembre 2018 à 233.352.832DT contre 186.475.972 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Achats de matières premières : fournisseurs locaux	54 102 055	31 730 829
Achats de matières premières : fournisseurs étrangers	152 902 054	149 105 830
Achats d'emballages : fournisseurs locaux	14 045 741	9 453 920
Achats d'emballages : fournisseurs étrangers	15 755 977	16 363 127
Variation de stocks de matières premières	26 350	<18 710 991>
RRR sur achats	<3 479 345>	<1 466 743>
TOTAL	233 352 832	186 475 972

III-3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2018 à 28.003.102DT contre 23.545.470 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Salaires et appointements	24 854 156	21 141 924
Charges de congés à payer	203 763	89 737
Charges patronales	2 770 209	2 110 877
Charges fiscales	174 974	202 932
TOTAL	28 003 102	23 545 470

III-4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8.569.239DT contre 10.301.008DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Dotations aux amortissements	11 156 724	10 122 443
Reprise/Dotations aux prov. pour risques et charges	<972 646>	<786 674>
Reprise/Dotations aux prov. pour dép. de stocks	<1 685 744>	658 887
Dotations aux prov. pour dép. client douteux	70 905	564 309
Reprise sur prov. pour dép. autres actifs courants	-	<257 957>
TOTAL	8 569 239	10 301 008

III-5 Les autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2018 à 33.037.089DT contre 28.903.457 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
-----------------------	--------------------------	--------------------------

Frais de publicité	10 801 126	10 621 819
Électricité	4 288 092	3 744 682
Pièces de rechange	3 963 973	3 519 529
Transport sur ventes	4 319 452	2 894 415
Entretien et réparation	2 236 776	2 092 231
Carburant et lubrifiant	1 699 418	1 617 885
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	891 317	603 414
Primes d'assurances	691 883	757 282
État, impôts et taxes	1 079 569	854 800
Location	686 283	662 815
Frais de déplacements et missions	762 298	632 000
Services bancaires et assimilés	447 727	266 687
Frais postaux et de communication	285 843	79 048
Autres charges d'exploitation	883 332	556 850
TOTAL	33 037 089	28 903 457

III-6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 14.125.667DT contre 10.694.912DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
Intérêts	11 271 895	6 053 565
Pertes de change	10 279 997	10 628 570
Gains de change	<8 579 210>	<6 220 233>
Intérêts sur prêts AZUR Papier SA	952 494	11 263
Intérêts sur prêts AZUR Détergent SARL	<223813>	<406 773>
Autres charges et produits financiers	424304	628 520
TOTAL	14 125 667	10 694 912

III-7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1.213.120DT contre 1.165.602 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2018</i>	<i>31.12.2017</i>
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite en résultat	349 996	408 949
Produits sur cession d'immobilisations	322 859	725 839
Autres	540 265	30 814
TOTAL	1 213 120	1 165 602

IV Notes sur l'état de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de <8.856.460> DT au 31 décembre 2017 à 19.136.679 DT au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une variation positive de 27.993.139DT provenant des flux de financement pour 74.496.924DT compensée par des flux d'exploitation négatifs de <13.796.531> DT ainsi que des flux d'investissement négatifs de <32.707.254> DT.

IV-1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

L'exploitation a généré un flux négatif de 13.796.531DT affecté essentiellement à une augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 29.905.844 DT compensé par un résultat bénéficiaire avant amortissements et provisions de 16.782.168DT.

L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est essentiellement expliquée par une augmentation des stocks de 17.267.599 DT, une augmentation des créances clients de 41.058.515 DT ainsi que des autres actifs courants de 9.996.256 DT.

IV-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux d'investissement correspondent à un décaissement de 32.707.254 DT provenant essentiellement de flux nets au titre d'acquisition et de cession des immobilisations corporelles et incorporelles de 21.247.573 DT et de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières de 11.459.681 DT suite à la participation dans l'augmentation du capital de la filiale « AZUR Détergent SA » et la création d'une nouvelle filiale à l'étranger « SAH Sénégal ».

IV-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de financement correspondent à un encaissement net de 74.496.924 DT provenant des flux nets d'encaissements et remboursements d'emprunts et de crédits de gestion de 54.496.924 DT et de l'encaissement d'emprunts en compte courant associé d'un total de 20.000.000 DT auprès de la filiale AZUR Papier SA.

V Note sur les parties liées

V-1 Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

Partie liée	Relation
SAH Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Algérie	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits "Lilas" en Algérie
SAHD Maroc	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits "Lilas" au Maroc
SAH Libye	Filiale à l'étranger
SAH Côte d'Ivoire	Filiale à l'étranger
SAH Sénégal	Filiale à l'étranger
AZUR Papier SA	Filiale en Tunisie
AZUR Détergent SA	Filiale en Tunisie
MEZNI Jalila	Actionnaire-PDG
JAIEZ Mounir	Actionnaire-administrateur-DGA
Société Tacharoukiet EL MAWADA,	Sociétés appartenant au partenaire Libyen,
Société Tacharoukiet EL OFOK et	actionnaire de SAH Libye
Société Gharb EL.MOUTAWASSET	

V- 2 Transactions avec les parties liées

a- Transactions avec les partenaires libyens

- Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 50.307kDT et 2.778 kDT;
- Les soldes clients des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Gharb EL MOUTAWASSET et Tacharoukiet EL MAWADA s'élèvent respectivement à 23.211 kDT, 2.816 kDT et 820 kDT.

b- SAH Algérie

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'année 2018 entre SAH SA et SAH Algérie ;
- Parmi les autres actifs courants figure un actif envers la société SAH Algérie de 236 kDT qui remonte à l'exercice 2008 et qui est totalement provisionné.

c- SAHD Algérie « SAHD »

- Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec SAHD s'élève à 236kDT ;
- Au 31 décembre 2018, la créance détenue sur SAHD Algérie s'élève à 1.621kDT.

d- SAH Maroc

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'année 2018 entre SAH SA et SAH Maroc ;
- Au 31 décembre 2018, la créance détenue sur SAH Maroc s'élève à 8.597 kDT.

e- SAH Libye

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'année 2018 entre SAH SA et SAH Libye;
- Au 31 décembre 2018, aucune créance n'est détenue sur SAH Libye.

f- Société AZUR Papier SA

- Une avance de 5.500 kDT a été accordée par la société SAH SA à la société AZUR Papier SA pour l'acquisition par SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le Conseil d'Administration de la société AZUR papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600 kDT HT en date du 17 mars 2011. Le 4 mai 2018, un contrat d'acquisition du terrain sis à Béja a été conclu avec Azur Papier SA pour une valeur de 656 kDT.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec AZUR Papier SA s'élève à 138kDT;
- Le solde client AZUR Papier SA s'élève au 31 décembre 2018 à 698kDT;
- Les achats de matières premières de SAH SA auprès d'AZUR Papier SA totalisant en 2018 un montant de 44.306kDT HT;
- Le solde fournisseur AZUR Papier SA au 31 décembre 2018 est de 16.769kDT ;
- La société a obtenu en 2018 auprès d'AZUR Papier SA des prêts en compte courant associé pour un montant total de 20.000.000 DT, au taux de 8%. Le solde des prêts en comptes courant associé Azur Papier SA au 31 décembre 2018 s'élève à 22.518.744 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2018 pour un total de 952.494 DT (HTVA).

g- Société AZUR Détergent SA

- La société a accordé des prêts et des avances en compte courant à la société AZUR Détergent SA au

cours des exercices 2016, 2017 et 2018 d'un total de 8.510.000 DT. Ces prêts ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 668.780 DT dont 223.813DT (HTVA) en 2018.

En 2018, deux augmentations du capital de la société AZUR Détergent SA par conversion des créances ont été effectuées pour un total de 8.730.000 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant AZUR Détergent SA s'élève à 448.780 DT

h- SAH Côte d'Ivoire SA

- Au 31 Décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Côte d'Ivoire s'élève à 621 kDT;
- Au 31 Décembre 2018, la créance détenue sur SAH Côte d'Ivoire s'élève à 684 kDT.

i- Mezni Jalila & Mounir Jaiez

La charge de loyer relative au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et Mr Mounir JAIEZ, comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 109kDT;

j- Jetons de présence et rémunération comité d'audit

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018 a décidé l'octroi de :

- Des jetons de présence au profit des administrateurs pour 20kDT.
- La rémunération des membres du comité d'audit pour 5 kDT.

k- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration du 10 novembre 2009 et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute au titre de l'exercice 2018 de 491.254 DT payable sur 13 mensualités.
 - Une rémunération variable brute qui est l'équivalent de 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 600.000 DT.
 - D'autres avantages en nature sont accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
 - La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le conseil d'administration du 10 novembre 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2018 à 67.029 DT.

VII Note sur les éventualités et les événements postérieurs à la date de clôture

A la date du présent rapport, aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

VIII Note sur les engagements hors bilan

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2004	U.I.B	3 185 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	2 725 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2 550 000 DT ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2005	U.I.B	8 550 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	3 150 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ; - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social) ; - Nantissement au premier rang sur chaîne de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.
2006	B.T.E.	2000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1 ^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2006	B.T.L.	3000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2008	U.I.B	2500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ; - Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ; - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2008	B.T.L.	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2007	B.T.E.	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er}rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2009	B.N.A	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2010	B.T.E.	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	B.N.A	6000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2011	B.I.A.T	6 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2012	BNA	3 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	- Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	BNA	2 700 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m ² revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	- Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari passu avec la BIAT. - Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec la BIAT. - Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur : *totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT totalités des propriétés sises à MjezEl-Bab, objets des TF n°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT *totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalités des propriétés sises à MjezEl-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	B.T.L.	1000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2014	U.B.C.I.	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2014	U.I.B	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab. - Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> *Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan
2015	ATTIJARI BANK	6100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2015	UBCI	2 300 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	B.T.L.	1100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2015	ATTIJARI BANK	3600 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba. - Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m² titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m² titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2015	UIB(Avenant)	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2016	BH	4 000.000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 Béja.
2017	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjez Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2017	BNA	6 700	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2017	UIB	7 200 000	<p>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....)</p> <p>- Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir</p> <p>. Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjez Bab.</p> <p>- Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI.</p> <p>- Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.</p>
2018	ATTIJARI BANK	6 400 000	<p>- Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur la totalité de la propriété, objet du titre N°11828 BEJA, sis au Nord et à proximité d Mjez Bab, d'une superficie de 1454 m² ainsi que sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 BEJA, sis au nord et à proximité de Mjez Bab, d'une superficie globale de 3452 m².</p> <p>- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques dont le siège social sis au N°5 Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.</p>
2018	BH	4 000 000	<p>- Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier 11827-Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH.</p> <p>- Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	ABC Bank	4 900 000	<p>- Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja</p> <p>- Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « I Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab - Béja telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	ATTIJARI BANK	10 500 000	<p>- Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454m².</p> <p>- Une Hypothèque en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez bab d'une superficie globale de 3452 m².</p> <p>- Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7748 Zaghouan.</p> <p>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH.</p> <p>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181.</p> <p>- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	UIB	3 920 000	<p>- Un nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez Bab, comprenant notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc... inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. Au moyen de ce nantissement, la banque aura et exercera les différents éléments des fonds matériels, équipements et outillages ci-dessus désignés, tous les droits actions et privilège conférés par la loi au créancier nanti du gage pour se faire payer sur les prix à en provenir du montant de sa créance en principal, intérêts, frais et accessoires, et ce par préférence à tous autres créanciers non privilégiés.</p> <p>- Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI charguia I Tunis, Mjez Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	BH	3 000 000	<p>- Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni réserves des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ère instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds .</p> <p>- Etant donné qu'un nantissement de 8 000 000 D a été inscrit au profit de la B.H au registre des nantissements auprès du T.1ère I./Béja le 16/11/17 sous le N°3890 et auprès du T.1ère I/Tunis le 16/11/17 sous N°NA0125982017, Mr le juge chargé du registre de commerce est prié de porter ce nantissement de 8 000 000D à 11 000 000 D.</p> <p>- Un hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis à Mjez bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives, bâtiments constructions et annexes.</p> <p>- Etant donnée qu'une hypothèque de 8 000 000 D, a été inscrit au profit du B.H sur le TF°11827-Béja le 17/11/17 dépôt Béja Monsieur le conservateur de la propriété foncière est prié de porter cette hypothèque à la somme de 11 000 000D.</p>
2018	BIAT	9 500 000	<p>- Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernerat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES ainsi que la totalité de la propriété sise à MLjez Bab, gouvernerat de Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	BIAT	13 500 000	- La SAH affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de six millions de dinars, selon articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, para médicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab Gouvernerat de Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis.
2018	BIAT	1 600 000	- Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernerat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES » et sur la totalité de la propriété sise à Mjez Bab, gouvernerat de Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé «°SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES°»

Autres engagement hors bilan

- En mars 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 1 157mDZD (25mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En mai 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la banque NATIXIS Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 190mDZD (4mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En mai 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la banqueBNP Paribas Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 315mDZD(7mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En septembre 2018, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société Arab Bank afin de garantir une ligne de crédit de 310mDZD sollicitée par SAH Algérie .
- En juillet 2018, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société BNP Paribas afin de garantir une ligne de crédit de 564DZD sollicitée par SAH Algérie.
- En mai 2018, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société NATIXIS afin de garantir un CMT de 298mDZD sollicitée par SAH Algérie.
- En aout 2018, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention à la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire pour des lignes de crédits d'un montant total de 5000mFCFA sollicitées par SAH Côte d'Ivoire.
- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2018 à 13.712.940 DT.

Rapport Général

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la «Société d'Articles Hygiéniques SA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 173.907.448 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8.212.929 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Description de la question clé d'audit

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 115.676.564DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2018, la provision sur les stocks s'élève à 1.824.759 DT.

Les stocks sont valorisés au coût pour les éléments achetés (matières premières et pièces de rechange), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Réponse d'audit

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de la valorisation des stocks. Nos travaux ont aussi consisté à :

- Valider l'existence physique des stocks à la date de clôture ;
- Vérifier que l'évaluation des coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock ;
- Tester le calcul automatique du coût moyen pondéré des matières premières et pièces de rechanges et le calcul du coût de production des produits finis et semi-finis ; et
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation

Cabinet HAYET LABIDI

Abir Matmti

Hayet Labidi

Rapport Spécial

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société a contracté en octobre 2018 auprès d'Attijari Bank un emprunt pour 10.500.000 DT, remboursable sur 5 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM+1,75%. Au 31 décembre 2018, le solde de cet emprunt s'élève à 10.500.000 DT.
- La société a obtenu en 2018 auprès d'Azur Papier SA des prêts en compte courant associé pour un montant total de 20.000.000 DT, au taux de 8%. Le solde des prêts en comptes courant associé Azur Papier SA au 31 décembre 2018 s'élève à 22.518.744 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2018 pour un total de 952.494 DT (HTVA).
- Au 31 décembre 2018, les financements à court terme (financement stock, financement devises, facilités de caisse...) se détaillent comme suit:

Banque	Montant en TND
ATTIJARI BANK	10.750.002
BNA	11.475.045
BIAT	45.000.000
BH	10.290.635
BTL	17.684.124
UIB	10.656.606
UBCI	10.700.000

B. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société a contracté en décembre 2013 auprès d'Attijari Bank deux emprunts pour 5.500.000 DT et 5.000.000 DT, remboursables sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2018, le solde de ces deux emprunts s'élève à 3.612.578 DT.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de l'UIB un emprunt de 10.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Il est à signaler que

la première tranche de 6.000.000 DT a été débloquée en décembre 2013 et que la seconde tranche de 4.000.000 DT a été débloquée en 2014. Au 31 décembre 2018, le solde de cet emprunt s'élève à 3.666.667 DT.

- En vertu de la convention conclue entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, et portant sur la location d'un dépôt de stockage sis à Charguia, la société a payé les loyers relatifs à l'exercice 2018 qui s'élèvent à 108.554 DT.
- La société a accordé des prêts et des avances en compte courant à la société Azur Détérgent SA au cours des exercices 2016, 2017 et 2018 d'un total de 8.510.000 DT. Ces prêts ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 668.780 DTDT y compris les intérêts de 2018 pour 223.813 DT (HTVA). En 2018, deux augmentations du capital de la société AZUR Détérgent SA par conversion de créances ont été effectuées pour un total de 8.730.000 DT. Au 31 décembre 2018, le solde du compte courant Azur Détérgent SA s'élève à 448.780 DT.

Par ailleurs, des opérations courantes d'achats et de ventes ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

C. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - ✓ Une rémunération annuelle brute au titre de l'exercice 2018 de 491.254 DT payable sur 13 mensualités.
 - ✓ Une rémunération variable brute qui est l'équivalent de 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 600.000 DT.
 - ✓ D'autres avantages en nature sont accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2018 à 67.029 DT.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2018 a décidé l'octroi de :
 - ✓ Des jetons de présence au profit des administrateurs pour 20.000 DT.
 - ✓ Une rémunération des membres du comité permanent d'audit pour 5.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation

Abir Matmti

Cabinet HAYET LABIDI

Hayet Labidi

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis – Carthage

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mme Abir MATMTI.

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
<i>Ecart d'acquisition</i>		7 840 394	7 840 394
<i>Moins : amortissements</i>		<1 960 098>	<1 568 079>
		5 880 296	6 272 315
 <i>Immobilisations incorporelles</i>		 3 071 944	 2 659 852
<i>Moins : amortissements</i>		<2 612 578>	<2 109 510>
	III.1	459 366	550 342
 <i>Immobilisations corporelles</i>		 376 774 536	 305 056 090
<i>Moins : amortissements</i>		<113 866 991>	<93 125 333>
	III.2	262 907 545	211 930 757
 <i>Immobilisations financières</i>	III.3	 1 929 278	 1 286 471
<i>Total des actifs immobilisés</i>		271 176 485	220 039 885
 <i>Autres actifs non courants</i>	III.4	 6 962 224	 2 506 654
<u>Total des actifs non courants</u>		278 138 709	222 546 539
<i>Actifs courants</i>			
 <i>Stocks</i>		 204 918 390	 156 723 365
<i>Moins : provisions</i>		<2 936 212>	<4 757 450>
	III.5	201 982 178	151 965 915
 <i>Clients et comptes rattachés</i>		 174 341 430	 117 178 277
<i>Moins : provisions</i>		<5 194 726>	<5 425 934>
	III.6	169 146 704	111 752 343
 <i>Autres actifs courants</i>		 38 498 826	 21 883 815
<i>Moins : provisions</i>		<379 537>	<379 537>
	III.7	38 119 289	21 504 278
 <i>Placement et autres actifs financiers</i>	III.8	 10 004 216	 4 216
 <i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	III.9	 61 502 606	 29 532 752
<u>Total des actifs courants</u>		480 754 993	314 759 504
<u>Total des actifs</u>		758 893 702	537 306 043

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Capitaux propres			
Capital social		60 319 165	53 334 842
Réserves légales		5 333 842	4 701 368
Résultats reportés		75 305 604	55 304 036
Autres capitaux propres		1 034 711	1 384 707
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Ecart de conversion		10 692 392	4 365 965
Résultat consolidé <part du Groupe>		22 782 954	24 635 016
Réserves Spéciales d'investissement		14 825 308	18 000 000
Total des capitaux propres <part du Groupe>	III.10	219 282 687	190 714 645
Part des minoritaires	III.10	60 589 088	19 192 938
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	III.11	90 205 698	62 723 748
Autres passifs non courants	III.12	856 503	2 046 219
Total des passifs non courants		91 062 201	64 769 967
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.13	111 030 418	68 653 812
Autres passifs courants	III.14	24 603 064	20 823 705
Autres passifs financiers courants	III.15	203 143 037	141 936 798
Concours bancaires	III.16	49 183 207	31 214 178
Total des passifs courants		387 959 726	262 628 493
Total des passifs		479 021 927	327 398 460
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		758 893 702	537 306 043

Etat de résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Etat de résultat</u>	Notes	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Produits d'exploitation			
Revenus		440 350 102	373 409 391
Autres produits d'exploitation		2 363 545	3 385 988
<u>Total des produits d'exploitation</u>	IV.1	442 713 647	376 795 379
Charges d'exploitation			
Variation des stocks		22 748 893	6 155 490
Achats consommés	IV.2	<306 374 168>	<228 706 098>
Charges de personnel	IV.3	<40 986 392>	<34 309 504>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IV.4	<16 781 799>	<17 160 478>
Autres charges d'exploitation	IV.5	<56 005 345>	<47 826 879>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<397 398 811>	<321 847 469>
Résultat d'exploitation		45 314 836	54 947 910
Charges financières nettes	IV.6	<32 481 113>	<27 849 247>
Produits des placements		1 205 271	-
Autres gains ordinaires	IV.7	2 672 825	2 380 275
Autres pertes ordinaires	IV.8	<683 890>	<131 594>
Effet variation du périmètre de consolidation		11 013 560	-
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		27 041 489	29 347 344
Impôt sur les sociétés		<535 133>	<1 027 454>
Contribution sociale solidaire		<8 000>	-
<u>Résultat de la période</u>		26 498 356	28 319 890
<u>Résultat consolidé part du Groupe</u>		22 782 954	24 635 016
<u>Part des minoritaires</u>		3 715 402	3 684 874

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	26 498356	28 319 890
Ajustements pour :		
<i>Amortissements et provisions</i>	18 280 997	17 455 653
<i>Plus ou moins-value de cession</i>	<362 859>	<112 430>
<i>Quote part des subventions inscrite en résultat</i>	<587 004>	<922 836>
<i>Résultat sur variation du périmètre de consolidation</i>	<11 013 560>	-
Variation des :		
<i>Stocks</i>	<48 195 025>	<49 264 803>
<i>Créances clients</i>	< 57 163 153>	<31 024 717>
<i>Autres actifs</i>	<16 615 011>	<6 653 472>
<i>Fournisseurs et autres dettes</i>	42 254 462	17 070 570
<i>Autres passifs</i>	3 779 359	< 215 802>
<i>Placements</i>	<10 000 000>	-
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>	<53 123 438>	<25 347 947>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
<i>Décaissement pour acquisition des immob. corp.&incorp.</i>	<72 735 244>	<63 211 743>
<i>Encaissement provenant de la cession d'immobcorp et incorp</i>	365 560	149 361
<i>Décaissement provenant de l'acquisition d'immob financière</i>	<642 807>	7 311
<i>Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants</i>	< 3 617 836>	<1 858 464>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<76 630 327>	<64 913 535>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
<i>Encaissement / Décaissement d'emprunts et crédit de gestion</i>	88 688 189	57 227 301
<i>Encaissement / Subvention d'investissement</i>	-	8 750
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	88 688 189	57 236 051
<i>Effet variation du périmètre</i>	45 000 080	-
Variation de trésorerie	3 934 504	<33 025 431>
<i>Ecart de conversion</i>	10 066 321	3 633 431
Trésorerie au début de l'exercice	<1 681 426>	27 710 574
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 319 399	<1 681 426>

Notes aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 31 décembre 2018, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la Société d'Articles Hygiéniques SA et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, AZUR Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, AZUR Détergent SA et SAH Sénégal.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2018.

I. Groupe SAH

Présentation

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la société Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA », société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, AZUR Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, AZUR Détergent SA et SAH Sénégal.

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 500.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **70%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 394.788 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 25.200 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH Algérie détient **51%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 20.391 actions. Etant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH SA détient **80%** des actions de sa filiale AZUR Papier SA, soit 2.921.417 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **51%** des actions de sa filiale AZUR Détergent SA soit 2.043.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Côte d'Ivoire soit 120.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Sénégal soit 130.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH SA, la méthode de consolidation retenue pour les six filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.

- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

II.3 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.4 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

II.5 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 459.366DT contre 550.342DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Conception, marques et brevets	467 285	460 810
Logiciels	2 604 659	2 199 042
TOTAL	3 071 944	2 659 852
<i>Amortissements</i>	<2 612 578>	<2 109 510>
Immobilisations incorporelles nettes	459 366	550 342

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 262.907.545DT contre 211.930.757DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Terrain	10 651 609	9 854 572
Construction	45 936 356	45 089 302
Agencement, Aménagement et installation divers	38 774 868	28 289 604
Equipements de bureaux	1 037 225	877 807
Equipements de laboratoire	274 895	201 183
Installations techniques	22 147 436	17 106 368
Matériel de collecte	51 521	51 521
Matériel de transport	18 678 544	17 209 660
Matériel informatique	3 104 338	2 615 228
Matériels et outillages industriels	176 856 260	151 631 085
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	15 283 728	7 704 410
Immobilisations corporelles en cours	43 977 756	24 425 350
TOTAL	376 774 536	305 056 090
<i>Amortissements</i>	<113 866 991>	<93 125 333>
Immobilisations corporelles nettes	262 907 545	211 930 757

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1.929.278DT contre 1.286.471DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Prêts au personnel	574 390	627 898
Cautionnements	1 354 888	658 573
Total des immobilisations financières	1 929 278	1 286 471

III.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6.962.224 DT contre 2.506.654 DT au 31 décembre 2017 et correspondent aux frais préliminaires engagés par les sociétés du Groupe avant leurs entrées en exploitation.

III.5 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 201.982.178 DT contre 151.965.915 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Stocks de matières premières	162 412 219	121 509 484
Stocks de pièces de rechanges	11 885 593	8 501 630
Stocks produits finis	30 620 578	26 712 251
Total	204 918 390	156 723 365
<i>Provision matières premières</i>	<1 594 876>	<2 829 532>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<95 655>	<335 769>
<i>Provision produits finis</i>	<1 245 681>	<1 592 149>
Total des stocks nets des provisions	201 982 178	151 965 915

III.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 169.146.704 DT contre 111.752.343 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Clients	169 593 696	108 131 138
Client douteux ou litigieux	4 455 039	4 319 901
Clients-effets	292 695	4 727 238
Total créances brutes	174 341 430	117 178 277
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<5 194 726>	<5 425 934>
Total créances nettes	169 146 704	111 752 343

III.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 38.119.289 DT contre 21.504.278 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	869 081	1 259 253
Fournisseurs, ristournes à obtenir	3 438 577	837 764
Etat, Impôts et taxes	25 350 545	12 158 739
Charges constatées d'avance	2 788 765	1 964 830
Débiteurs divers	5 946 283	5 568 513
Créances liées au personnel	105 575	94 716
TOTAL	38 498 826	21 883 815
<i>Provision pour dépréciation des autres actifs</i>	<379 537>	<379 537>
Total des autres actifs nets des provisions	38 119 289	21 504 278

III.8 Placements et autres actifs financiers (En DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 10.004.216 DT contre 4.216 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Placements SAH Tunisie SA	4 216	4 216
Placements Azur Papier SA	10 000 000	-
TOTAL	10 004 216	4 216

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 61.502.606DT contre 29.532.752DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Tunisie SA	27 584 472	4 225 704
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	205 360	985 147
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	105 933	111 848
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Libye	20 593 559	8 695 526
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Papier SA	1 684 834	12 693 942
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	2 152 246	2 807 481
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Détergent SA	8 536 882	1 674
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Cote d'Ivoire	20 780	11 430
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Sénégal	618540	-
TOTAL	61 502 606	29 532 752

III.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2018 à 219.282.687DT contre 190.714.645 au 31 décembre 2017. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest°	Résultats reportés et réserves consolidés	Réserve spéciale d'invest°	Ecart de conversion	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2017	53 334 842	4 701 368	28 988 711	1 384 707	68 458 690	18 000 000	6 719 375	28 319 890	209 907 583
<i>Affectation du résultat 2017</i>	-	632 474	-	-	27 687 416	-	-	<28 319 890>	-
Situation nette après affectation du résultat 2017	53 334 842	5 333 842	28 988 711	1 384 707	96 146 106	18 000 000	6 719 375	-	209 907 583
Augmentation de capital du 20/06/2018	3 809 631	-	-	-	<3 809 631>	-	-	-	-
Augmentation du capital du 10/10/2018	3 174 692	-	-	-	-	<3 174 692>	-	-	-
QP subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	<349 996>	<237007>	-	-	-	<587 003>
Ajustement des réserves 2017	-	-	-	-	<900>	-	-	-	<900>
Variation d'écart de conversion	-	-	-	-	-	-	10 067 220	-	10 067 220
Variation périmètre Azur Papier SA	-	-	-	-	13 986 509	-	-	-	13 986 509
Variation périmètre Azur Détergent SA	-	-	-	-	20 000 010	-	-	-	20 000 010
Situation nette au 31/12/2018	60 319 165	5 333 842	28 988 711	1 034 711	126 085 087	14 825 308	16 786 595	-	253 373 419
Résultat net 2018	-	-	-	-	-	-	-	26 498 356	26 498 356
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	60 319 165	5 333 842	28 988 711	1 034 711	126 085 087	14 825 308	16 786 595	26 498 356	279 871 775
Part du Groupe	60 319 165	5 333 842	28 988 711	1 034 711	75 305 604	14 825 308	10 692 392	22 782 954	219 282 687
Part des minoritaires	-	-	-	-	50 779 483	-	6 094 203	3 715 402	60 589 088

III.11 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2018 à 90.205.698 DT contre 62.723.748 DT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Emprunts SAH Tunisie	50 274 964	37 665 746
Emprunts Azur Papier SA	5 808 808	10 538 935
Emprunts SAH Algérie	6 476 720	7 328 840
Emprunts SAH Côte d'Ivoire	9 040 199	7 190 227
Emprunts Azur Détergent SA	18 605 007	-
Total des emprunts	90 205 698	62 723 748

III.12 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 856.503DT contre 2.046.219DT au 31 décembre 2017. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés.

III.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 111.030.418 DT contre 68.653.812DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Fournisseurs SAH Tunisie SA	73 093 011	43 342 037
Fournisseurs SAHD Algérie	9 474	302 666
Fournisseurs SAH Maroc	2 432 915	1 167 739
Fournisseurs SAH Libye	3 411 917	4 752 880
Fournisseurs Azur Papier SA	3 799 383	7 340 794
Fournisseurs SAH Algérie	14 449 853	8 572 643
Fournisseurs SAH Cote d'Ivoire	1 190 462	1 840 379
Fournisseurs Azur Détergent SA	12 643 403	1 334 674
TOTAL	111 030 418	68 653 812

III.14 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 24.603.064DT contre 20.823.705DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Charges à payer	3 004 281	3 105 073
Créditeurs divers	6 349 249	5 923 731
Dettes liées au personnel	5 007 773	4 607 284
Dividendes à payer	96 163	102 239
Etat, Impôts et taxes	4 808 453	4 036 290
Ristournes à accorder	2 888 638	2 899 311
Charges constatée d'avance	185 049	149 777
Fournisseurs avances et acomptes	2 263 458	-
TOTAL	24 603 064	20 823 705

III.15 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 203.143.037DT contre 141.936.798DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Autres passifs financiers courants SAH Tunisie SA	129 109 695	87 221 988
Autres passifs financiers courants SAHD Algérie	-	776 720
Autres passifs financiers courants Azur Papier SA	56 142 919	45 267 541
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	11 335 397	8 670 549
Autres passifs financiers courants Azur Détergent SA	6 555 026	-
TOTAL	203 143 037	141 936 798

III.16 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 49.183.207DT contre 31.214.178DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Concours bancaires SAH Tunisie SA	8 447 793	13 082 163
Concours bancaires SAHD Algérie	464	3 505
Concours bancaires Azur Papier SA	20 905 844	8 691 422
Concours bancaires SAH Algérie	2 036 281	1 294 797
Concours bancaires SAH Maroc	8 343	6 964
Concours bancaires Azur Détergent SA	7 486 593	7 942 051
Concours bancaires SAH Côte d'Ivoire	10 297 889	193 276
TOTAL	49 183 207	31 214 178

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Les produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation totalisent 442.713.647DT en 2018 contre 376.795.379DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Chiffre d'affaires	449 261 389	379 415 140
Autres produits d'exploitation	2 363 545	3 385 988
R.R.R accordés	<8 911 287>	<6 005 749>
TOTAL	442 713 647	376 795 379

IV.2 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés totalisent 306.374.168 DT en 2018 contre 228.706.098DT en 2017 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Achats de matières premières	276 912 095	202 136 121
Achat d'emballage	30 601 426	25 997 218
Achats de marchandises vendues	2 339 992	2 039 502
R.R.R obtenus	<3 479 345>	<1 466 743>
TOTAL	306 374 168	228 706 098

IV.3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel totalisent 40.986.392 DT en 2018 contre 34.309.504DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Salaires et appointements	36 157 248	30 608 194
Charges de congés à payer	520 857	358 831
Autres charges du personnel	8 363	2 254
Charges sociales légales	4 299 924	3 340 225
TOTAL	40 986 392	34 309 504

IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 16.781.799 DT en 2018 contre 17.160.478 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Dotation aux amortissements	18 783 645	16 859 507
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	837 735	250 900
Dotations aux prov. pour risques et charges	502 399	-
Dotations aux prov. pour dép. de stocks	-	1 500 565
Dotations aux prov. pour dép. comptes clients douteux	70 904	814 309
Reprise sur provision	<3 412 884>	<2 264 803>
TOTAL	16 781 799	17 160 478

IV.5 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation présentent un total de 56.005.345 DT en 2018 contre 47.826.879 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Frais de publicité	10 722 413	11 545 949
PDR et variation de stock de consommables	6 556 753	6 158 244
Electricité	10 358 842	8 886 579
Carburant et maintenance véhicules	1 994 906	1 917 499
Entretien et réparation	3 815 254	3 409 587
Location	1 877 597	1 977 547
Primes d'assurance	1 141 348	1 157 956
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 145 739	829 757
Transport sur ventes	7 754 175	5 349 361
Frais de déplacements et missions	1 056 852	852 016
Frais postaux et de communication	505 274	201 594
Services bancaires et assimilés	942 551	696 361
Etat, impôts et taxes	1 816 162	1 483 505
Autres charges d'exploitation	6 317 479	3 360 924
TOTAL	56 005 345	47 826 879

IV.6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes totalisent 32.481.113 DT en 2018 contre 27.849.247 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Intérêts	21 373 384	10 925 211
Résultat de change	14 821 448	18 924 755
Autres pertes et produits financiers	<3 713 719>	<2 000 719>
TOTAL	32 481 113	27 849 247

IV.7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 2.672.825 DT en 2018 contre 2.380.275 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Quote-part de sub. d'investiss inscrite en résultat	587 004	645 956
Produits exceptionnels et autres gains	1 722 962	1 586 554
Produit sur cession d'immobilisations	362 859	147 765
TOTAL	2 672 825	2 380 275

IV.8 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 683.890 DT en 2018 contre 131.594 DT en 2017 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Charges nettes sur cession d'immobilisation	23 399	32 095
Amendes et pénalités	13 499	16 157
Autres pertes ordinaires	646 992	83 342
TOTAL	683 890	131 594

V Notes sur l'état de flux de trésorerie

Variation des stocks

<u>LIBELLE</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>Variation</u>
Stocks de matières premières	162 412 219	121 509 484	40 902 735
Stocks de pièces de rechanges	11 885 593	8 501 630	3 383 963
Stocks produits finis	30 620 578	26 712 251	3 908 327
Total	204 918 390	156 723 365	48 195 025

Variation des créances

<u>LIBELLE</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>Variation</u>
Clients	169 593 696	108 131 138	61 462 558
Client douteux ou litigieux	4 455 039	4 319 901	135 138
Clients effets	292 695	4 727 238	<4 434 543>
Total créances brutes	174 341 430	117 178 277	57 163 153

Variation des autres actifs

<u>LIBELLE</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	869 081	1 259 253	<390 172>
Fournisseurs ristourne à obtenir	3 438 577	837 764	2 600 813
Etat, impôts et taxes	25 350 545	12 158 739	13 191 806
Charges constatée d'avance	2 788 765	1 964 830	823 935
Débiteurs divers	5 946 283	5 568 513	377 770
Créance liée au personnel	105 575	94 716	10 859
TOTAL	38 498 826	21 883 815	16 615 011

Variation des Fournisseurs

<u>LIBELLE</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs SAH Tunisie SA	73 093 011	43 342 037	29 750 974
Fournisseurs SAHD Algérie	9 474	302 666	<293 192>
Fournisseurs SAH Maroc	2 432 915	1 167 739	1 265 176
Fournisseurs SAH Libye	3 411 917	4 752 880	<1 340 963>
Fournisseurs AZUR Papier SA	3 799 383	7 340 794	<3 541 411>
Fournisseurs SAH Algérie	14 449 853	8 572 643	5 877 210
Fournisseurs SAH Cote d'Ivoire	1 190 462	1 840 379	<649 917>
Fournisseurs SAH Détergent SA	12 643 403	1 334 674	11 308 729
TOTAL	111 030 418	68 653 812	42 376 606

VI. Note sur les parties liées

a- Transactions avec le partenaire Libyen

- Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé par la société mère avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 50.307 kDT et 2.778 kDT;
- Les soldes clients, chez la société mère, des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Gharb EL MOUTAWASSET et Tacharoukiet EL MAWADA et s'élèvent respectivement à 23.211 kDT, 2.816 kDT et 820 kDT.
- Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH Libye avec les partenaires libyens s'élève à 37.166 kDT.
- Le solde client chez SAH Libye du partenaire libyen s'élève au 31 décembre 2018 à 15.458 kDT.

b- MezniJalila& Mounir Jaiez

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et Mr Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre du de l'exercice 2018, s'élève à 109 kDT ;
- Le compte courant associé de Mme JalilaMeznichez Azur Papier SA s'élève au 31 décembre 2018 à 128 kDT.

VII Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

A la date du présent rapport, aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

VIII. Note sur les engagements hors bilan

SAH Tunisie

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2004	U.I.B	3 185 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	2 725 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2 550 000 DT ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2005	U.I.B	8 550 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	3 150 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ; - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social) ; - Nantissement au premier rang sur chaîne de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.
2006	B.T.E.	2 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1 ^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2006	B.T.L.	3 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2008	U.I.B	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ; - Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ; - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2008	B.T.L.	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque enrang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2007	B.T.E.	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er}rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2009	B.N.A	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2010	B.T.E.	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	B.N.A	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2011	B.I.A.T	6 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2012	BNA	3 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	- Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	BNA	2 700 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m ² revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	- Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari-passu avec la BIAT. - Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec la BIAT. - Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur : *totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT sur la totalité des propriétés sises à MjezEl-Bab, objets des TF n°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT : *totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité des propriétés sises à MjezEl-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	B.T.L.	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2014	U.B.C.I.	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2014	U.I.B	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab. - Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> *Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan
2015	ATTIJARI BANK	6 100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2015	UBCI	2 300 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	B.T.L.	1 100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2015	ATTIJARI BANK	3 600 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba. - Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m² titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m² titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2015	UIB (Avenant)	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2016	BH	4 000.000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 Béja.
2017	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir - Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjez Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2017	BNA	6 700	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab
2017	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir - Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez El Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	ATTIJARI BANK	6 400 000	<p>- Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur la totalité de la propriété, objet du titre N°11828 BEJA, sis au Nord et à proximité d Mjez Bab, d'une superficie de 1454 m² ainsi que sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 BEJA, sis au nord et à proximité de Mjez Bab, d'une superficie globale de 3452 m².</p> <p>- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques dont le siège social sis au N°5 Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.</p>
2018	BH	4 000 000	<p>- Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier 11827-Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH.</p> <p>- Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce.</p>
2018	ABC Bank	4 900 000	<p>- Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja</p> <p>- Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « I Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab - Béja telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	ATTIJARI BANK	10 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454m². - Une Hypothèque en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez bab d'une superficie globale de 3452 m². - Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IVde l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7748 Zaghouan. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI »,d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181. - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	UIB	3 920 000	<p>- Un nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez Bab, comprenant notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc... inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. Au moyen de ce nantissement, la banque aura et exercera les différents éléments des fonds matériels, équipements et outillages ci-dessus désignés, tous les droits actions et privilège conférés par la loi au créancier nanti du gage pour se faire payer sur les prix à en provenir du montant de sa créance en principal, intérêts, frais et accessoires, et ce par préférence à tous autres créanciers non privilégiés.</p> <p>- Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI charguia I Tunis, Mjez Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	BH	3 000 000	<p>- Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni réserves des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ère instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds .</p> <p>- Etant donné qu'un nantissement de 8 000 000 D a été inscrit au profit de la B.H au registre des nantissements auprès du T.1ère I./Béja le 16/11/17 sous le N°3890 et auprès du T.1ère I/Tunis le 16/11/17 sous N°NA0125982017, Mr le juge chargé du registre de commerce est prié de porter ce nantissement de 8 000 000D à 11 000 000 D.</p> <p>- Un hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis à Mjez bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives, bâtiments constructions et annexes.</p> <p>- Etant donnée qu'une hypothèque de 8 000 000 D, a été inscrit au profit du B.H sur le TF°11827-Béja le 17/11/17 dépôt Béja Monsieur le conservateur de la propriété foncière est prié de porter cette hypothèque à la somme de 11 000 000D.</p>
2018	BIAT	9 500 000	<p>- Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernorat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES ainsi que la totalité de la propriété sise à MLjez Bab, gouvernorat de Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES</p>
2018	BIAT	13 500 000	<p>- La SAH affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de six millions de dinars, selon articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, para médicaux et cosmétiques sis à Mjez El Bab Gouvernorat de Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis.</p>

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2018	BIAT	1 600 000	- Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Mjez El Bab gouvernorat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES » et sur la totalité de la propriété sise à El Mjez Bab, gouvernorat de Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé «°SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES°»

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2018 à 13.712.940DT.

Azur Papier SA

DATE	Banque	En DT	GARANTIE DONNEE
23/03/2011	UIB	11 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/03/2011	BIAT	15 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/03/2011	ATTIJARI	11 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
01/03/2011	BNA	4 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
04/09/2014	ATTIJARI	3 600 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
10/04/2013	BIAT	7 200 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
24/11/2014	UIB	6 100 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
24/11/2014	UIB	2 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
13/05/2015	ATTIJARI	2 400 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
06/08/2015	UBCI	4 250 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
20/07/2015	BTL	5 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
26/11/2015	ATTIJARI	2 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
08/05/2018	ATTIJARI	3 200 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/03/2011	UIB	11 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50.000 m2 ;nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

Une caution solidaire est obtenue de la société mère SAH SA avec Azur Papier SA au profit de l'Union Internationale des Banques depuis 2012. Il s'agit d'un aval achats de matières pour un montant de 5.930.000 DT.

Azur Détergent SA

DATE	Banque	En DT	GARANTIE DONNEE
2018	ATTIJARI Bank	11 000 000	<p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank sur lot terrain n° 2 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 15 960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank sur lot terrain n° 60-61 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 8 000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Engagement de nantissement sur fonds de commerce de premier rang en paru passu avec l'Amen bank</p> <p>Nantissement sur matériel de premier rang en paru-passu avec l'Amen bank</p>
2018	AMEN Bank	10000 000	<p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank sur lot terrain n° 2 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 15 960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank sur lot terrain n° 60-61 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 8 000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Nantissement sur fond de commerce de premier rang en paru passu avec Attijari Bank</p> <p>Nantissement sur matériel de premier rang en paru passu avec Attijari Bank</p>
2018	BNA	9000 000	<p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n° 2 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 15 960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n° 60-61 à distraire du titre foncier n° 10801 d'une superficie de 8 000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan</p> <p>Nantissement sur fond de commerce en rang utile (premier rang) en paru passu avec l'Amen bank, Attijari Bank et la BH</p> <p>Nantissement sur matériel de premier rang en paru passu avec l'Amen bank, Attijari Bank et la BH</p>

Rapport des Commissaires aux Comptes Sur les états financiers consolidés

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
du Groupe la Société d'Articles Hygiéniques
« SAH »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-***

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 219.282.687 dinars y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 22.782.954 dinars ainsi que la part des minoritaires de 60.589.088 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Description de la question clé d'audit

Les stocks, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant net de 201.982.178DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2018, la provision sur les stocks s'élève à 2.936.212 DT.

Les stocks sont valorisés au coût pour les éléments achetés (matières premières et pièces de rechange), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Réponse d'audit

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de la valorisation des stocks. Nos travaux ont aussi consisté à :

- Valider l'existence physique des stocks à la date de clôture ;
- Vérifier que l'évaluation des coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock ;
- Tester le calcul du coût moyen pondéré des matières premières et pièces de rechanges et du coût de production des produits finis et semi-finis ; et
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation

Cabinet HAYET LABIDI

Abir Matmti

Hayet Labidi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux Mr Anis LAADHAR et Mr Yassine BEN GHORBAL.

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2018	2017
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition		1 037 308	1 037 308
- Amortissements de l'écart d'acquisition		(622 385)	(518 654)
Ecart d'acquisition net		414 923	518 654
Immobilisations incorporelles		2 245 066	1 747 894
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 640 891)	(1 244 478)
Immobilisations incorporelles nettes	1	604 175	503 415
Immobilisations corporelles		108 112 168	97 347 914
- Amortissements des immobilisations corporelles		(54 727 022)	(46 480 951)
Immobilisations corporelles nettes	1	53 385 145	50 866 963
Immobilisations financières		7 062 009	7 021 371
- Provisions des immobilisations financières		(81 122)	(97 551)
Immobilisations financières nettes	2	6 980 887	6 923 820
Actifs d'impôts différés	3	1 848 168	66 710
Total des actifs immobilisés		63 233 299	58 879 562
Autres actifs non courants		104 376	2 179
Total des actifs non courants		63 337 675	58 881 741
Actifs courants			
Stock		79 028 297	56 261 925
- Provisions des stocks		-	-
Stocks net	4	79 028 297	56 261 925
Clients et comptes rattachés		37 090 260	46 509 035
- Provisions des comptes clients		(7 438 883)	(7 209 127)
Clients et comptes rattachés nets	5	29 651 376	39 299 908
Autres actifs courants	6	22 480 553	10 102 491
- Provisions des comptes d'actifs		(545 347)	(545 347)
Autres actifs courants nets		21 935 206	9 557 144
Placements et autres actifs financiers	7	34 977 688	29 560 841
Liquidités et équivalents de liquidités	8	11 469 940	15 237 291
Total des actifs courants		177 062 507	149 917 109
Total des actifs		240 400 182	208 798 850

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2018	2017
Capitaux propres			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Rachat actions propres		-	(17 060)
Réserves consolidées		38 964 018	35 212 862
Autres capitaux propres consolidés		1 119 052	413 138
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 083 070	85 608 941
Résultat consolidé		19 808 983	15 028 339
Total des capitaux propres avant affectation	9	109 892 053	100 637 280
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	2 981 376	2 370 865
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	222 705	(31 127)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	11	21 806 324	25 096 593
Provisions	12	2 574 002	1 646 249
Passifs impôts différés	13	289 405	234 169
Total des passifs non courants		24 669 732	26 977 011
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	31 927 871	28 666 108
Autres passifs courants	15	22 432 004	19 927 255
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	48 274 441	30 251 460
Total des passifs courants		102 634 316	78 844 823
Total des passifs		127 304 047	105 821 833
Total des capitaux propres et des passifs		240 400 182	208 798 850

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2018	2017
Revenus	17	188 736 572	154 401 745
Autres produits d'exploitation		240 331	423 198
Production immobilisée		-	45 674
Total des produits d'exploitation		188 976 903	154 870 616
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(7 975 831)	(477 224)
Achat marchandise consommée	19	118 266 562	88 798 525
Achat d'approvisionnement consommés	20	19 678 945	15 812 057
Charges de personnel	21	20 127 579	16 583 553
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	6 708 774	6 404 534
Autres charges d'exploitation	23	10 299 276	7 152 323
Total des charges d'exploitation		167 105 305	134 273 768
Résultat d'exploitation		21 871 598	20 596 848
Charges financières nettes	24	(3 464 336)	(5 038 485)
Produits des placements	25	4 534 661	3 581 895
Autres gains ordinaires	26	209 011	258 505
Autres pertes ordinaires	27	(123 140)	(106 511)
Résultat courant des sociétés intégrées		23 027 793	19 292 253
Impôts différés	28	1 726 222	(148 194)
Impôts exigibles		(4 722 327)	(4 146 847)
Résultat net des sociétés intégrées		20 031 688	14 997 212
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		20 031 688	14 997 212
Part revenant aux intérêts minoritaires		222 705	(31 127)
Résultat net revenant à la société consolidante		19 808 983	15 028 339

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2018	2017
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		19 808 983	15 028 339
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		222 705	31 127
*Amortissements et provisions		6 708 774	6 404 534
*Variation des:			
- Stocks	29	(22 766 372)	(2 181 082)
- Créances clients	30	9 878 288	(9 498 402)
- Autres actifs	31	(12 378 062)	(311 048)
- Fournisseurs et autres dettes	32	5 887 028	7 648 632
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		78 084	69 820
- Résorption subvention d'investissement		(236 767)	(201 994)
- Produits financiers sur placement		-	(1 288 414)
- Ecart de conversion		1 080 040	1 034 101
*Impôt différé		(1 726 222)	148 194
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		6 556 480	16 883 807
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(8 762 640)	(8 594 198)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		50 633	980 002
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	34	(697 467)	(1 674 637)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	35	640 400	1 757 567
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		608 120	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(8 160 954)	(7 531 267)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions	36	(11 501 540)	(10 001 040)
Décassements pour remboursement d'emprunts	37	(108 639 251)	(67 940 727)
Encaissements sur emprunts	38	116 089 706	77 580 372
Encaissements provenant des placement	39	67 221 694	69 612 673
Décassements pour acquisition de placement	40	(72 638 541)	(67 795 971)
Décassement affecté au rachat des actions propres		22 798	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(9 445 133)	1 455 306
Variation de trésorerie		(11 049 608)	10 807 846
Trésorerie au début de l'exercice		5 475 825	(5 332 021)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41	(5 573 782)	5 475 825

GROUPE TPR

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de dix sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB, LAVAAL INTERNATIONAL, METECNAL, ALUCOLOR, ITALYS et TPR AFRIQUE. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL:** la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
- ✓ **La société ITALYS** est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.
- ✓ **La société TPR AFRIQUE** est créée en 2017. Elle est dotée d'un capital social de 300 000 000 Franc CFA. La participation de la société mère TPR dans le capital de TPR Afrique s'élève à 741 880 DT. Elle a pour objet la commercialisation de tous genre d'articles en profilés d'aluminium ou d'autres produits, l'import et l'export de tous articles, toutes opérations de représentation, commission et courtage négoce internationale.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

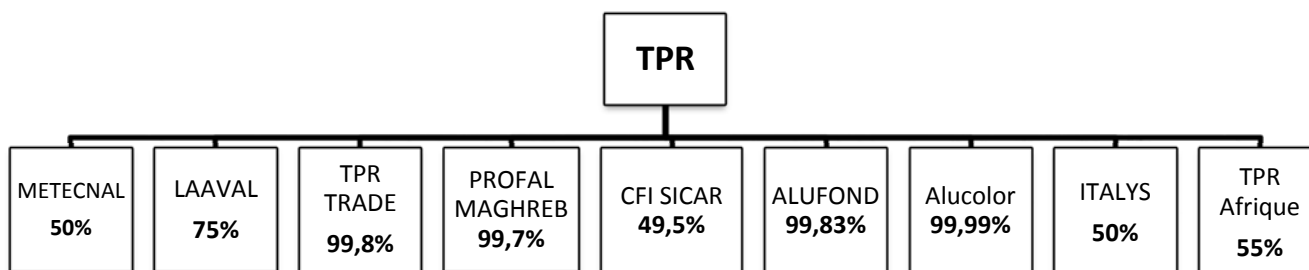
Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI SICAR.

Société	2018			2017		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG	99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG	49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG	99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG	99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG
METECNAL	50%	Filiale	IG	50%	Filiale	IG
ALUCOLOR	99,99%	Filiale	IG	99,99%	Filiale	IG
ITALYS	50,00%	Filiale	IG	50,00%	Filiale	IG
TPR Afrique	55,00%	Filiale	IG	-	-	-

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL.

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 4. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 5. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III.1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2018		2017	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75%	75%	75%	75%
METECNAL	50%	50%	50%	50%
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ITALYS	50%	50%	50%	50%
TPR AFRIQUE	55%	55%	-	-

III.2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 53 989 320 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	Valeurs brutes comptables					Amortissements							Valeur comptable nettes au 31/12/2018
	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions 2018	Cessions/ Reclassements	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2018	Amorts au 31/12/17	Dotations 2018	Cessions 2018	Régul Amorts antérieurs	Ecart de conversion	Retraitement de conso.	Amorts au 31/12/2018	
Immobilisations incorporelles													
Logiciel	418 568	9 800	-	-	428 368	394 433	7 985	-	-	-	-	402 417	25 951
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	-	-	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	-	-	180 000	116 500	9 000	-	-	-	-	125 500	54 500
Immobilisations incorporelles PROFAL	260 977	5 064	-	47 517	313 558	155 751	76 101	-	-	37 223	-	269 075	44 483
Immobilisations incorporelles LAVAAL	84 104	-	1 988	10 054	96 146	25 022	11 936	-	-	5 237	-	42 195	53 951
Immobilisations incorporelles METECNAL	793 657	290 347	-	132 402	1 216 406	542 186	145 520	-	-	103 410	-	791 116	425 290
Total immobilisations incorporelles	1 747 894	305 211	1 988	189 973	2 245 066	1 244 478	250 542	-	-	145 870	-	1 640 891	604 175
Immobilisations corporelles													
Terrains	2 565 736	-	-	138 203	2 703 939	-	66 599	-	-	7 758	-	74 357	2 629 582
Constructions	13 547 384	767 700	1 230 577	1 335 323	16 880 984	4 295 891	578 048	-	-	273 695	-	5 147 634	11 733 351
AAI Construction	728 153	205 289	-	17 658	951 100	146 959	40 407	-	-	14 249	-	201 616	749 484
Matériels Industriels	52 205 451	1 016 959	4 424 407	2 818 088	60 464 906	33 799 670	3 442 362	-	(553)	1 447 625	-	38 689 106	21 775 800
Outils Industriels	10 850 755	557 173	(22 032)	1 774 058	13 159 954	2 270 232	1 445 649	-	-	489 281	-	4 205 162	8 954 792
AAI Matériels industriels et Outils	463 233	-	-	-	463 233	395 380	6 885	-	-	-	(395 844)	6 421	456 812
Matériels de Transport	2 404 538	290 280	195 515	(339 202)	2 551 131	1 740 283	269 649	(199 413)	-	47 200	-	1 857 717	693 413
Matériels Engin de Levage	1 109 447	-	-	-	1 109 447	781 176	103 561	-	-	-	-	884 738	224 709
AAI Divers	1 939 330	50 445	252 325	(465 785)	1 776 316	854 479	136 921	(46 285)	-	7 129	-	952 244	824 072
Matériels de Bureau	616 006	6 063	4 411	27 552	654 031	524 260	30 036	(524)	-	14 268	-	568 039	85 992
Matériel Informatique	1 629 442	587 830	-	2 702	2 219 975	1 173 255	379 207	-	-	31 866	-	1 584 328	635 646
Magasin vertical	1 253 491	-	-	-	1 253 491	499 366	56 294	-	-	-	-	555 660	697 831
Sous total immobilisations corporelles	89 312 968	3 481 739	6 085 203	5 308 596	104 188 506	46 480 951	6 555 617	(246 223)	(553)	2 333 072	(395 844)	54 727 022	49 461 484
Immobilisations Encours													
Presse 7	4 426 513	26 494	(4 453 008)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction charpentes SGB	1 230 577	-	(1 230 577)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Magasin vente SGB	63 270	-	-	-	63 270	-	-	-	-	-	-	-	63 270
Constructions PROFAL	572 384	3 183 793	-	104 216	3 860 393	-	-	-	-	-	-	-	3 860 393
Equipement PROFAL	1 742 203	-	2 059 411	(3 801 614)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	97 347 914	6 692 027	2 461 029	1 611 198	108 112 168	46 480 951	6 555 617	(246 223)	(553)	2 333 072	-	54 727 022	53 385 145
Total des Immobilisations	99 095 807	6 997 237	2 463 017	1 801 171	110 357 234	47 725 430	6 806 160	(246 223)	(553)	2 478 943	(395 844)	56 367 913	53 989 320

Note 2 : Immobilisations financières nettes

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2018 à 6 980 887 DT contre 6 923 820 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	5 595	5 595
LLOYD	550	550
S.M.U	75 000	75 000
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	50 000	50 000
Titres de participation détenus par TPR S.A	199 274	199 274
Procan	2 291 600	2 291 600
Cetram co	1 090 000	1 090 000
Metal pack	500 000	407 000
SICAM	1 500 000	1 500 000
Titres de participation détenus par CFI-SICAR	5 381 600	5 288 600
Titres de participation détenus par TPR TRADE	415 000	415 000
Versement restant à effectuer sur titres	(25 000)	(25 000)
Prêts au personnel	113 528	113 960
Divers prêts	197 696	222 661
Prêts	311 223	336 621
Dépôts et cautionnements	779 911	806 875
Total brut	7 062 009	7 021 371
Provisions des Titres de participation	(81 122)	(97 551)
Total net	6 980 887	6 923 820

Note 3 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 848 168 DT contre 66 710 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Actif d'impôt différé TPR	1 765 879	-
Actif d'impôt différé ALUFOND	79 698	62 747
Actif d'impôt différé TPR TRADE	1 623	3 963
Actif d'impôt différé ITAL Système	969	-
Total Actifs d'impôts différés	1 848 168	66 710

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2018 à 79 028 297 DT contre 56 261 925 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Matières premières et consommables	27 041 486	35 895 489
Stock filières	5 060 161	4 606 288
Produits en cours	20 960 107	3 448 300
Produits finis	13 592 248	8 504 965
Stock en transit	12 281 824	3 771 784
Travaux encours	92 472	35 098
Total brut	79 028 297	56 261 925
Provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Total net	79 028 297	56 261 925

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 29 651 376 DT contre 39 299 908 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients locaux	8 223 448	13 711 992
Clients étrangers	20 113 736	20 373 843
Clients locaux effets à recevoir	1 224 751	5 290 238
Clients étrangers effets à recevoir	-	115 588
Clients douteux locaux	352 873	69 611
Clients douteux étrangers	4 717 123	4 483 579
Clients douteux locaux en contentieux	1 552 881	1 560 418
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients factures à établir	10 925	9 242
Total brut	37 090 260	46 509 035
Provisions sur clients douteux	(7 438 883)	(7 209 127)
Total net	29 651 376	39 299 908

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2018 à 21 935 206 DT contre 9 557 144 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Personnel avances et acomptes	162 257	150 518
Avances accordées aux fournisseurs	9 711 700	1 687 547
Etat - impôts et taxes	10 591 586	5 843 061
Compte de régularisation actif	950 007	810 709
Autres débiteurs divers	1 065 003	1 610 656
Total brut	22 480 553	10 102 491
Provisions des comptes d'actifs	(545 347)	(545 347)
Total net	21 935 206	9 557 144

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 34 977 688 DT contre 29 560 841 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres SICAV	693 980	705 341
Bons de trésor et billets de trésorerie	33 200 000	28 200 000
Autres placements courants	1 083 707	655 501
Total	34 977 688	29 560 841

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 11 469 940 DT contre 15 237 291 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Chèques à encaisser	7 945 654	9 131 912
Banques	3 502 791	6 096 625
Caisses	21 495	8 754
Total	11 469 940	15 237 291

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat	Total	Intérêts des minoritaires
Solde au 31/12/2017	50 000 000	(17 060)	35 212 862	413 138	15 028 339	100 637 280	2 339 738
Affectation résultat 2017			15 028 339		(15 028 339)	-	-
Amortissement des subventions d'investissement			(236 767)			(236 767)	-
Distribution de dividendes			(11 500 000)			(11 500 000)	(1 540)
Variation de l'écart de conversion				705 914		705 914	374 126
Actions propres		17 060				17 060	
Autres réserves			458 963			458 963	(338 448)
Entrée dans le périmètre de TPR Afrique			620			620	607 500
Résultat de l'exercice 2018					19 808 983	19 808 983	222 705
Solde au 31/12/2018	50 000 000	-	38 964 018	1 119 052	19 808 983	109 892 053	3 204 081

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>524</u>	<u>501</u>
- dans les réserves	501	606
- dans le résultat	24	(105)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>204 699</u>	<u>277 938</u>
- dans les réserves	277 938	368 937
- dans le résultat	(73 238)	(90 999)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROPAL MAGHREB</i>	<u>9 225</u>	<u>7 592</u>
- dans les réserves	8 159	6 042
- dans le résultat	1 067	1 549
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i>	<u>6 830</u>	<u>7 637</u>
- dans les réserves	6 137	5 669
- dans le résultat	693	1 968
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	-	-
- dans les réserves	(327 043)	22 165
- dans le résultat	327 043	(22 165)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i>	<u>1 463 005</u>	<u>1 509 186</u>
- dans les réserves	1 497 214	1 432 135
- dans le résultat	(34 209)	77 050
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i>	<u>261</u>	<u>191</u>
- dans les réserves	151	133
- dans le résultat	109	58
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ITALYS</i>	<u>52 734</u>	<u>51 517</u>
- dans les réserves	51 517	50 000
- dans le résultat	1 217	1 517
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR AFRIQUE</i>	<u>607 500</u>	-
- dans les réserves	607 500	-
- dans le résultat	-	-
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	<u>859 303</u>	<u>485 177</u>
Total des intérêts minoritaires	3 204 081	2 339 738
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	2 981 376	2 370 865
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	222 705	(31 127)

Note 11 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2018 à 21 806 324 DT contre 25 096 593 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunts PROFAL (ABC)	8 585 107	11 613 164
Emprunts LAVAAL	2 848 003	2 440 813
Emprunts METECNAL	4 758 213	4 207 615
Emprunts TPR (Attijari BANK)	3 240 000	3 960 000
Emprunts TPR (UIB)	2 375 000	2 875 000
Total	21 806 324	25 096 593

Note 12 : Provisions

Les provisions s'élèvent à 2 574 002 DT au 31 décembre 2018 contre 1 646 249 DT au 31 décembre 2017.

Note 13 : Passifs impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 289 405 DT contre 234 169 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Passifs impôts différés TPR	289 214	104 299
Passif d'impôt différé TPR TRADE	191	-
Passif d'impôt différé CFI SICAR	-	85 386
Passif d'impôt différé LAVAAL	-	44 484
Passifs d'impôt différé	289 405	234 169

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 31 927 871 DT contre 28 666 108 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs locaux	7 168 647	11 559 829
Fournisseurs étrangers	19 731 364	14 034 299
Effets à payer	4 459 221	2 800 974
Fournisseurs - factures non encore parvenues	568 639	271 005
Total	31 927 871	28 666 108

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 22 432 004 DT contre 19 927 255 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Personnel charges à payer	110 954	150 294
Etat - impôts et taxes	1 593 189	1 188 418
CNSS	15 077 647	11 982 987
Assurances	137 760	168 851
Passifs sur les sociétés du groupe	159 199	462 870
Créditeurs divers	3 852 437	3 372 769
Comptes de régularisations passif	1 500 818	2 601 066
Total	22 432 004	19 927 255

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 48 274 441 DT contre 30 251 460 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Comptes bancaires débiteurs	17 043 722	9 761 466
Crédits de financement	29 928 771	19 218 980
Autres passifs financiers	81 948	231 015
Échéance à moins d'un an sur ENC (TPR)	1 220 000	1 040 000
Total	48 274 441	30 251 460

III.3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 188 736 572 DT contre 154 401 745 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Revenus TPR	151 204 285	118 575 152
Revenus ALUFOND	139 606	72 634
Revenus PROFAL MAGHREB	10 664 350	9 778 673
Revenus ALUCOLOR	530 375	122 078
Revenus LAVAAL	14 216 537	15 728 032
Revenus METECNAL	11 981 418	10 125 176
Total	188 736 572	154 401 745

Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2018 à (7 975 831) DT contre (477 224) DT au cours de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017
Variation des stocks de produits finis	(7 973 531)	(1 443 954)
Variation des encours de production	55 073	618 513
Variation des stocks de travaux en cours	(57 374)	348 217
Total	(7 975 831)	(477 224)

Note 19 : Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 118 266 562 DT contre 88 798 525 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Achats marchandises consommées TPR	94 239 664	70 869 546
Achats marchandises consommées ALUFOND	(62 184)	(127 817)
Achats marchandises consommées TPR TRADE	771 674	168 426
Achats marchandises consommées PROFAL MAGHREB	2 273 860	(652 714)
Achats marchandises consommées ALUCOLOR	14 285	(10 520)
Achats marchandises consommées LAVAAL	12 268 404	12 886 436
Achats marchandises consommées METECNAL	8 760 859	5 665 170
Total	118 266 562	88 798 525

Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 19 678 945 DT contre 15 812 057 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Achats d'approvisionnements consommés TPR	16 798 481	13 905 828
Achats d'approvisionnements consommés ALUFOND	1 611 310	1 265 912
Achats d'approvisionnements consommés ALUCOLOR	334 320	266 796
Achats d'approvisionnements consommés PROFAL MAGHREB	934 834	373 521
Total	19 678 945	15 812 057

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 20 127 579 DT contre 16 583 553 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Charges de personnel TPR	7 411 978	7 159 701
Charges de personnel ALUFOND	329 028	298 804
Charges de personnel ALUCOLOR	733 466	341 454
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	2 590 360	497 259
Charges de personnel LAVAAL	5 453 810	5 119 714
Charges de personnel METECNAL	3 608 937	3 166 622
Total	20 127 579	16 583 553

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 6 708 774 DT contre 6 404 534 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	2 969 067	3 191 796
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	458 033	618 956
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	1 525 825	1 228 259
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUCOLOR	147 073	118 494
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	351 680	538 093
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	1 152 639	605 207
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	103 731
Dotations aux amortissements et aux provisions ITAL SYSTÈME	726	
Total	6 708 774	6 404 534

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 10 299 276 DT contre 7 152 323 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Autres charges d'exploitation TPR	6 743 502	5 840 888
Autres charges d'exploitation CFI SICAR	6 082	4 476
Autres charges d'exploitation ALUFOND	101 111	116 339
Autres charges d'exploitation TPR TRADE	34 870	42 600
Autres charges d'exploitation PROFAL MAGHREB	457 549	552 410
Autres charges d'exploitation ALUCOLOR	217 913	237 757
Autres charges d'exploitation LAVAAL	(12 840)	357 352
Autres charges d'exploitation METECNAL	2 750 512	-
Autres charges d'exploitation ITALYS	576	501
Total	10 299 276	7 152 323

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 3 464 336 DT contre 5 038 485 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Charges financières	6 415 460	6 260 514
Revenus des autres créances	1 218 274	547 426
Perte de change	623 066	577 199
Gain de change	(4 792 465)	(2 346 655)
Total	3 464 336	5 038 485

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 4 534 661 DT contre 3 581 895 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Produits des valeurs financières et des placements TPR	3 138 876	2 314 953
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	38 309	32 141
Revenus des titres de placements CFI SICAR	1 276 322	1 164 585
Revenus des titres de placements ALUCOLOR	77 656	63 170
Revenus des titres de placements LAVAAL	-	3 408
Revenus des titres de placements ITALYS	3 497	3 638
Total	4 534 661	3 581 895

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 209 011 DT contre 258 505 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Produits nets sur cessions des immobilisations	47 846	270 184
Divers gains ordinaires	161 165	(11 678)
Total	209 011	258 505

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2018 à 123 140 DT contre 106 511 DT au cours de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Autres pertes ordinaires TPR	116 744	257 018
Autres pertes ordinaires ALUFOND	980	14 113
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	5	82
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	0	186
Autres pertes ordinaires ALUCOLOR	5 175	1 296
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	-	49 480
Autres pertes ordinaires METECNAL	236	(215 665)
Total	123 140	106 511

Note 28 : Impôt différé

La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève au cours de l'exercice 2018 à 1 726 222 DT contre (148 194) DT au cours de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	2018	2017
Impôts différés TPR	1 710 834	(92 735)
Impôts différés TPR TRADE	(2 532)	(4 069)
Impôts différés ALUFOND	16 950	(51 390)
Impôts différés ITALSYS	969	-
Total	1 726 222	(148 194)

Note sur le résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	2018	2017
Résultat net	19 808 983	15 028 339
Nombre d'actions (*)	50 000 000	49 996 000
Résultat par action	0,396	0,301

(*) Après élimination des actions propres

III.3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation des stocks

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des stocks TPR	(16 604 873)	3 701 741
Variation des stocks ALUFOND	(57 374)	218 748
Variation des stocks PROFAL MAGHREB	(1 153 151)	(4 139 517)
Variation des stocks LAVAAL	(3 527 262)	(1 388 228)
Variation des stocks METECNAL	(1 083 894)	(573 826)
Variation des stocks TPR TRADE	(353 926)	-
Variation des stocks ALUCOLOR	14 108	-
Total	(22 766 372)	(2 181 082)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des créances METECNAL	(9 443 394)	1 577 410
Variation des créances PROFAL MAGHREB	(980 872)	562 949
Variation des créances TPR	3 983 208	(5 473 372)
Variation des créances ALUCOLOR	78 019	(272 850)
Variation des créances CFI-SICAR	(31 536)	61 997
Variation des créances TPR TRADE	(159 090)	106 202
Variation des créances ALUFOND	12 520 347	(3 391 206)
Variation des créances LAVAAL	3 911 608	(2 669 532)
Total	9 878 288	(9 498 402)

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des autres actifs ALUCOLOR	79 384	(35 322)
Variation des autres actifs ALUFOND	(4 226 395)	(339 070)
Variation des autres actifs LAVAAL	378 586	(554 379)
Variation des autres actifs CFI-SICAR	2 427	(24 692)
Variation des autres actifs TPR TRADE	399 152	(420 706)
Variation des autres actifs METECNAL	1 676 381	(1 436 279)
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(5 398 671)	(1 253 287)
Variation des autres actifs TPR	(5 091 641)	3 760 368
Variation des autres actifs ITALYS	7 518	(7 680)
Variation des autres actifs TPR AFRIQUE	(204 802)	-
Total	(12 378 062)	(311 048)

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	4 889 583	329 678
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	427 145	1 119 689
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	90 319	124 202
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	(435 261)	250 615
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	(2 002 890)	1 175 046
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	(765 578)	83 202
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	(644 479)	5 763 920
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	4 682 059	(1 199 769)
Variation des fournisseurs et autres dettes ITALYS	(849)	2 049
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR Afrique	(353 022)	-
Total	5 887 028	7 648 632

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(6 493 522)	(3 881 100)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(1 359 031)	(1 885 578)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(671 908)	(1 877 874)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(110 898)	(612 682)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUCOLOR	(44 504)	(302 272)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(35 978)	(34 692)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR Afrique	(46 800)	-
Total	(8 762 640)	(8 594 198)

Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Acquisitions d'immobilisations financières CFI SICAR	(93 000)	(600 000)
Acquisitions d'immobilisations financières TPR	(1 414 309)	(570 617)
Acquisitions d'immobilisations financières METECNAL	149 697	(202 487)
Acquisitions d'immobilisations financières TPR TRADE	-	(180 000)
Acquisitions d'immobilisations financières ITALYS	-	(95 356)
Acquisitions d'immobilisations financières ALUCOLOR	(13 801)	(14 112)
Acquisitions d'immobilisations financières ALUFOND	(14 430)	(11 280)
Acquisitions d'immobilisations financières LAVAAL	(771)	(785)
Acquisitions d'immobilisations financières Profal Maghreb	(9 785)	-
Acquisitions d'immobilisations financières PR Afrique	698 932	-
Total	(697 467)	(1 674 637)

Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Cessions d'immobilisations financières TPR	616 607	1 731 528
Cessions d'immobilisations financières ALUFOND	10 510	12 910
Cessions d'immobilisations financières PROFAL MAGHREB	-	7 867
Cessions d'immobilisations financières ALUCOLOR	13 283	5 262
Total	640 400	1 757 567

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes TPR	(11 500 000)	(10 000 000)
Dividendes ALUFOND	(1 500)	(1 000)
Dividendes ALUCOLOR	(40)	(40)
Total	(11 501 540)	(10 001 040)

Note 37 : Remboursements d'emprunts

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Remboursements emprunts TPR	(105 611 195)	(67 721 964)
Remboursements emprunts PROFAL MAGHREB	(3 028 056)	(218 763)
Total	(108 639 251)	(67 940 727)

Note 38 : Encaissements sur emprunts

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Encaissements sur emprunts TPR	115 131 919	75 869 827
Encaissements sur emprunts LAVAAL	407 190	329 765
Encaissements sur emprunts METECNAL	550 597	1 380 780
Total	116 089 706	77 580 372

Note 39 : Encaissements provenant des placements

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Encaissements provenant des placement TPR	64 021 694	65 012 673
Encaissements provenant des placement ALUCOLOR	2 000 000	2 000 000
Encaissements provenant des placement ALUFOND	1 200 000	2 600 000
Total	67 221 694	69 612 673

Note 40 : Décaissements affectés à l'acquisition de placements

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Décaissements pour acquisition de placement TPR	(69 438 541)	(63 195 971)
Décaissements pour acquisition de placement ALUFOND	(1 200 000)	(2 600 000)
Décaissements pour acquisition de placement ALUCOLOR	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(72 638 541)	(67 795 971)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Comptes bancaires débiteurs	(17 043 722)	(9 761 466)
Chèques à encaisser	7 945 654	9 131 912
Comptes bancaires créditeurs	3 502 791	6 096 625
Caisses	21 495	8 754
Total	(5 573 782)	5 475 825

« Groupe TPR »
Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

I. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 Mai 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers Consolidés du « Groupe TPR », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers Consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **109 892 053 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **19 808 983 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers Consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

II. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Comptabilisation des revenus :

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 s'élève à 188 736 572 DT provenant principalement de ventes de profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 3 relative aux revenus lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe ;
et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2018 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice ;
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers ;
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées.

IV. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers Consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers Consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

V. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

VI. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers Consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 22 Mai 2019

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

Yassine BEN GHORBAL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La Société OfficePlast publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2018
(exprimé en dinars tunisiens)

Actifs

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	AC01	191 827	196 300
Moins : Amortissements	AC02	-95 193	-56 868
Immobilisations corporelles	AC03	17 271 594	14 205 019
Moins : Amortissements	AC04	-3 983 876	-2 866 035
Immobilisation financières	AC05	62 180	53 873
Moins : Provisions	AC06	-0	-0
Titres mis en équivalence	AC 07	203 194	0
Total des actifs immobilisés		13 649 726	11 532 289
Actifs d'impôt différé AID		4 829	386
Autres actifs non courants	AC08	65 765	485 769
Total des actifs non courants		13 720 320	12 018 444
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	AC09	8 984 777	8 312 996
Moins : Provisions	AC10	-0	-0
Clients et comptes rattachés	AC11	5 988 325	5 583 757
Moins : Provisions	AC12	-566 735	-315 435
Autres actifs courants	AC13	1 472 023	1 364 053
Moins : Provisions	AC14	-74 657	-76 049
Liquidités et équivalents de liquidités	AC15	2 390 891	2 538 935
Total des actifs courants		18 194 624	17 408 257
<u>Total des actifs</u>		31 914 944	29 426 701

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2018
(exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	CP01	9 802 700	9 802 700
Réserves consolidés (part du groupe)	CP02	7 476 253	6 818 212
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	CP03	1 401 633	998 461
Capitaux propres part du groupe		18 680 586	17 619 373
Part des minoritaires dans les capitaux propres	CP04	222 315	322 000
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	CP05	4 078	-23 265
Total des capitaux propres		18 906 979	17 918 108
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	P01	4 568 806	3 347 517
Provisions		62 458	62 458
Total des passifs non courants		4 631 264	3 409 975
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P02	2 899 435	2 790 687
Autres passifs courants	P03	1 483 494	1 185 724
Concours bancaires et autres passifs financiers	P04	3 993 772	4 122 208
Total des passifs courants		8 376 701	8 098 618
Total des passifs		13 007 965	11 508 593
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		31 914 944	29 426 701

*Etat de résultat consolidé
Exercice clos au 31/12/2018
(exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	R01	19 994 050	17 556 330
Autres produits d'exploitation	R02	137 427	173 136
Total des produits d'exploitation		20 131 477	17 729 466
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variations des stocks d'encours et produits finis	R03	-366 492	-1 286 133
Achats consommés	R04	11 794 712	12 158 256
Charges de personnel	R05	3 370 628	3 713 784
Dotation aux amortissements et aux provisions	R06	1 614 439	1 056 466
Autres charges d'exploitation	R07	1 953 460	1 065 843
Total des charges d'exploitation		18 366 747	16 708 215
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 764 730	1 021 250
Charge financières nettes	R08	-222 634	-115 595
Produits financiers		0	47 227
Autres gains ordinaires		74 220	49 482
Autres pertes ordinaires		-53 599	-329
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		1 562 717	1 002 035
Impôts sur les sociétés exigibles		-23 829	-27 225
Impôts sur les bénéfices différés		-181	386
<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>		1 538 707	975 196
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-132 996	0
Intérêts minoritaires		4 078	-23 265
<u>Résultat revenant à la société consolidante</u>		1 401 633	998 461

Etat de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos au 31/12/2018
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2018	31/12/2017
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net part du groupe :</i>		1 401 633	998 461
<i>Part des intérêts minoritaires :</i>		4 078	-23 265
<i>Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</i>		132 996	0
Ajustements pour :			
* Amortissement et provisions		1 614 440	833 048
* Variations des :			
- Stocks		-671 781	-2 933 514
- Clients		-404 568	-729 640
- Autres actifs courants & Placements		-107 971	-1 054 089
- Fournisseurs et autres dettes		108 749	1 113 567
- Autres passifs courants		297 770	0
- AID		-4 443	-386
* Moins-value de cession		-12000	-4 915
* QP subvention d'investissement		-105 504	0
* Intérêts courus		3 960	0
* Intérêts des minoritaires dans les réserves		-76 419	0
* Ajustement compte courant actionnaire et débiteurs divers		455 915	0
* Ajustement au titre de la perte de contrôle sur la filiale Office Store		323 831	0
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		2 960 686	-1 800 733
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		-3 371 667	-4 824 044
Encaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		12 000	34 650
Décaissement / acquisition d'imob financières		-26 307	-681 220
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		-3 385 974	-5 470 614
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Augmentation de capital		0	1 010 000
Décaissement au titre des dividendes		-539 148	-429 136
Encaissement des subventions d'investissement		262 098	0
Encaissement provenant des emprunts et billets de trésorerie		2 000 000	2 920 045
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie		-859 499	-1 149 343
Décaissement provenant des CCA et débiteurs divers		-455 915	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		407 536	2 351 567
<i>Incidences des variations des taux de change</i>		0	0
<i>Variation de trésorerie</i>		-17 752	-4 919 780
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		2 034 052	6 953 831
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		2 016 300	2 034 052

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31/12/2018

I. Présentation du groupe :

1. Secteurs d'activité :

Le groupe se compose de deux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- Office Plast : C'est la société consolidante.
- Office Distribution : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle d'Office Plast dans cette filiale est de 56%.
- la société « Office Plast » : Société mère : « M » :

La société OFFICE PLAST est une société anonyme de droit tunisien, constitué courant le mois de Février 2006 avec un capital initial de 600.000 dinars qui a été rapporté à 1.400.000 dinars en 2011, à 2.100.000 dinars en 2014, à 3.690.000 dinars en 2014, à 6.242.160 dinars en 2015 et à 9.802.700 fin 2016.

La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

- ***la société « Office Distribution » : F1 :***

La société OFFICE Distribution est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 Avril 2017 avec un capital initial de 500.000 dinars selon la structure suivante :

Actionnaires	Situation au 31-12-2018		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Office Plast	28 000	280 000	56,00%
Mr Mourad MATMATI	20 000	200 000	40,00%
Mr Nader KHALLOULI	2 000	20 000	4,00%
Totaux	50 000	500 000	100%

La société a pour objet en Tunisie qu'à l'étranger :

- La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les

opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays, de même.

- la prise de participation dans le capital d'autres sociétés. ;
- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou à faire appel à la sous-traitance des tâches rattachées à l'objet des activités commerciales mentionnées ci-haut.

La gérance de la société est mandatée à Mr Yassine Abid.

• **la société « Office Store » : Entreprise Associé :**

La société « Office Store SARL » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 Avril 2017 avec un capital initial de 510.000 dinars avant de le porter à 1 000 000 Dinars en 2018. La structure du capital est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31-12-2018		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Office Plast	37 000	370 000	37%
Mr Yassine ABID	14 000	140 000	14%
BFI	49 000	490 000	49%
Totaux	100 000	1 000 000	100%

La société a pour objet :

- La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats des titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social et permises par la législation en vigueur.

La gérance de la société est mandatée à Mr Yassine Abid.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du « **Groupe OFFICE PLAST** » comprennent ceux de la société consolidante « Office Plast SA », la filiale : « Office Distribution Sarl » et la société associée « Office Store SARL »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
2. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
3. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « **OFFICE PLAST SA** » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

3. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	<i>OFFICE PLAST</i>	<i>TUNISIE</i>	la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement					
Intégrée globalement	<i>OFFICE DISTRIBUTION</i>	<i>TUNISIE</i>	La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays.	56.00%	56.00%
Société mise en équivalence					
Mise en équivalence	<i>OFFICE STORE</i>	<i>TUNISE</i>	La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents	37.00%	37.00%

II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés:

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du « Groupe OFFICE PLAST » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du groupe.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le « **Groupe OFFICE PLAST** » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Principes comptables :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **OFFICE PLAST** ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société « **OFFICE PLAST** » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

3. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

4. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant

dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

5. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Actifs

AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 96 634 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Site web	19 401	19 401
Logo	481	481
Logiciels informatiques	171 946	176 419
Fonds de commerce	0	
Total Brut	191 827	196 300
Amortissements	-95 193	-56 868
Total Net	96 634	139 432

AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 287 718 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Terrains	844 642	844 642
Constructions	3 739 994	3 739 994
Construction sur sol d'autrui	0	62 810
Matériel industriel	8 322 539	7 061 139
Outillage industriel	131 689	114 791
Matériel d'exploitation	0	0
Matériel de transport	74 800	139 636
Equipement de bureau	165 489	126 431
Matériel informatique	174 300	220 584
Agencement Inst Divers	1 270 251	945 954
Immo à statut juridique particulière	1 019 461	938 483
Immobilisations en cours	1 528 429	10 555
Total Brut	17 271 594	14 205 019
Amortissements	-3 983 876	-2 866 035
Total Net	13 287 718	11 338 984

AC05 & AC06 : Immobilisations financières

Le solde net de cette rubrique s'élève à 62 180 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et caution versés	62 180	53 873
Total Brut	62 180	53 873
Provision	-0	-0
Total Net	62 180	53 873

AC07 : Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence s'élèvent au 31/12/2018 à 203 194 Dinars se détaillant comme suit :

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2018	% D'intérêt	Part du groupe	Ajustement consolidation	TME au 31/12/2018
Société "Office Store SARL"	549 172	37%	203 194	0	203 194
Total Net	549 172	0	203 194	0	203 194

AC08 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 65 765 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Frais préliminaires	27 945	424 860
Charges à répartir	37 820	60 909
Total Net	65 765	485 769

AC09 & AC10 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 8 984 777 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières	2 273 237	3 266 470
Matériaux sur chantier	284 123	199 220
Produits en cours	2 475 475	1 225 926
Produits finis	3 497 868	3 131 376
Marchandises	454 074	490 004
Total Brut	8 984 777	8 312 996
Provision	-0	-0
Total Net	8 984 777	8 312 996

AC11 & AC12 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5 421 590 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
----------------	-------------------	-------------------

Clients collectifs	2 438 253	5 579 919
Clients étrangers	2 479 647	0
Clients effets à recevoir	463 368	3 838
Clients douteux ou litigieux	566 735	0
Clients factures à établir	40 322	0
Total Brut	5 988 325	5 583 757
Provision	-566 735	-315 435
Total Net	5 421 590	5 268 322

AC13& AC14 : Autre Actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 397 366 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	174 103	453 757
Personnel avances	21 871	20 053
Etat débiteur	387 314	714 673
Débiteurs divers	130 439	42 800
Parties liées	642 914	0
Produits à recevoir	1 200	30 540
Charges constatées d'avance	114 182	102 230
Total Brut	1 472 023	1 364 053
Provisions	-74 657	-76 049
Total Net	1 397 366	1 288 004

AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 390 891 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Chèques en coffre	2 172 968	1 697 319
Banques	213 883	835 974
Caisse	4 040	5 642
Total	2 390 891	2 538 935

Capitaux propres & passifs

CP01, CP02, CP03, CP04 & CP05 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 906 979 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	9 802 700	9 802 700
Réserves consolidées	7 476 253	6 818 212
Réserves consolidées HG	222 315	322 000
Résultats consolidés	1 401 633	998 461
Résultats consolidés HG	4 078	-23 265
Total net	18 906 979	17 918 108

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 568 806 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts bancaires	4 302 995	2 207 037
Autres emprunts & dettes	265 811	1 140 480
Total net	4 568 806	3 347 517

P02 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 899 435 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs locaux d'exploitations	1 020 284	1 484 749
Fournisseurs étrangers	136 155	0
Fournisseurs effet à payer	1 472 195	985 820
Fournisseurs locaux d'Immo	244 525	224 487
Fournisseurs Immo.- Retenues de garantie	15 000	16 686
Fournisseurs - factures non parvenues	11 276	78 945
Total net	2 899 435	2 790 687

P03 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 483 494 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Personnel, rémunérations dues	163 200	277 029
Dettes provisionnées pour congés à payer	299 591	251 951
CNSS & autres Organismes sociaux	119 510	171 171
Etat Crédeur	385 950	120 415
Associés, dividendes à payer	15 974	73 437
Créditeurs divers	26 438	247 492

Charges à payer	457 180	28 578
Provisions pour risques et charges courantes	15 651	15 651
Total net	1 483 494	1 185 724

P04 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 993 772 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Échéances à moins d'un an	3 071 652	3 582 531
Obligation	510 000	0
Intérêts courus	37 529	34 793
Banques	374 591	504 884
Total net	3 993 772	4 122 208

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 19 994 050 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Ventes Locaux	7 875 505	6 762 402
Ventes exonères	196 165	160 742
Ventes à l'export	12 148 024	10 639 622
Ventes en suspension	4 303	5 666
R.R.R accorde	-229 947	-12 103
Total	19 994 050	17 556 330

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 137 427 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Quote part sub d'invest inscrit R	105 504	77 890
Subventions d'exploitation	13 931	84 295
Avance TFP	17 992	10 951
Total	137 427	173 136

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève à -366 492 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Variation stocks des produits	-366 492	-1 286 133
Total	-366 492	-1 286 133

R04 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 794 712 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Achats matières premières locales	4 814 191	4 283 543
Achats matières premières étrangères	6 085 105	7 020 080
Achat marchandises	533 349	540 815
Variation de stocks	-341 219	-1 156 991
Autres achats	1 041 622	1 470 809
Transferts de charges	-338 336	0
Total	11 794 712	12 158 256

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 370 628 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et Compléments de salaires	3 009 187	3 275 167
Provision congés	11 572	16 018
Provision primes de rendements	34 897	56 920
Charges sociales légales	347 084	365 679
Transferts de charges	-32 112	0
Total	3 370 628	3 713 784

R06 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 614 439 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Dotations Amort des Immo Incorp	40 580	5 994
Dotations Amort des Immo Corp	1 003 256	831 905
Dotations aux prov des clients douteux	309 529	62 301
Dotations aux prov /titres	185 000	0
Résorption charges à répartir	135 695	176 014
Reprise / Provision	-59 621	-19 748
Total	1 614 439	1 056 466

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 953 460 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Sous-traitance générale	25 503	50 148
Redevance logiciel SDP	0	2 790
Charges locatives	16 241	55 559
Entretiens et réparations	199 861	176 409
Assurances	109 827	79 031
Frais études & recherches	35 449	0
frais de marketing	46 032	0
Honoraire	126 646	141 457
Commissions sur ventes	418 902	321 469
Publicités et cadeaux	115 414	71 663
Transports, déplacements et réceptions	583 924	509 779
Frais de communication	26 542	27 536
Commissions bancaires	118 053	133 316
Jetons de présence	26 250	12 500
Impôts et taxes	104 816	104 188
Transferts de charges	0	- 620 000
Total	1 953 460	1 065 843

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 222 634 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'emprunts	734 236	305 885
Produits de placements	-43 300	-2 984
Pertes de changes	284 768	191 756
Gains de changes	-753 070	-379 062
Total	222 634	115 595

R09 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 74 220 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur cession	12 000	13 335
Différence de règlement	8 216	2 667
Produits divers	-1 481	33 480
Profit exceptionnel	55 485	0
Total net	74 220	49 482

R10 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 53 599 DT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
Pertes exceptionnelles	52 868	0
Différence de règlement	731	329
Total net	53 599	329

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires du Groupe de la Société « Office Plast SA »

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société « Office Plast SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 18 680 586 Dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 401 633 Dinars. A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans

leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation des Immobilisations corporelles

➤ Risques identifiés

La société « Office Plast » a réalisé un investissement d'extension durant l'exercice 2018. Cet investissement consiste à la mise en place d'un ensemble de matériel industriel. Dans ce cadre, la société a supporté des charges relatives à la consommation de matières, de l'énergie, et de main d'œuvre directe pour un montant de 369 775 Dinars qui représente 26% du résultat consolidé.

Conformément à la norme comptable N°5 relative aux immobilisations corporelles le coût total d'une immobilisation corporelle est la contrepartie, monétaire ou autre, cédée pour l'acquérir et de la mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Du fait des risques inhérents au respect des critères d'incorporation des charges au coût du dit matériel industriel, nous avons considéré que la prise en compte et la valorisation de ces charges au niveau du coût des immobilisations constituait un point clé de l'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier la conformité des méthodes de valorisation des coûts d'entrée d'immobilisations aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations ;
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour la détermination de la valeur des charges à incorporer au niveau du coût de ce matériel industriel ;
- Vérifier la répartition des charges incorporées par nature à partir des états analytiques ; et
- Vérifier la valeur à incorporer en fonction des charges réelles consommées et en fonction de leur valorisation.

Le tableau de répartition des charges incorporées se présente comme suit :

Machine	MO : Effectif	Consommation Matière :	Energie	Total
CPP	16 236	137 041	9 504	162 780
Injection	10 021	110 841	31 680	152 541
Jeux d'intercalaire	5 514	42 162	2 112	49 788
Colleuse Auto Perroni	341	3 971	352	4 665
Totaux	32 112	294 014	43 648	369 775

Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2018 pour une valeur nette de 8 530 703 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 27% du total actifs). Ces stocks sont valorisés au cout d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au cout de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice ils sont ramenés à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure au cout. Dans ce cadre, selon la norme comptable N° 4 relative au Stock précise que l'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans le mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous de cout de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas

échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.

- Examiner l'exactitude du système de calcul de cout de produits finis et semis finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est supérieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks.

4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 Avril 2019

Le Commissaire Aux Comptes

Rachid NACHI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au BO du CMF n° 5846 du 30 avril 2019.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actifs			
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition		125 295	-
Moins amortissements		-10 441	-
	VIII.1	114 854	-
Immobilisations incorporelles		656 296	556 240
Moins amortissements		-416 590	-308 665
	VIII.2	239 706	247 575
Immobilisations corporelles		91 023 662	85 842 165
Moins amortissements		-56 811 909	-52 607 553
	VIII.3	34 211 753	33 234 612
Immobilisations financières		1 681 998	1 544 623
Moins provisions		-170 274	-210 000
	VIII.4	1 511 724	1 334 623
Total des actifs immobilisés		36 078 037	34 816 810
Total des actifs non courants		36 078 037	34 816 810
Actifs courants			
Stocks		36 446 559	29 749 113
Moins provisions		-943 958	-208 516
	VIII.5	35 502 601	29 540 597
Clients et comptes rattachés		17 194 385	14 247 257
Moins provisions		-114 173	-251 884
	VIII.6	17 080 212	13 995 373
Autres actifs courants		2 896 115	3 011 960
Moins provisions		-9 456	-
	VIII.7	2 886 659	3 011 960
Placements et autres actifs financiers	VIII.8	13 064 813	13 214 624
Liquidités et équivalents de liquidités	VIII.9	1 469 122	567 616
Total des actifs courants		70 003 407	60 330 170
Total des actifs		106 081 444	95 146 980

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 456 416	30 456 416
Réserves consolidés (part du groupe)		9 852 273	7 396 523
Autres capitaux propres		10 617 831	10 617 831
Résultat de l'exercice (part du groupe)		13 348 028	9 301 458
Total capitaux propres (part du groupe)	VIII.10	64 274 548	57 772 228
Part des minoritaires dans les capitaux propres		139 620	64 098
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		46 122	66 101
Intérêts minoritaires		185 742	130 199
Total capitaux propres consolidés		64 460 290	57 902 427
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt long terme	VIII.11	13 451 809	13 608 571
Provision pour risques	VIII.12	208 418	260 055
Total des passifs non courants		13 660 227	13 868 626
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	VIII.13	12 939 550	13 082 429
Autres passifs courants	VIII.14	3 246 306	3 357 987
Concours bancaires et autres passifs financiers	VIII.15	11 775 071	6 935 511
Total des passifs courants		27 960 927	23 375 927
Total des passifs		41 621 154	37 244 553
Total des capitaux propres et des passifs		106 081 444	95 146 980

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			
Revenus		106 558 091	78 064 980
Autres produits d'exploitation		26 092	-
Total des produits d'exploitation	IX.1	106 584 183	78 064 980
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		2 648 459	-2 074 806
Achats de marchandises consommées	IX.2	-46 814 171	-32 057 950
Achats d'approvisionnements consommés	IX.3	-25 380 938	-18 714 771
Charge de personnel	IX.4	-6 429 836	-5 621 821
Dotations aux amortissements et aux provisions	IX.5	-4 907 945	-2 993 489
Autres charges d'exploitation	IX.6	-5 560 491	-3 834 176
Total des charges d'exploitation		-86 444 922	-65 297 013
Résultat d'exploitation		20 139 261	12 767 967
Charges financières nettes	IX.7	-5 059 203	-1 897 723
Produits des placements	IX.8	957 104	61 324
Autres gains ordinaires	IX.9	622 446	318 144
Résultat des activités ordinaires avant impôt		16 659 608	11 249 712
Impôt sur les bénéfices		-1 711 534	-1 882 153
Résultat des activités ordinaires après impôt		14 948 074	9 367 559
Eléments extraordinaires	IX.10	-1 553 924	-
Résultat net		13 394 150	9 367 559
<i>Résultat du groupe</i>		<i>13 348 028</i>	<i>9 301 458</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>		<i>46 122</i>	<i>66 101</i>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIEBILAN CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		13 394 150	9 367 559
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		4 912 656	2 993 489
- Plus-value /(Moins-value) sur cession d'immobilisations		-80 730	-50 000
- Variation des :			
* Stocks		-6 697 446	1 132 269
* Créances		-2 947 128	-3 097 648
* Autres actifs et prêts au personnel		253 529	-1 267 194
* Fournisseurs et autres dettes		-142 879	1 103 142
* Autres passifs		-180 965	-583 587
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	X.1	8 511 187	9 598 030
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		-5 390 840	-14 528 055
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		15 000	50 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		-137 375	-89 121
Incidence des variations de périmètre de consolidation		-115 874	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	X.2	-5 629 089	-14 567 176
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements augmentation de capital		-	4 350 916
Encaissements prime d'émission		-	10 617 831
Encaissements provenant des emprunts		54 275 145	32 060 000
Remboursement d'emprunts		-49 858 336	-23 854 698
Distributions de dividendes		-6 845 708	-4 790 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	X.3	-2 428 899	18 384 049
Variation de trésorerie	X.4	453 199	13 414 903
Trésorerie au début de l'exercice		13 636 060	221 157
Trésorerie à la clôture de l'exercice		14 089 259	13 636 060

Notes aux Etats Financiers Consolidés

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIERest un Groupe composé par trois sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n° 1,
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

III. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2018.

IV. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER »;
- ✓ Les filiales : SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI « TUCOLLECT » et SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES « SFTC » sur lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industrielle	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commerciale	80%	Filiale	Intégration globale	80%
SFTC	Commerciale	99,5%	Filiale	Intégration globale	99,5%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Au capital de 30.456.416 DT, société mère

SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI

Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES

Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VI. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
A.A.I	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,
- stock de produits finis importés.

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de vente/achats/ dividendes intra-groupe

- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

VIII. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Il est à noter que l'évaluation de l'écart d'acquisition a été ajustée par rapport à celle présentée dans les états financiers consolidés arrêtés par le conseil d'administration réuni en date du 26 avril 2019. En effet, l'opération est désormais considérée comme une augmentation de capital avec un actif acquis au lendemain de ladite augmentation qui comprend les deux millions de dinars de liquidités, injectés par Sotipapier dans les comptes de SFTC lors de la prise de contrôle.

Le détail des écarts d'acquisition se présente comme suit :

Augmentation de capital	2 000 000
<i>Actifs nets après augmentation de capital</i>	<i>1 884 126</i>
Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital	1 874 705
Ecarts d'acquisition	125 295

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. En effet, la société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. Cependant, nous avons amorti les écarts d'acquisition sur une période de 10 ans. L'amortissement relatif à l'exercice 2018 a été calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

Désignation	2018			2017		
	VB	Amortiss.	VCN	VB	Amortiss.	VCN
Ecarts d'acquisition	125 295	10 441	114 854	-	-	-

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 656.296 DT contre 556.240 DT au 31 décembre 2017. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Concession brevet et procédés	177 370	176 294	1 076
Logiciel	402 952	335 882	67 070
Immobilisations incorporelles en cours	75 974	44 064	31 910
Valeur brute	656 296	556 240	100 056
Moins Amortissements	-416 590	-308 665	-107 925
Total net	239 706	247 575	-7 869

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 91.023.662 DT contre 85.842.165 DT au 31 décembre 2017. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	8 661 939	8 180 841	481098
AAI	1 865 765	1 717 296	148469
Outillage industriel	77 037 622	52 821 704	24 215 918
Matériel de transport	2 607 620	1 987 461	620 159
Matériel informatique	377 026	268 321	108 705
MMB	150 332	128 623	21 709
Matériel en cours	118 394	20 532 955	-20 414 561
Valeur brute	91 023 662	85 842 165	5 181 497
Moins Amortissements	-56 811 909	-52 607 553	-4 204 356
Total net	34 211 753	33 234 612	977 141

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur Brute 31/12/2017	Acquisitions 2018	Reclassemen ts 2018	Cessions 2018	Valeur brute au 31/12/2018	Amortissemen t Ant. 31/12/2017	Dotation 2018	Amortiss. du mat. Cédé	Amortiss. Cumulés 31/12/2018	VCN 31/12/2018
Concessions, brevets & procédés	176 294	1076	-	-	177 370	176 294	287	-	176 581	789
Logiciels	335 882	-	67 070	-	402 952	132 371	107 638	-	240 009	162 943
Immobilisations incorporelles en cours	44 064	98 980	-67 070	-	75 974	-	-	-	-	75 974
Total des immobilisations incorporelles	556 240	100 056	-	-	656 296	308 665	107 925	-	416 590	239 706
Terrains	204 964	-	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
Construction	2 137 286	481 098	-	-	2 618 384	2 002 396	25 670	-	2 028 066	590 318
Construction Siège Megrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	147 500	133 627	-	281 127	2 391 171
CONSTRUCTION MP2	606 560	-	-	-	606 560	606 560	-	-	606 560	-
CONSTRUCTION MP3	6 084	-	-	-	6 084	6 084	-	-	6 084	-
CONST MP3	802 893	-	-	-	802 893	714 634	20 417	-	735 051	67 842
CONST MAG STOK PB+CHAUD	508 512	-	-	-	508 512	436 391	8 797	-	445 188	63 324
NOUV ADMINIS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	836 892	-	-	-	836 892	723 228	83 689	-	806 917	29 975
CONSTRUCTION DEPOT MAT PREMIERE MAT ET OUTILLAGE	610 316	-	-	-	610 316	319 867	22 396	-	342 263	268 053
MATERIEL D'EXPLOITATION MP 2	19 501 924	-	22 604 180	-15 000	42 091 104	17 704 428	2 607 842	-15 000	20 297 270	21 793 834
MACHINE PAPIER BLANC	6 859 922	-	-	-	6 859 922	6 859 922	-	-	6 859 922	-
MACHINE PAPIER BLANC	8 682 295	-	-	-	8 682 295	8 682 295	-	-	8 682 295	-
MACHINE NCR	1 352 799	-	-	-	1 352 799	1 352 799	-	-	1 352 799	-
TURBINE A GAZ	5 976 848	-	-	-	5 976 848	5 960 033	8 408	-	5 968 441	8 407
REVISION GENERAL TURBINE	2 048 736	-	1 626 738	-	3 675 474	1 430 731	236 211	-	1 666 942	2 008 532
PRESSE A SABOT	8 158 074	-	-	-	8 158 074	2 040 505	815 676	-	2 856 181	5 301 893
ECONOMIE ENERGIE	241 106	-	-	-	241 106	241 106	-	-	241 106	-
A.A.I	1 717 296	101 759	46 710	-	1 865 765	1 546 327	76 217	-	1 622 544	243 221
MATERIEL ROULANT	1 987 461	714 446	-	-94 287	2 607 620	1 496 564	166 222	-28 734	1 634 052	973 568
MMB & Matériel Informatique	396 944	23 905	106 509	-	527 358	336 183	42 918	-	379 101	148 257
Immobilisations corporelles en cours	20 532 955	3 969 576	-24 384 137	-	118 394	-	-	-	-	118 394
Total des immobilisations corporelles	85 842 165	5 290 784	-	-109 287	91 023 662	52 607 553	4 248 090	-43 734	56 811 909	34 211 753
Total	86 398 405	5 390 840	-	-109 287	91 679 958	52 916 218	4 356 015	-43 734	57 228 499	34 451 459

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Participations	443 000	443 000	-
Dépôts et cautionnements	1 238 998	1 101 623	137 375
Valeur brute	1 681 998	1 544 623	137 375
Moins Provisions	-170 274	-210 000	39 726
Total net	1 511 724	1 334 623	177 101

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Marina Hôtel	350 000	350 000	-
BTS	40 000	40 000	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-
SIFIJA	15 000	15 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-
Valeur brute	443 000	443 000	-
Moins Provisions	-170 274	-210 000	-
Total net	272 726	233 000	-

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Valeur brute 31/12/2018	Provisions pour dépréciation			% de détention	
			31/12/2017	Dotations	Reprises		31/12/2018
Nature des titres							
Titres de participation:							
<i>Autres participations</i>							
Marina Hôtel	350 000	350 000	210 000	-	-64 726	145 274	8,37%
BTS	40 000	40 000	-	-	-	-	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-	25 000	-	25 000	-
SIFIJA	15 000	15 000	-	-	-	-	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	-	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	-	2,40%
Total	443 000	443 000	210 000	25 000	-64 726	170 274	

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avance cautionnements	1 238 998	1 101 623	137 375
Total brut	1 238 998	1 101 623	137 375

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2018 à 36.446.559 DT contre 29.749.113 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation (*)
Matières premières	16 942 255	14 797 394	2 144 861
Consommables et pièces de rechange	12 025 100	6 851 841	5 173 259
Produits finis	7 479 204	8 099 878	-620 674
Total	36 446 559	29 749 113	6 697 446
Provision	-943 958	-208 516	-735 442
Total net	35 502 601	29 540 597	5 962 004

(*) La variation des stocks se détaille comme suit :

Libellé	Stock Initial	Stock Final	Variation	Impact inondation (**)	Variation
Matières premières	14 797 394	16 942 255	-2 144 861	1 880 688	-264 173
Consommables et pièces de rechange	6 851 841	12 025 100	-5 173 259	-103 550	-5 276 809
Produits finis	8 099 878	7 479 204	620 674	-3 331 062	-2 710 388
Total	29 749 113	36 446 559	-6 697 446	-1 553 924	

(**) Le détail de l'impact des inondations est présenté au niveau de la note (IX.10).

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2018 à 943.958 DT est détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision sur stocks pièces de rechanges (***)	116 829	208 516	-91 687
Provision sur consommables « Amidon » (****)	827 129	-	827 129
Total	943 958	208 516	735 442

(***) La provision sur Stock pièces de rechange s'élevant au 31/12/2018 à 116.829 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

(****) Une provision de 827.129 DT sur les matières consommables « Amidon » a été constatée suite aux inondations qui ont touché la société. En effet, la direction générale et les responsables de production estiment que ce lot d'amidon pourrait être réutilisable totalement ou partiellement.

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 17.194.385 DT contre 14.247.257 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients	6 909 170	4 978 874	1 930 296
Clients douteux	114 173	251 884	-137 711
Clients ventes d'énergie (STEG)	899 957	860 569	39 388
Effets à recevoir	7 672 460	6 910 635	761 825
Chèques en portefeuille	1 598 625	1 245 295	353 330
Total	17 194 385	14 247 257	2 947 128
Provision pour dépréciation des comptes clients	-114 173	-251 884	137 711
Total net	17 080 212	13 995 373	3 084 839

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 2.896.115 DT contre 3.011.960 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	360 694	91 289	269 405
Personnel-avances et acomptes	67 528	54 423	13 105
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	752 661	126 987	625 674
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	877 874	2 271 946	-1 394 072
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	-	14 096	-14 096
Débiteurs divers	-	6 809	-6 809
Débiteurs divers factures à établir	6 809	257 260	-250 451
Produits à recevoir (*)	650 663	-	650 663
Charges constatées d'avance	179 886	189 150	-9 264
Total	2 896 115	3 011 960	-115 845
Provision sur autres actifs courants	-9 456	-	-9 456
Total net	2 886 659	3 011 960	-125 301

(*) Il s'agit essentiellement des produits des placements encaissés en janvier 2019 pour une valeur brute de 506.292 DT.

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2018, comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Prêts au personnel	4 147	10 547	-6 400
Placement Courant	13 060 666	13 204 077	-143 411
Total	13 064 813	13 214 624	-149 811

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1.469.122 DT contre 567.616 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
BT	9 668	87 027	-77 359
BIAT	667 042	243 573	423 469
ATB	13 338	11 600	1 738
BNA	62 943	149 870	-86 927
BH	-	6 450	-6 450
Attijari Bank	513 722	-	513 722
Effets remis à l'escompte	85489	-	85 489
Chèques remis à l'encaissement	55 700	24 761	30 939
Caisse	61 220	44 335	16 885
Total	1 469 122	567 616	901 506

10. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant	%	Montant	%
Recall Holding	10 390 050	34,11%	10 390 050	34,11%
Value Consulting	8 755 121	28,75%	8 755 121	28,75%
Han TN	1 470 138	4,83%	1 470 138	4,83%
Swicorp Conseil & Invest.	1 446 322	4,75%	1 443 210	4,74%
CTKD	1 308 000	4,29%	1 308 000	4,29%
Divers public	7086785	23,27%	7089897	23,28%
Total	30 456 416	100%	30 456 416	100%

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	30 456 416	30 456 416	-
Réserves consolidés	9 852 273	7 396 523	2 455 750
Prime d'émission	10 617 831	10 617 831	-
Résultat de l'exercice consolidé	13 348 028	9 301 458	4 046 570
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2018	64 274 548	57 772 228	6 502 320
Part des minoritaires dans les capitaux propres	139 620	64 098	75 522
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	46 122	66 101	-19 979
Intérêts minoritaires au 31/12/2018	185 742	130 199	55 543
Total capitaux propres consolidés au 31/12/2018	64 460 290	57 902 427	6 557 863

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2018 à 64.274.548 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2016	26 105 500	5 598 943	-	6 587 580	38 292 023
Réserves consolidés	-	1 797 580	-	-1 797 580	-
Dividendes	-	-	-	-4 790 000	-4 790 000
Autres capitaux propres	4 350 916	-	10 617 831	-	14 968 747
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	9 301 458	9 301 458
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2017	30 456 416	7 396 523	10 617 831	9 301 458	57 772 228
Réserves consolidés	-	2 455 750	-	-2 455 750	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-6 845 708	-6 845 708
Résultat de l'exercice consolidé	-	-	-	13 348 028	13 348 028
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2018	30 456 416	9 852 273	10 617 831	13 348 028	64 274 548

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 0,478 DT contre 0,386 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat de l'exercice consolidé	13 348 028	9 301 458	4 046 570
Nombre moyen pondéré d'actions	27 941 666	24 116 319	3 825 347
Résultat par action	0,478	0,386	0,092

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à LT au 31/12/17	Échéances à CT au 31/12/17	Nouv. emprunts	Remboursements 2018	Échéances à - d'1 an au 31/12/18	Échéances à LT au 31/12/18	Durée	Taux
BT 2.750.000 DT	825 000	550 000	-	550 000	550 000	275 000	5 ans	TMM+1,25%
ATB 2.750.000 DT	825 000	550 000	-	550 000	550 000	275 000	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.260.000 DT	630 000	252 000	-	252 000	252 000	378 000	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 1.870.000 DT	1 068 571	356 191	-	356 191	356 191	712 380	5 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000DT	5 430 000	-	-	-	258 571	5 171 429	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000DT	4 830 000	-	-	-	-	4 830 000	8 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000DT	-	-	1 810 000	-	-	1 810 000	7 ans	TMM+1,25%
Total	13 608 571	1 708 191	1 810 000	1 708 191	1 966 762	13 451 809		

12. Provisions pour risques et charges

La « provision pour risque » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 208.420 DT au 31 décembre 2018 contre 260.055 DT au 31 décembre 2017.

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 12.939.550 DT contre 13.082.429 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux	5 621 113	3 095 737	2 525 376
Fournisseurs étrangers	3 088 063	8 376 426	-5 288 363
Fournisseurs, effets à payer	2 117 774	1 592 480	525 294
Fournisseurs, factures non parvenues	2 112 600	17 786	2 094 814
Total	12 939 550	13 082 429	-142 879

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 3.246.306 DT contre 3.357.987 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Clients avoir à établir	-	28 808	-28 808
Rémunérations dues au personnel	4 476	9 800	-5 324
IRPP	-	370	-370
Charges à payer pour congés à payer	406 430	376 053	30 377
Charges à payer	2 286 384	2 338 684	-52 300
CNSS	544 735	483 913	60 822
Retenue à la source	-	28 404	-28 404
Etat droits de douane	-	88 219	-88 219
Créditeurs divers	-	66	-66
Retenue UGTT	4 281	3 670	611
Total	3 246 306	3 357 987	-111 681

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 11.775.071 DT contre
31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

6.935.511DT au

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
BT	21 956	16 235	5 721
Chèques en circulation	187 477	119 398	68 079
Virement émis en cours	231 096	-	231 096
Concours bancaires	440 529	135 633	304 896
Financement de stock	5 000 000	5 000 000	-
Crédits relais à CT	4 315 000	-	4 315 000
Échéance CMT à - d'1 an	1 966 762	1 708 191	258571
Intérêts courus	52 780	91 687	-38 907
Total autres passifs financiers	11 334 542	6 799 878	4 534 664
Total	11 775 071	6 935 511	4 839 560

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursement 2018	31/12/2018
ATB	1 000 000	500 000	1 500 000	-
BT	1 400 000	3 500 000	3 150 000	1 750 000
BIAT	1 400 000	7 000 000	6 650 000	1 750 000
BH	800 000	-	800 000	-
BNA	400 000	7 000 000	6 400 000	1 000 000
Attijari Bank	-	1 500 000	1 000 000	500 000
Total	5 000 000	19 500 000	19 500 000	5 000 000

Les crédits relais à court terme sont composés de crédits de financement en dinars et/ou de financement en devises qui viennent relayer les paiements à vue des importations de matières fibreuses. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursement 2018	31/12/2018
BT (Fin. En Devises)	-	2 863 500	2 863 500	-
BIAT (Fin. En Devises)	-	15 369 645	15 369 645	-
BT (Fin. En Dinars)	-	8 342 000	4 027 000	4 315 000
BIAT (Fin. En Dinars)	-	6 390 000	6 390 000	-
Total	-	32 965 145	28 650 145	4 315 000

IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2018 à 106.558.091 DT contre 78.064.980 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Ventes Kraft	65 860 963	49 878 329	15 982 634
Ventes Liner	40 929 961	28 435 252	12 494 709
Ventes Energie	1 376 326	2 308 926	-932 600
Autres	384 007	434 698	-50 691
Ristourne	-2 050 448	-3 011 736	961 288
Divers VP	57 282	19 511	37 771
Total	106 558 091	78 064 980	28 493 111

2. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 46.814.171 DT contre 32.057.950 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Variation stock de MP	-326 102	-1 321 849	995 747
Achats pâte à papier	32 534 778	23 328 851	9 205 927
Achats vieux papier (*)	14 605 495	10 050 948	4 554 547
Total	46 814 171	32 057 950	14 756 221

(*) Il s'agit d'achats de vieux papier sur le marché local et étranger.

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 25.380.938 DT contre 18.714.771 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Consommation Gaz	12 062 682	10 043 039	2 019 643
Achats électricité	1 191 716	403 435	788 281
Achats eau	68 139	68 370	-231
Variation stock autres approvisionnement	-5 276 809	379 312	-5 656 121
Achats pièces de rechange (PDR)	4 682 347	1 936 808	2 745 539
Achats Matières consommables	12 358 819	5 776 152	6 582 667
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	170 573	77 506	93 067
Achats consommables et PDR en transit	123 471	30 149	93 322
Total	25 380 938	18 714 771	6 666 167

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6.429.836 DT contre 5.621.821 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaire de base	3 424 892	3 183 657	241 235
Primes	1 201 033	915 264	285 769
Congés payés	265 675	203 941	61 734
Indemnités de stage	25 420	42 309	-16 889
Charges sociales légales	841 060	721 676	119 384
Autres Charges de personnel	136 759	120 613	16 146
Accidents de travail	92 403	85 516	6 887
Provision pour augmentation salariale	184 565	44 036	140 529
Rémunération des dirigeants	258 029	304 809	-46 780
Total	6 429 836	5 621 821	808 015

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 4.907.945 DT contre 2.993.489 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dotations aux amortissements immosc. et incorp.	4 356 015	2 731 890	1 624 125
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	10 441	-	10 441
Provision pour départ à la retraite	-	91 945	-91 945
Provision pour dépréciation des comptes clients	-	112 684	-112 684
Provisions pour dépréciation de stocks	827 129	-	827 129
Provision pour congés payés	30 377	79 824	-49 447
Provisions sur titres de participation	25 000	-	25 000
Provisions pour dépréciation des autres actifs	9 456	-	9 456
Total	5 258 418	3 016 343	2 242 075
Reprise provision pour départ à la retraite	-51 635	-	-51 635
Reprise/provision pour dépréciation des comptes clients	-139 198	-	-139 198
Reprise/provision pour dépréciation de stocks	-91 687	-22 854	-68 833
Reprise/provision sur titres de participation	-64 726	-	-64 726
Reprise/provision pour risques	-3 227	-	-3 227
Total net	4 907 945	2 993 489	1 914 456

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2018 à 5.560.491 DT contre 3.834.176 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Locations	341 585	114 617	226 968
Entretien et réparations	2 498 645	1 730 383	768 262
Assurances	105 313	76 263	29 050
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	966 644	576 746	389 898
Publicité, publications, relations publiques	102 078	56 032	46 046
Transport	476 260	438 808	37 452
Déplacements, missions et réceptions	151 153	73 614	77 539
Frais postaux et de Télécom.	32 633	56 911	-24 278
Services bancaires et assimilés	156 620	170 652	-14 032
Subventions et dons	6 752	3 356	3 396
Jetons de présence	90 000	90 000	-
Impôts et taxes	483 675	305 408	178 267
Pertes ordinaires	146 963	141 386	5 577
Autres	2 170	-	2 170
Total	5 560 491	3 834 176	1 726 315

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2018 à 5.059.203 DT contre 1.897.723 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts/Comptes courants	32 644	30 649	1 995
Intérêts/effets escomptés	1 637 296	947 444	689 852
Intérêts/Financement de stock	358 542	280 838	77 704
Intérêts/CMT	1 191 008	465 670	725 338
Intérêts/Financements en Dinars	354 260	-	354 260
Intérêts/ Financements en Devises	72 803	-	72 803
Total	3 646 553	1 724 601	1 921 952
Pertes de change	1 597 267	1 263 271	333 996
Gains de change	-184 617	-1 090 149	905 532
Total net	5 059 203	1 897 723	3 161 480

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2018 à 957.104 DT contre 61.324 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts des placements	948 179	55 238	892 941
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 925	6 086	2 839
Total	957 104	61 324	895 780

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 622.446 DT contre 318.144 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits nets sur cession d'immobilisation	80 730	50 000	30 730
Gains ordinaires	541 716	268 144	273 572
Total	622 446	318 144	304 302

10. Eléments extraordinaires

Le 22 septembre 2018, SOTIPAPIER a subi des dégâts à cause des intempéries et des inondations qui ont touché toute la région (Délégation Bou Argoub, Gouvernorat de Nabeul). Les dégâts concernent essentiellement les stocks de produits finis et de matières consommables.

Grâce aux efforts consentis par les salariés et les partenaires de la société, la perte a été minimisée et une partie des produits finis et matières consommables restent réutilisables.

En effet, l'impact des inondations se présente comme suit :

Articles	Stocks endommagés	Stocks réutilisables en tant que matières premières	Stocks réutilisables en tant que matières consommables	Provision	Impact (Perte)
<i>Produits finis</i>					
Kraft	1 414 862	1 362 083	-	-	52 779
Cannelure	1 609 949	421 845	-	-	1 188 104
Testliner	61 194	18 889	-	-	42 305
Testliner coloré	245 057	62 474	-	-	182 583
Total des produits finis (1)	3 331 062	1 865 291	-	-	1 465 771
<i>Matières consommables</i>					
Amidon	1 135 714	-	308 585	827 129	-
Mandrin	103 550	15 397	-	-	88 153
Total des consommables (2)	1 239 264	15 397	308 585	827 129	88 153
Total général (1)+ (2)	4 570 326	1 880 688	308 585	827 129	1 553 924

SOTIPAPIER bénéficierait ultérieurement de dédommagements dans le cadre du projet de loi annoncé par l'Etat tunisien au profit des entreprises économiques qui ont subi des dégâts à cause des inondations survenues le 22 septembre 2018 à Nabeul. A la date de la production des présents états financiers, aucune estimation du dédommagement éventuel n'est possible.

X. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Amortissements immob. incorporelles	416 590	308 665	107 925
Amortissements immob. corporelles	56 855 643	52 607 553	4 248 090
Amortissements de l'écart d'acquisition	10 441	-	10 441
Provisions sur immob. financières	170 274	210 000	-39 726
Provisions sur stocks	943 958	208 516	735 442
Provisions clients et comptes rattachés	114 173	251 884	-137 711
Provision sur autres actifs courants	9 456	-	9 456
Provision pour risques et charges	208 417	260 055	-51 638
Charges à payer pour congés à payer	406 430	376 053	30 377
Total	59 135 382	54 222 726	4 912 656

• Variation des stocks

Libellé	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Stocks	36 446 559	29 749 113	6 697 446
Total	36 446 559	29 749 113	6 697 446

• Variation des créances

Libellé	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Clients	6 909 170	4 978 874	1 930 296
Clients douteux	114 173	251 884	-137 711
Clients ventes d'énergie	899 957	860 569	39 388
Effets à recevoir	7 672 460	6 910 635	761 825
Chèques en portefeuille	1 598 625	1 245 295	353 330
Total	17 194 385	14 247 257	2 947 128

• Variation des autres actifs

Libellé	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	360 694	91 289	269 405
Personnel-avances et acomptes	67 528	54 423	13 105
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	752 661	126 987	625 674
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	877 874	2 271 946	-1 394 072
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	-	14 096	-14 096
Débiteurs divers	-	6 809	-6 809
Débiteurs divers factures à établir	6 809	257 260	-250 451
Produits à recevoir (*)	519 379	-	519 379
Charges constatées d'avance	179 886	189 150	-9 264
Total autres actifs courants	2 764 831	3 011 960	-247 129
Prêts au personnel	4 147	10 547	-6 400
Autres actifs financiers	4 147	10 547	-6 400
Total autres actifs	2 768 978	3 022 507	-253 529

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux	5 621 113	3 095 737	2 525 376
Fournisseurs étrangers	3 088 063	8 376 426	-5 288 363
Fournisseurs, effets à payer	2 117 774	1 592 480	525 294
Fournisseurs, factures non parvenues	2 112 600	17 786	2 094 814
Total	12 939 550	13 082 429	-142 879

• **Autres passifs**

Libellé	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Avoir à établir	-	28 808	-28 808
Rémunérations dues au personnel	4 476	9 800	-5 324
IRPP	-	370	-370
Charges à payer	2 286 384	2 338 684	-52 300
CNSS	544 735	483 913	60 822
Retenue à la source	-	28 404	-28 404
Etat droits de douane	-	88 219	-88 219
Créditeurs divers	-	66	-66
Retenue UGTT	4 281	3 670	611
Total autres passifs courants	2 839 876	2 981 934	-142 058
Intérêts courus	52 780	91 687	-38 907
Total autres passifs financiers	52 780	91 687	-38 907
Total autres passifs	2 892 656	3 073 621	-180 965

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Acquisition de matériels roulant pour 714.446 DT ;
- Travaux de construction pour 481.098 DT ;
- Acquisition de licences informatiques pour 98.980 DT ;
- Agencements et aménagements divers pour 101.759 DT.
- Paiement des fournisseurs d'immobilisation suite à l'acquisition de matériels & outillages industriels pour 3.988.095 DT ;

Les encaissements de la période correspondent aux produits sur cession d'une citerne pour 15.000 DT.

Les décaissements de la période liés à l'acquisition d'immobilisations financières correspondent essentiellement des cautions versées à la STEG pour un montant de 123.875 DT .

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Encaissements des crédits à moyen terme pour 1.810.000 DT.
- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 1.708.191 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ financement de stocks : 19.500.000 DT,
 - ✓ financement en dinars : 14.732.000 DT, et
 - ✓ financement en devises : 18.233.145 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ financement de stocks : 19.500.000 DT,
 - ✓ financement en dinars : 10.417.000 DT, et
 - ✓ financement en devises : 18.233.145 DT.

Distribution des dividendes pour un montant de 6.845.708 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2018	Trésorerie à fin 2017	Variation
Liquidités et équivalent	cf. note VIII.9	1 469 122	567 616	901 506
Placements et autres actifs financiers	cf. note VIII.8	13 060 666	13 204 077	-143 411
Concours bancaires	cf. note VIII.15	-440 529	-135 633	-304 896
Total		14 089 259	13 636 060	453 199

XI. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

XII. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société SPE Capital Partners Limited, société dont le Président du Conseil d'Administration de SOTIPAPIER est gérant, a conclu un contrat portant sur la prestation de conseil et de gestion aux fins de l'implantation du plan de développement de SOTIPAPIER par la mise en place des ressources aux compétences confirmées en matière de conseil en gestion. Le contrat a été conclu le 1er janvier 2018 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, et en contrepartie d'une rémunération annuelle d'un montant plafonné à 40.000 Dollars Américains hors taxes. Au titre de l'exercice 2018, le montant des honoraires annuels, hors taxes, s'élève à 89.953 DT. La dette liée à ces facturations s'élève à 24.258 DT au 31 décembre 2018.
- A la demande des actionnaires HAN LUX SARL, HAN TN et VALUE CONSULTING qui détiennent au 31 décembre 2016 respectivement 14,05%, 16,77% et 16,77% du capital de SOTIPAPIER, un montant de 257.260 DT relatif à des honoraires de due diligence fiscale et technique, conseil financier et étude commerciale a été financé par SOTIPAPIER.
Au cours de l'exercice 2018, la totalité de ce montant a été refacturé et encaissé par SOTIPAPIER.
- La société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant de 16.643 DT (HTVA) relatif à des achats de vieux papiers.
La dette liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2018 à 11.463 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société CHIMICOULEUR EMBALLAGES METALLIQUE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, un montant de 51.000 DT (HTVA) relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante.
La créance liée à ces facturations s'élève à 11.056 DT au 31 décembre 2018.
- La société CHIMICOULEUR PEINTURE, société du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, a facturé à la société SOTIPAPIER un montant global de 9.026 DT (HTVA) relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière.
- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni portants sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2018, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2018 :
 - ✓ d'un salaire net de 162.997 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le montant de la charge brute s'élève à 258.029 DT
 - ✓ de la mise à disposition d'une nouvelle voiture de fonction acquise en octobre 2018.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2018, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT.

- Le Gérant de TUCOLLECT a bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction, et ce, à partir du 12 juillet 2016.
- Le Gérant de SFTC a bénéficié au cours de l'exercice 2018 d'une rémunération de 3.000 DT net par mois sur le premier trimestre.

Ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec d'autres sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2018 :

Transactions au cours de l'exercice 2018 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service	Nature
Green Negoce Compagnie (GNC)	177 200	-	-	Vente de produits finis à l'export
Vogue Negoce Compagnie (VNC)	4 220 141	-	-	Vente de produits finis à l'export
COSEMAT	-	-	134 748	Conseil et assistance
CTTM	-	-	246 885	Transport/Entretien & réparation
Total	4 397 341	-	381 633	

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2018 :

Société	Solde fournisseurs	Solde clients
GNC	-	-
VNC	-	-
COSEMAT	33 479	-
CTTM	39 225	-
Total	72 704	-

XIII. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	1 870 000	1 870 000	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	18 830 000	18 830 000	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	28 506 683	28 506 683	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	49 206 683	49 206 683				
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total						

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XIV. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2018	31/12/2017	Charges	31/12/2018	31/12/2017	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2018	31/12/2017
Production vendue	106 558 091	78 064 980	Déstockage de production					
Production stockée	2 648 459	-			-	2 074 806		
Total	109 206 550	78 064 980	Total	-	2 074 806	Production de l'exercice	109 206 550	75 990 174
Production de l'exercice	109 206 550	75 990 174	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	46 814 171 25 380 938	32 057 950 18 714 771			
Total	109 206 550	75 990 174	Total	72 195 109	50 772 721	Marge sur coût matières	37 011 441	25 217 453
Marge sur coût matières	37 011 441	25 217 453	Autres charges	5 076 816	3 528 768			
Total	37 011 441	25 217 453	Total	5 076 816	3 528 768	Valeur ajoutée brute	31 934 625	21 688 685
Valeur ajoutée brute	31 934 625	21 688 685	Impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel	483 675 6 429 836	305 408 5 621 821			
Total	31 934 625	21 688 685	Total	6 913 511	5 927 229	Excédent Brut d'exploitation	25 021 114	15 761 456
Excédent Brut d'exploitation	25 021 114	15 761 456	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 907 945	2 993 489			
Autres produits ordinaires	648 538	318 144	Charges financières	5 059 203	1 897 723			
Produits financiers	957 104	61 324	Impôts sur le résultat ordinaire	1 711 534	1 882 153			
Total	26 626 756	16 140 924	Total	11 678 682	6 773 365	Résultat des activités ordinaires après impôt	14 948 074	9 367 559
Résultat des activités ordinaires après impôt	14 948 074	9 367 559	Elément extraordinaire	1 553 924	-			
Total	14 948 074	9 367 559	Total	1 553 924	-	Résultat net de l'exercice	13 394 150	9 367 559

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires du Groupe
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
«SOTIPAPIER»
13, rue Ibn AbiDhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

Rapport complémentaire sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 7 juin 2018, nous avons émis un rapport sur les états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER » en date du 29 avril 2019 sur la base des états financiers consolidés arrêtés par votre conseil d'administration réuni le 26 avril 2019 et faisant ressortir des capitaux propres positifs de 66.284.457 DT (la part du groupe s'élève à 66.098.715 DT) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13.228.317 DT (la part du groupe s'élève à 13.182.195 DT). Notre dit rapport a été émis sans réserve.

Par la suite, et en date du 27 mai 2019, le conseil d'administration de votre société a arrêté une nouvelle version de ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 64.460.290 DT (la part du groupe s'élève à 64.274.548 DT) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13.394.150 DT (la part du groupe s'élève à 13.348.028 DT).

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note (VIII.1) aux états financiers, qui décrit l'ajustement du calcul de l'écart d'acquisition de la filiale SFTC.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 35.502.601 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- la revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- l'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les produits finis, la pâte à papier et les stocks de pièces de rechange et de consommables ;
- l'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la continuité de son application d'une période à l'autre ;
- l'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2018 et au début de 2019 pour s'assurer de leur rattachement à la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks en s'assurant de la permanence des méthodes de calcul et de comptabilisation entre la période précédente et celle en cours.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

Tunis, le 28 mai 2019

Le commissaire aux comptes

Conseil Audit Formation CAF

Abderrahmen Fendri

SITUATION ANNUELLE DE FCPR TUNINVEST CROISSANCE
ARRETEE AU 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du FCPR Tuninvest Croissance, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 28 685 642 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à 607 238 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire de T.G.F.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire Tuninvest Gestion Financière est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 24 avril 2019



FCPR Tuninvest Croissance
BILAN arrêté au 31 Décembre 2018
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	28 599 324	23 994 901
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		23 058 994	18 454 571
Autres valeurs		5 540 330	5 540 330
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	141 734	195
Disponibilités		141 734	195
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	523	112
Dividendes et intérêts à recevoir		523	112
AC4 - Autres actifs	4.4	4 000	-
Total Actif		28 745 581	23 995 208
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	28 320	14 160
PA2 - Créditeurs divers	4.6	31 619	59 537
Total Passif		59 939	73 697
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.7	32 788 824	27 417 455
CP2 - Sommes distribuables		(4 103 182)	(3 495 944)
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(3 495 944)	(2 759 515)
Sommes distribuables de l'exercice		(607 238)	(736 429)
Actif Net		28 685 642	23 921 511
Total Passif et Actif Net		28 745 581	23 995 208

FCPR Tuninvest Croissance
ETAT DE RESULTAT
De l'exercice clos au 31-12-2018
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période allant du 01-01-2018 au 31-12-2018	Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.8	109 509	60 961
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.9	619	845
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		110 128	61 806
CH1 - Charges de gestion des placements	4.10	(693 470)	(775 260)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		(583 342)	(713 454)
PR3 - Autres produits		29	24
CH2 - Autres charges	4.11	(23 924)	(29 999)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(607 238)	(736 429)
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(607 238)	(736 429)
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		5 049 264	2 893 210
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 605	(81)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 444 631	2 156 700

FCPR Tuninvest Croissance
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice clos au 31-12-2018
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période allant du 01-01-2018 au 31-12-2018	Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	4 444 631	2 156 700
a- Résultat d'exploitation	(607 238)	(736 429)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 049 264	2 893 210
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 605	(81)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	319 500	1 004 300
a / Souscriptions	-	-
Capital libéré	319 500	1 004 300
Droit d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Variation de l'actif net	4 764 131	3 161 000
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	23 921 511	20 760 511
Fin de période	28 685 642	23 921 511
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	258 000	258 000
Fin de période	258 000	258 000
Valeur liquidative	111,185	92,719
AN6 - Taux de rendement annuel (%)	18,34%	9,91%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : FCPR Tuninvest Croissance.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

Montant du fonds : Trente-cinq millions (35 000 000) de dinars tunisiens répartis en 350 000 parts d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Catégorie de parts constituant le fonds : 350 000 parts répartis en 340 000 parts de catégorie A de 100 dinars chacune dont la souscription est ouverte aux investisseurs et 10 000 parts de catégorie B d'un montant nominal de 100 dinars chacune dont la souscription ouverte au Gestionnaire.

Au 31 décembre 2018, le montant souscrit du fond s'élève à 25 800 000 DT et a été libéré à hauteur de 24 054 500 DT détaillé comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts souscrits	Montant souscrit (En DT)	Montant libéré (En DT)
SILATECH	50 000	5 000 000	4 661 500
KFW	58 000	5 800 000	5 407 400
CDC Entreprises Elan PME	40 000	4 000 000	3 728 800
TAEF	40 000	4 000 000	3 729 300
TUNISIE LEASING	30 000	3 000 000	2 797 200
AMEN BANK	30 000	3 000 000	2 797 200
TUNINVEST GESTION FINANCIERE	10 000	1 000 000	933 100
Total	258 000	25 800 000	24 054 500

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 46/2012 du 17 Décembre 2012 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Durée du fonds : Douze (12) ans à compter de la date de constitution du Fonds.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AMEN BANK et la société Tuninvest Gestion Financière.

Société de gestion : La société « Tuninvest Gestion Financière » société anonyme au capital de 1 000 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : AMEN BANK dont le siège social est situé à Avenue Mohamed V Tunis.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : AMEN BANK.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité aux hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables adoptés

Les principes comptables adoptés par FCPR Tuninvest Croissance pour l'élaboration des états financiers se résument ainsi :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Titres des OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Désignation du titre	Secteur d'activité	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value	Valeur au 31/12/2018	% Actif
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		14 522 402	8 536 592	23 058 994	80%
* Actions non cotées		14 389 826	8 536 280	22 926 106	80%
ESPRIT SA	Formation Universitaire	1 967 676	6 327 679	8 295 355	29%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	500 000	(125 000)	375 000	2%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	772 170	570 858	1 343 028	5%
SMRI AMAL	Traitement des déchets	3 250 000	(1 625 000)	1 625 000	6%
CFE Tunisie	Microfinance	1 649 980	577 520	2 227 500	8%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	500 000	1 049 295	1 549 295	5%
MEDIANET	Agence Com et web	1 000 000	224 600	1 224 600	4%
MAS	Industrie d'Aluminium	3 750 000	1 536 328	5 286 328	18%
POLYMERES	Industrie de Plastique	1 000 000	-	1 000 000	3%
* Titres des OPCVM		132 576	312	132 888	1%
Actions des SICAV (Amen Première)		132 576	312	132 888	1%
Autres valeurs		5 727 830	(187 500)	5 540 330	19%
* Obligations Convertibles en Actions		2 727 830	(187 500)	2 540 330	9%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	1 977 830	-	1 977 830	7%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	750 000	(187 500)	562 500	2%
* Compte Courant Associé		3 000 000	-	3 000 000	10%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	3 000 000	-	3 000 000	10%
Total		20 250 232	8 349 092	28 599 324	100%

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Montant en TND	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités		
Compte bancaire ouvert chez Amen Bank	141 734	195
Total	141 734	195

4.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31.12.2018 sont relatives à des intérêts à recevoir, qui se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts à recevoir (échus) sur les avoirs en banques (agios créditeurs)	532	112
Total	532	112

4.4 Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	4 000	-
Total	4 000	-

4.5 Opérateurs créditeurs

Montant en TND	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du dépositaire	28 320	14 160
Total	28 320	14 160

4.6 Crédoeurs divers

Montant en TND	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires Commissaires aux comptes	12 151	11 799
Frais d'assurance	19 453	19 197
Etat, autres impôts et taxes à payer	15	28 541
Autres passifs courants	-	-
Total	31 619	59 537

4.7 Capital

Capital au 31/12/2017

Montant	27 417 455*
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées (Libérées)

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Libération sur des parts souscrites en 2018

Montant	319 500
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	7
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Capital au 31/12/2018

Montant	27 736 955*
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part du capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 800 000 DT et ont été libérées à hauteur de 93,23% soit 24 054 500 DT.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part du capital en fin de période	27 736 955
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 049 264
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	2 605
Capital au 31/12/2018	32 788 824

4.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus provenant du portefeuille s'élèvent à 109 509 DT au titre de l'exercice 2018 et représentent des dividendes provenant des titres ESPRIT de 104 073 DT et des dividendes SICAV de 5 436 DT.

4.9 Revenus des placements monétaires

Montant en TND	2018	2017
Intérêts créditeurs sur les avoirs en banque	619	845
Total	619	845

4.10 Charges de gestion des placements

Montant en TND	2018	2017
Rémunération du gestionnaire	679 310	761 100
Rémunération du dépositaire	14 160	14 160
Total	693 470	775 260

4.11 Autres charges

Montant en TND	2018	2017
Honoraires Commissaires aux comptes	11 740	11 387
Primes d'assurance	11 513	11 001
Charges diverses d'exploitation	337	323
Services bancaires et assimilés	334	288
Total	23 924	22 999

5 Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2018	2017
Revenus des placements	0,427	0,240
Charges de gestion des placements	-2,688	-3,005
Revenu net des placements	-2,261	-2,765
Autres produits	-	-
Autres charges	-0,093	-0,089
Résultat d'exploitation (1)	-2,354	-2,854
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	-2,354	-2,854
Variation des plus (ou moins) values potentielles	19,571	11,214
Plus (ou moins) values réalisés sur cession des titres	0,010	0,000
Plus ou moins-values sur titres (2)	19,581	11,214
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,227	8,360
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	19,581	11,214
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	19,581	11,214
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	111,185	92,719
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-2,64%	-3,47%
Autres charges/actif net moyen	-0,09%	-0,10%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-2,31%	-3,30%

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds reçoit des honoraires qui sont fixés à 2,5% H.T.V.A. des montants souscrits par les porteurs de parts dans le capital du Fonds. Les honoraires de gestion sont facturés par T.G.F. trimestriellement et d'avance.

En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2018 s'élève à 679 310 dinars TTC.

2- Le dépositaire Amen Bank perçoit une rémunération qui est égale à 0,1% H.T.V.A. du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de de 10 000 dinars en H.T.V.A et un maximum de 12 000 H.T.V.A. Elle s'élève au titre de l'exercice 2018 à 14 160 dinars TTC.

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **AMEN CEA** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 474 696 Dinars, un actif net de 471 509 Dinars et un bénéfice de 71 933 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **AMEN CEA** », au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « **FCP AMEN CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Le gestionnaire du **FCP AMEN CEA** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2019
Le Commissaire aux Comptes :
Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille Titres</u>		469 409	924 321
Action et droits rattachés	3.1	389 620	904 047
Obligations et valeurs assimilées	3.2	79 789	20 274
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		4 143	37 260
Placements monétaires		0	0
Disponibilités	3.3	4 143	37 260
<u>Autres actifs</u>	3.4	1 144	543
TOTAL ACTIF		474 696	962 124
<u>PASSIF</u>			
<u>Opérateurs créditeurs</u>		2 714	2 398
Opérateurs créditeurs	3.5	2 714	2 398
<u>Autres créditeurs divers</u>		473	300
Autres créditeurs divers	3.6	473	300
TOTAL PASSIF		3 187	2 698
<u>Capital</u>	3.7	467 471	941 914
<u>Sommes distribuables</u>	3.12	4 038	17 512
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		4 038	17 512
ACTIF NET		471 509	959 426
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		474 696	962 124

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Note	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	3.8	18 045	38 433
Revenus des placements monétaires	3.9	600	493
Total des revenus des placements		18 645	38 926
Charges de gestion des placements	3.10	14 000	20 178
Revenu net des placements		4 645	18 748
Autres charges	3.11	997	1 569
Résultat d'exploitation		3 648	17 179
Régularisation du résultat d'exploitation		390	333
Sommes distribuables de l'exercice		4 038	17 512
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-390	-333
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		55 952	4 212
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		20 645	8 435
Frais de négociation de titres		-8 312	-9 328
Résultat net de l'exercice		71 933	20 498

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	71 933	20 498
Résultat d'exploitation	3 648	17 179
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 952	4 212
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 645	8 435
Frais de négociation de titres	-8 312	-9 328
Distribution dividende	-17 512	-10 959
Transactions sur le capital	-542 338	-350 062
Souscriptions	180 311	133 003
Capital	124 551	132 084
Régularisation des sommes non distribuables	55 808	-449
Régularisation des sommes distribuables	-48	1 368
Rachats	-722 649	-483 066
Capital	-638 710	-483 389
Régularisation des sommes non distribuables	-84 377	3 578
Régularisation des sommes distribuables	438	-3 254
Droit de sortie	0	0
Variation de l'actif net	-487 917	-340 524
Actif net		
En début de l'exercice	959 426	1 299 950
En fin de l'exercice	471 509	959 426
Nombre de parts		
En début de l'exercice	9 233	12 703
En fin de l'exercice	4 193	9 233
Valeur liquidative	112,451	103,912
Taux de rendement	10,04%	2,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31-12-2018

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 28 Mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLE APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bon de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables, Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- CAPITAL

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
ATTIJARI BANK	953	35 425	40 784	8,65%
BH	2 000	36 999	25 468	5,40%
BNA	500	5 678	6 982	1,48%
BT	1 000	6 731	7 975	1,69%
CARTHAGE CEMENT	10 000	24 039	20 010	4,24%
CELLCOM	1 680	11 780	2 473	0,52%
ENNAKL	3 760	44 034	45 684	9,69%
EURO-CYCLES	1 566	27 547	29 207	6,19%
LANDOR	2 250	22 440	20 252	4,30%
ONE TECH HOLDING	2 691	33 104	43 029	9,13%
PGH	2 978	29 973	36 957	7,84%
SFBT	1 900	20 954	44 764	9,49%
SOTUVER	3 930	22 925	34 612	7,34%
SYPHAX	3 145	24 526	12 203	2,59%
TELNET HOLDING	2 000	15 045	19 220	4,08%
Total		361 200	389 620	82,63%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS) A	57	56 755	59 515	12,62%
BTA 5.50-03/2019 B	20	19 560	20 274	4,30%
Total		76 315	79 789	16,92%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	399 229
BTA	56 755
TOTAL	455 984

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisé
Actions	969 365	990 009	20 644
TOTAL	969 365	990 009	20 644

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 4 143 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
Avoir en banque	4 143	0,88%
TOTAL	4 143	0,88%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 1 144 dinars et se détaille comme suit :

AUTRES ACTIFS	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Intérêt courus/compte rémunéré.	1 144	543
TOTAL	1 144	543

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 2 714 dinars et se détaille comme suit :

OPERATEURS CREDITEURS	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Gestionnaire	2 082	1 991
Dépositaire	632	407
TOTAL	2 714	2 398

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 473 dinars et se détaille comme suit :

Autres CREDITEUR DIVERS	Valeur au 31/12/2018	Valeur au 31/12/2017
Retenue à la source	411	233
Autres créditeurs (CMF)	62	63
Dividende à payer	0	4
Total	473	300

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

<u>Capital au 01/01/2018</u>	
Montant	941 914
Nombre des parts	9 233
Nombre de Porteurs de Parts	128
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	124 551
Nombre des parts émis	1626
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	76
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-638 710
Nombre des parts rachetés	-6666
Nombre de Porteurs de Parts sortants	-80
<u>Autres effets sur capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	20 645
Régularisation des sommes non distribuables	-28 569
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	55 952
Frais de négociation des titres	-8 312
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	467 471
Nombre des parts	4 193
Nombre de Porteurs de Parts	124

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des BTA	987	886
Revenus des actions	17 058	37 547
TOTAL	18 045	38 433

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus compte rémunéré	600	493
TOTAL	600	493

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	11 995	18 128
Rémunération du dépositaire	2 005	2 050
TOTAL	14 000	20 178

3.11- Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	563	1 130
Services bancaires et assimilés	145	156
TCL	289	283
TOTAL	997	1 569

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Résultat d'exploitation	3 648	17 179
Régularisation du résultat d'exploitation	390	333
TOTAL	4 038	17 512

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres	4,304	4,163	3,129	3,437	3,837
Revenus des placements monétaires	0,143	0,053	0,134	0,038	0,111
Total des revenus de placements	4,447	4,216	3,263	3,475	3,948
Charges de gestion des placements	-3,339	-2,185	-2,058	-2,072	-1,936
Revenus Nets des placements	1,108	2,031	1,205	1,403	2,012
Autres charges	-0,238	-0,170	-0,144	-0,141	-0,144
Résultat d'exploitation	0,870	1,861	1,061	1,262	1,868
Régularisation du résultat d'exploitation	0,093	0,036	-0,024	-0,021	-0,001
Sommes distribuable de l'exercice	0,963	1,897	1,037	1,241	1,867
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	13,344	0,456	7,108	1,759	7,837
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	4,923	0,914	1,305	-4,093	-5,988
Frais de négociation de titres	-1,982	-1,010	-1,075	-1,038	-0,615
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	16,285	0,359	7,338	-3,372	1,234
Résultat net de l'exercice	17,155	2,220	8,399	-2,110	3,103
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,062	0,005	0,019
Résultat non distribuable de l'exercice	16,285	0,359	7,400	-3,367	1,253
Régularisation du résultat non distribuable	-6,813	0,339	-0,293	-0,048	-0,005
Somme non distribuable de l'exercice	9,472	0,698	7,107	-3,415	1,248
Distribution de dividendes	1,896	1,037	1,241	1,867	1,018
Valeur liquidative	112,451	103,912	102,334	95,557	99,975
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,49%	1,94%	1,98%	2,00%	1,99%
Autres charges/ actif net moyen	0,18%	0,15%	0,14%	0,14%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,65%	1,65%	1,02%	1,21%	1,92%
Nombre de part	4 193	9 233	12 703	13 279	14 435
Actif net moyen	562 402	1 039 078	1 319 712	1 373 408	1 401 777

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 599 571,411 TND, un actif net de 595 648,579 TND et un bénéfice net annuel de 35 854,798 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Portefeuille titres	3.1	460 137,385	437 831,757
Actions cotées		284 872,380	283 292,331
Obligations des sociétés		50 675,005	36 952,632
Emprunts d'Etat		96 112,560	96 973,394
Titres des organismes de placement collectif		28 477,440	20 613,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	139 380,864	175 471,545
Placements monétaires		98 570,471	0,000
Disponibilités		40 810,393	175 471,545
Créances d'exploitation	3.5	53,162	0,000
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		599 571,411	613 303,302
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 525,170	1 544,968
Autres créditeurs divers	3.7	2 397,662	2 449,625
<i>TOTAL PASSIF</i>		3 922,832	3 994,593
<u>ACTIF NET</u>		595 648,579	609 308,709
Capital	3.8	570 359,247	591 887,837
Sommes distribuables	3.11	25 289,332	17 420,872
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		25 289,332	17 420,872
<u>ACTIF NET</u>		595 648,579	609 308,709
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		599 571,411	613 303,302

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	16 192,687	19 433,636
Dividendes actions cotées		7 762,500	9 823,500
Dividendes titres OPCVM		1 090,260	1 318,200
Revenus des obligations		2 371,927	1 911,056
Revenus des emprunts d'Etat		4 968,000	6 380,880
Revenus des placements monétaires	3.4	18 601,986	9 971,647
Revenus des billets de trésorerie		6 627,933	3 070,317
Revenus des dépôts à terme		0,000	0,000
Revenus des comptes à vue		11 974,053	6 901,330
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 794,673	29 405,283
Charges de gestion des placements	3.9	6 153,077	6 427,667
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		28 641,596	22 977,616
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	2 930,016	3 031,161
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		25 711,580	19 946,455
Régularisation du résultat d'exploitation		-422,248	-2 525,583
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	25 289,332	17 420,872
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		422,248	2 525,583
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-13 149,769	27 478,940
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		24 364,014	865,371
Frais de négociation de titres		-1 071,027	-556,568
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		35 854,798	47 734,198

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	35 854,798	47 734,198
Résultat d'exploitation	25 711,580	19 946,455
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-13 149,769	27 478,940
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	24 364,014	865,371
Frais de négociation de titres	-1 071,027	-556,568
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 49 514,928	-138 299,434
Souscriptions	47 950,964	129 125,530
- Capital	27 000,000	85 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	19 534,605	41 552,169
- Régularisation des sommes distribuables	1 416,359	1 773,361
Rachats	97 465,892	267 424,964
- Capital	57 300,000	175 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	38 327,285	87 627,566
- Régularisation des sommes distribuables	1 838,607	4 298,944
- Droits de sortie	0,000	-1,546
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 13 660,130	-90 565,236
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	609 308,709	699 873,945
En fin de l'exercice	595 648,579	609 308,709
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	3 807	4 704
En fin de l'exercice	3 504	3 807
VALEUR LIQUIDATIVE	169,991	160,049
TAUX DE RENDEMENT	6,21%	7,57%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune.

Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

FCP KOUNOUZ ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 460 137,385 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31 Décembre 2018	% actif
<u>Actions</u>		303 910,144	284 872,380	47,513%
ATB	6 000	25 150,000	21 930,000	3,658%
BH	2 005	39 274,160	25 531,670	4,258%
BNA	3 550	34 724,635	49 561,550	8,266%
BT	1 000	8 835,000	7 975,000	1,330%
BTE (ADP)	1 500	24 417,000	16 875,000	2,815%
NBL	6 000	42 064,538	32 634,000	5,443%
SIAME	17 000	56 713,688	42 517,000	7,091%
STB	3 562	17 783,380	12 930,060	2,157%
TUNIS RE	1 000	8 177,040	8 000,000	1,334%
UIB	1 800	25 827,053	42 582,600	7,102%
WIFAK BANK	3 500	20 943,650	24 335,500	4,059%
<u>Titres OPCVM</u>		28 187,460	28 477,440	4,750%
FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	270	28 187,460	28 477,440	4,750%
<u>Obligations de sociétés</u>		48 400,000	50 675,005	8,452%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	2 800,000	2 915,680	0,486%
EO MODERN LEASING 2012	540	21 600,000	22 572,432	3,765%
HANNIBAL LEASE 2013-2	400	24 000,000	25 186,893	4,201%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		101 205,000	96 112,560	16,030%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	96 112,560	16,030%
Total		481 702,604	460 137,385	76,744%

Les entrées en portefeuille titres en 2018 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	165 936,830
Obligations sociétés	48 000,000
Titres OPCVM	37 377,424
Total	251 314,254

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	151 396,066	176 263,820	24 867,754
Obligations sociétés	35 000,000	35 000,000	-
Titres OPCVM	30 185,164	29 681,424	- 503,740
Total	<u>216 581,230</u>	<u>240 945,244</u>	<u>24 364,014</u>

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 16 192,687 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
<u>Dividendes</u>	8 852,760	11 141,700
- des actions admises à la cote	7 762,500	9 823,500
- des Titres OPCVM	1 090,260	1 318,200
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	7 339,927	8 291,936
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>2 371,927</u>	<u>1 911,056</u>
- intérêts	2 371,927	1 911,056
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>4 968,000</u>	<u>6 380,880</u>
- intérêts	4 968,000	6 380,880
- primes de remboursement	0,000	0,000
Total	16 192,687	19 433,636

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 139 380,864 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placement monétaire		97 795,837	98 570,471	16,440%
<u>Billets de trésorerie</u>	2	97 795,837	98 570,471	16,440%
ELECTROSTAR 100J 26/11/2018 10,50%	1	48 866,397	49 267,016	8,217%

STEQ 90J 30/11/2018 11,00%	1	48 929,440	49 303,455	8,223%
Disponibilité		40 810,393	40 810,393	6,807%
Dépôts à vue		40 810,393	40 810,393	6,807%
Total général		138 606,230	139 380,864	23,247%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2018 à 18 601,986 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	6 627,933	3 070,317
Intérêts des comptes courants	11 974,053	6 901,330
Total	18 601,986	9 971,647

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 53,162 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	53,162	0,000
Total	53,162	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 525,170 TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Commission distributeurs (TSB et TSI)	533,811	540,742
Commission gestionnaire (TSI)	610,066	617,986
Commission dépositaire (TSB)	381,293	386,24
Total	1 525,170	1 544,968

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 397,662 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	50,200	51,095
Etat impôts à payer	0,000	-11,365*
Honoraires commissaire aux comptes	2347,462	2409,895
Total	2 397,662	2 449,625

*Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -11,365 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	2018	2017
<u>Capital au 01-01</u>		
Montant (en nominal)	380 700,000	470 400,000
Nombre de titres	3 807	4 704
Nombre de porteurs de parts	60	67
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	27 000,000	85 800,000
Nombre de parts émises	270	858
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	57 300,000	175 500,000
Nombre de parts rachetées	573	1 755
<u>Capital au 31-12</u>		
Montant (en nominal)	350 400,000	380 700,000
Sommes non distribuables	219 959,247	211 187,837
Montant du capital au 31-12	570 359,247	591 887,837
Nombre de parts	3 504	3 807
Nombre de porteurs de parts	42	60

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	2018	2017
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	671,780	-403,122
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	-12 960,715	25 293,337
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	24 867,754	4 827,174
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	-860,834	2 588,725
Plus ou moins-values réalisées sur emprunts d'Etat	0,000	-3 750,000
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	-503,740	-211,803
Frais négociation de titres	-1071,027	-556,568
Droits de sortie	0,000	1,546
Résultats non distribuables de l'exercice	10 143,218	27 789,289
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	228 608,709	229 473,945
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	19 534,605	41 552,169
Régularisations sommes non distribuables rachats	-38 327,285	-87 627,566
Total sommes non distribuables	219 959,247	211 187,837

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 6 153,077 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Commission distributeurs (TSB et TSI)	2 153,572	2 249,691
Commission gestionnaire (TSI)	2 461,230	2 571,053
Commission dépositaire (TSB)	1 538,275	1 606,923
Total	6 153,077	6 427,667

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 930,016 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2017
Redevance CMF	615,296	642,760
Honoraires commissaire aux comptes	2 314,720	2 388,401
Total	2 930,016	3 031,161

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2018	25 711,580	1 416,359	-1 838,607	25 289,332
Sommes distribuables				25 289,332

4. Autres informations

4.1- Données par parts et ratios pertinents

4.1.1- Données par parts

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	9,930	7,724	6,303	5,065	4,926
Charges de gestion des placements	-1,756	-1,688	-1,587	-1,291	-1,404
REVENUS NET DES PLACEMENTS	8,174	6,036	4,715	3,775	3,522
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,836	-0,796	-0,711	-0,496	-0,581
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7,338	5,239	4,004	3,278	2,940
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,121	-0,663	-0,368	0,273	-0,167
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	7,217	4,576	3,636	3,552	2,773
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-3,753	7,218	8,317	0,556	6,532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	6,953	0,227	-2,279	-0,781	-4,908
Frais de négociation de titres	-0,306	-0,146	-0,255	-0,515	-0,378
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	2,895	7,299	5,783	-0,741	1,246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	10,233	12,539	9,787	2,538	4,187
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,009	0,010

RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	2,895	7,299	5,783	-0,732	1,257
Régularisation du résultat non distribuable	-0,171	-0,609	-0,487	2,266	1,029
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,724	6,691	5,296	1,534	2,286
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	169,991	160,049	148,782	139,850	134,764

4.1.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,021%	0,982%	1,017%	1,015%	0,988%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,486%	0,463%	0,456%	0,390%	0,409%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,268%	3,347%	2,565%	2,579%	2,069%

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP Wafa Obligataire Capitalisation
Situation Annuelle Arrêtée au 31 Décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la Composition de l'Actif Net
et les États Financiers Arrêtés au 31 Décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 28 Septembre 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-Wafa » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 765 990,101 TND, un actif net de 10 735 068,699 TND et un bénéfice net annuel de 469 741,371 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-Wafa » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le commissaire aux comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	31/12/2018
Portefeuille titres	3.1	7 119 908,351
Obligations des sociétés		6 777 836,951
Titres des organismes de placement collectif		342 071,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 620 916,483
Placements monétaires		3 125 052,586
Disponibilités		495 863,897
Créances d'exploitation	3.5	25 165,267
Autres actifs		0,000
TOTAL ACTIF		10 765 990,101
<u>PASSIF</u>	-	
Opérateurs créditeurs	3.6	21 770,489
Autres créditeurs divers	3.7	9 150,913
TOTAL PASSIF		30 921,402
<u>ACTIF NET</u>		10 735 068,699
Capital	3.8	10 111 046,311
Sommes distribuables	3.11	624 022,388
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice		624 022,388
<u>ACTIF NET</u>		10 735 068,699
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 765 990,101

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	Dès sa constitution jusqu'au 31/12/2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	467 922,629
Dividendes titres OPCVM		247 545,552
Revenus des obligations		220 377,077
Revenus des placements monétaires	3.4	257 086,875
Revenus des Billets de Trésorerie		140 310,040
Revenus des certificats de dépôt		89 559,066
Revenus des comptes à vue		27 217,769
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		725 009,504
Charges de gestion des placements	3.9	65 159,034
REVENUS NET DES PLACEMENTS		659 850,470
Autres charges	3.10	17 535,690
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		642 314,780
Régularisation du résultat d'exploitation		-18 292,392
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		624 022,388
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 292,392
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		541,094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-164 280,385
Frais de négociation de titres		-8 834,118
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		469 741,371

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Dès sa constitution jusqu'au 31/12/2018
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	469 741,371
a - Résultat d'exploitation	642 314,780
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	541,094
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-164 280,385
d - Frais de négociation de titres	-8 834,118
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	9 965 327,328
a- Souscriptions	40 706 819,859
- Capital	39 637 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-34 825,900
- Régularisation des sommes distribuables	1 104 445,759
b - Rachats	30 741 492,531
- Capital	29 761 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-143 045,620
- Régularisation des sommes distribuables	1 122 738,151
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 435 068,699
<u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice (Capital Initial)	300 000,000
b - en fin d'exercice	10 735 068,699
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- en début d'exercice	3 000
b - en fin d'exercice	101 754
VALEUR LIQUIDATIVE	105,500
TAUX DE RENDEMENT	5,500%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds

FCP WAFA obligataire capitalisation « FCP WAFA » est un FCP de catégorie obligataire de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 30 octobre 2017 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 15 novembre 2017.

Son capital initial s'élève à 300 000 TND divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 25 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP WAFA arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Le fonds étant constitué en date du 23 octobre 2017, L'exercice 2018 s'étend sur une période de quatorze mois et huit jours.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP WAFA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 7 119 908,351 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31/12/2018	% actif
<u>Obligations de sociétés</u>		6 570 960,271	6 777 836,951	62,956%
AIL 2014-1	2 000	40 000,000	40 985,600	0,381%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	326 480,000	332 876,321	3,092%
AMEN BANK SUB 2011	8 453	253 587,741	256 876,520	2,386%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	240 000,000	252 070,223	2,341%
AMEN BANK SUB 2014 A	5 400	216 000,000	226 717,386	2,106%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	240 800,000	250 424,979	2,326%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	160 000,000	168 688,570	1,567%
ATL 2011 TF	10 085	201 697,530	210 595,006	1,956%
ATL 2014/2	3 000	180 000,000	186 543,715	1,733%
ATTIJARI LEAS.2015-1	3 690	295 200,000	308 011,797	2,861%
BNA SUB 2018-1	5 000	500 000,000	513 461,041	4,769%
BTE 2010-B	6 000	360 000,000	364 892,845	3,389%
BTK-2009	2 500	116 600,000	122 177,397	1,135%
BTK-2012-1	5 000	71 450,000	71 913,701	0,668%
CIL 2014/1	10 000	200 000,000	205 365,479	1,908%
EO MODERN LEASING 2012	11 960	478 400,000	500 005,331	4,644%
HANNIBAL LEASE 2013-2	2 600	156 000,000	163 715,204	1,521%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	210 000,000	212 261,787	1,972%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	502 924,930	4,671%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 010,959	0,957%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 774,521	1,438%
STB 2010/1	11 000	513 040,000	529 965,544	4,923%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	40 000,000	40 099,288	0,372%
UIB 2009/1 (20 ANS)	8 806	484 330,000	494 762,868	4,596%
UIB 2012-1C	2 405	180 375,000	189 804,709	1,763%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	123 886,025	1,151%
UIB SUB 2016	2 370	237 000,000	251 025,205	2,332%
<u>Titres OPCVM</u>		341 537,558	342 071,400	3,177%
<u>Actions des SICAV</u>		341 537,558	342 071,400	3,177%
AL HIFADH SICAV	3 300	341 537,558	342 071,400	3,177%
Total		6 912 497,829	7 119 908,351	66,133%

S'agissant du 1er exercice social, toutes les entrées en portefeuille-titres l'ont été au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations sociétés	8 574 780,271
Actions SICAV	14 721 114,371
Total	23 295 894,642

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations sociétés	2 003 820,000	2 003 351,290	- 468,710
Actions SICAV	14 379 576,813	14 215 765,138	-163 811,675
Total	16 383 396,813	16 219 116,428	-164 280,385

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 467 922,629 TND pour la période allant de la constitution du fonds au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
Dividendes	247 545,552
- des Titres OPCVM	247 545,552
Revenus des obligations et valeurs assimilées	220 377,077
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>220 377,077</u>
- intérêts	220 377,077
- primes de remboursement	0,000
Total	467 922,629

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 3 620 916,483 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placements monétaires		3 092 904,958	3 125 052,586	29,027%
<u>Billets de trésorerie</u>	11	3 092 904,958	3 125 052,586	29,027%
<u>Emetteur AMS</u>	2	496 039,604	496 825,397	4,615%
<u>AMS 30J 26/12/2018 12%</u>	1	446 435,644	447 142,858	4,153%
<u>AMS 30J 26/12/2018 12%</u>	1	49 603,960	49 682,539	0,461%
<u>Emetteur ELECTROSTAR</u>	3	586 585,963	592 510,567	5,504%
<u>ELECTROSTAR 100J 03/12/2018 11%</u>	1	341 698,113	344 054,539	3,196%
<u>ELECTROSTAR 100J 14/11/2018 10.50%</u>	1	48 866,397	49 402,397	0,459%
<u>ELECTROSTAR 90J 24/10/2018 10.20%</u>	1	196 021,453	199 053,631	1,849%
<u>Emetteur GIF</u>	3	1 032 415,866	1 046 053,019	9,716%
<u>GIF 100J 17/12/2018 12%</u>	1	48 709,677	48 897,893	0,454%
<u>GIF 70J 29/10/2018 10.20%</u>	1	836 775,617	848 845,962	7,885%
<u>GIF 90J 21/11/2018 10.20%</u>	1	146 930,572	148 309,164	1,378%
<u>Emetteur STEQ</u>	3	977 863,525	989 663,603	9,192%
<u>STEQ 100J 20/11/2018 10.50%</u>	1	293 198,381	296 007,539	2,749%
<u>STEQ 100J 24/10/2018 10.50%</u>	1	537 876,823	546 168,982	5,073%
<u>STEQ 90J 12/12/2018 10.50%</u>	1	146 788,321	147 487,082	1,370%
Disponibilités	-	495 863,897	495 863,897	4,606%
Dépôts à vue		164 308,159	164 308,159	1,526%
Sommes à l'encaissement		331 555,738	331 555,738	3,080%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
Total général		3 588 768,855	3 620 916,483	33,633%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant dès la constitution du fonds jusqu' au 31/12/2018 à 257 086,875 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période allant dès sa constitution jusqu' au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	140 310,040
Intérêts des certificats de dépôt	89 559,066
Intérêts des comptes courants	27 217,769
Total	257 086,875

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 25 165,267 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetées en bourse	20 165,267
Agios créditeurs à recevoir	5 000,000
Total	25 165,267

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 21 770,489 TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	7 775,174
Commission gestionnaire (TSI)	9 330,208
Commission dépositaire (TSB)	4 665,107
Total	21 770,489

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 9 150,913 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	923,468
Honoraires commissaire aux comptes	8 227,445
Total	9 150,913

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	2018
<u>Capital initial</u>	
Montant (en nominal)	300 000,000
Nombre de Parts	3 000
Nombre de porteurs de Parts	2
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	39 637 200,000
Nombre de parts émises	396 372
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	29 761 800,000
Nombre de parts rachetées	297 618
<u>Capital au 31-12-</u>	
Montant (en nominal)	10 175 400,000
Sommes non distribuables	-64 353,689
Montant du capital au 31-12	10 111 046,311
Nombre de parts	101 754
Nombre de porteurs de Parts	422

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	2018
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts Sociétés	7,252
Variation des plus ou moins -values potentielles sur titres OPCVM	533,842
Plus ou moins-values réalisées sur emprunts Sociétés	-468,710
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	-163 811,675
Frais négociation de titres	-8 834,118
Résultats non distribuables de l'exercice	-172 573,409
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	0,000
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-34 825,900
Régularisations sommes non distribuables rachats	143 045,620
Total sommes non distribuables	-64 353,689

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 65 159,034 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
Commissions distributeurs (TSI & TSB)	23 271,082
Commission gestionnaire TSI	27 925,294
Commission dépositaire TSB	13 962,658
Total	65 159,034

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17 535,690 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, se détaille comme suit :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
Redevance CMF	9 308,245
Honoraires commissaire aux comptes	8 227,445
Total	17 535,690

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2018	642 314,780	1 104 445,759	-1 122 738,151	624 022,388
Sommes distribuables				624 022,388

4. Autres informations

4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan du FCP Wafa au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018
- Titres à livrer	331 555,738
- Titres à recevoir	0,000
Total	331 555,738

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2018
Revenus des placements	7,125
Charges de gestion des placements	-0,640
REVENUS NET DES PLACEMENTS	6,485
Autres produits	0,000
Autres charges	0,172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6,312
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,180
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,133
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,005
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,605
Frais de négociation de titres	-0,087
Plus ou moins-valeurs sur titres et frais négociation	-1,696
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,616
Droits d'Entrée et de sortie	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-1,696
Régularisation du résultat non distribuable	1,064
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,632
Distribution de dividendes	0,000
Valeur Liquidative	105,500

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,6070%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,1633%
Résultat distribuable de l'Exercice / Actif Net Moyen	5,9833%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP Wafa est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP Wafa, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP Wafa. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.